

Étudier au Québec

Étudiants
internationaux
Formation continue
Éducation pour
enfants et adultes



Offre jeunesse de Desjardins

Quel que soit votre projet d'études au Canada, Desjardins est là pour faciliter votre intégration avec une foule de conseils, de services et de produits financiers adaptés à vos besoins.

Vous pourriez également profiter de notre **offre jeunesse**, qui comprend notamment un compte courant avec **un forfait mensuel gratuit¹ incluant des transactions courantes illimitées**.

Produits et services complémentaires

- **Cartes de crédit** : même sans historique de crédit, vous avez l'option de faire une demande de carte de crédit auprès d'un conseiller ou d'une conseillère pour commencer à bâtir votre dossier de crédit au Canada² ;
- **Assurance visiteurs au Canada³** : une protection pour des soins de santé et des services d'urgence en cas d'accident ou de maladie, vous couvre pendant la période de carence de la régie de l'assurance maladie provinciale ;
- **Des produits d'assurance** pour vous protéger en cas d'imprévu :
 - Assurance auto : elle est obligatoire si vous conduisez un véhicule à moteur au Canada ;
 - Assurance locataire : vous permet de protéger vos biens personnels, qui ne sont pas couverts par l'assurance de votre propriétaire et vos frais supplémentaires pour vous relocaliser en cas de sinistre. Elle couvre aussi votre responsabilité civile ;
 - Assurance voyage.
- **Et plus!**

1. Cette offre peut être modifiée ou prendre fin sans préavis. Certaines conditions s'appliquent.

2. L'émission de la carte et l'établissement de la limite de crédit de la carte sont sous réserve de l'évaluation du risque de crédit. Contactez un conseiller ou une conseillère pour vérifier votre admissibilité à cette offre. Certaines conditions s'appliquent.

3. Est admissible à l'Assurance visiteurs au Canada, toute personne âgée de 15 jours à 84 ans et faisant partie d'une des catégories suivantes : Canadiens non couverts par un régime provincial d'assurance maladie, Nouveaux arrivants attendant d'être couverts par un régime provincial d'assurance maladie, travailleurs étrangers et travailleuses étrangères avec un visa de travail, étudiants étrangers et étudiantes étrangères avec un visa d'études ainsi que visiteurs et visiteuses au Canada. Excluant les détenteurs et les détentrices d'un permis vacances-travail. Pour plus d'informations, consultez la page Assurance visiteurs au Canada. L'assurance visiteurs au Canada est souscrite auprès de Desjardins Assurances qui désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Desjardins, votre allié financier dans la réalisation de votre projet d'études au Canada

Premier groupe
financier coopératif
au Canada et fier partenaire
de votre nouvelle vie ici

desjardins.com/etudierauCanada



ÉTUDIER AU QUÉBEC

Étudiants internationaux, formation continue,
éducation pour enfants et adultes

Édité par : Promotion 2B2C

Tél : 514 503-0359

115 rue Prince-Arthur Est

Montréal H2X 1B5 (Québec) Canada

Pour Immigrant Québec

(organisme à but non lucratif)

→ immigrantquebec.com

Direction : Christophe Berthet

Coordination éditoriale : Basile Moratille

Rédaction : Fanny Bourel, Éléonore Genolhac, Basile Moratille

Marketing : Julie Bourgeois

Ventes et partenariats : Killiann Kadel

Publicités : Céline Le Lan

Graphisme : Janou Fleury

Impression : Imprimerie F.L. Chicoine

Crédits photographiques : iStock, Shutterstock

ISBN : 978-2-89771-294-5

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2025

Bibliothèque nationale du Canada, 2025

GUIDE GRATUIT - Ne peut être vendu

Malgré tout le soin apporté à leur exactitude, les textes contenus dans ce guide n'ont aucune valeur contractuelle, et Promotion 2B2C et Immigrant Québec ne sauraient être tenus responsables des changements de coordonnées ou de l'entrée en vigueur de nouvelles réglementations. La reproduction totale ou partielle des textes est interdite sans accord préalable et écrit de l'éditeur.

5 ① PANORAMA DE L'ÉDUCATION AU QUÉBEC

- 5 Le fonctionnement du système éducatif
 - 11 Des formations porteuses d'avenir professionnel
 - 13 Le coût de l'éducation
-

25 ② SCOLARISER SON ENFANT

- 25 Présentation générale de l'enseignement
 - 31 L'inscription à un établissement d'enseignement
 - 33 Les projets pédagogiques au primaire et au secondaire
 - 37 La vie quotidienne d'un établissement scolaire
 - 40 Des services spécifiques pour enfants immigrants
 - 42 ZOOM Quelques formations techniques pour personnes immigrantes à Montréal
-

45 ③ ÉTUDIER AU COLLÈGE OU À L'UNIVERSITÉ

- 45 Présentation générale de l'enseignement
 - 58 Définir son projet collégial ou universitaire
 - 62 L'attractivité du Québec pour les étudiants internationaux
 - 64 Effectuer les bonnes démarches administratives
 - 76 ZOOM À combien s'élèvent les plafonds en 2025 ?
-

79 ④ LA VIE D'ÉTUDIANT

- 79 Préparer son départ
- 82 Se rendre dans sa ville de destination
- 83 L'enseignement nord-américain
- 85 La vie sur le campus et les services aux étudiants
- 86 Le budget et les finances personnelles
- 88 La santé et l'assurance maladie-hospitalisation
- 90 Le logement
- 94 Les transports urbains et interurbains
- 101 Culture et plein air

103 ⑤ DES ÉTUDES À L'EMPLOI

- 103 Travailler pendant ses études
 - 104 Faire un stage
 - 109 Rester au Québec après ses études
 - 116 ZOOM Les formations à l'entrepreneuriat
-

119 ⑥ ÉTUDIER À L'ÂGE ADULTE

- 120 Pourquoi retourner aux études ?
- 122 Comment bien choisir son programme de formation ?
- 127 La reconnaissance des compétences
- 132 Se former quand on est en emploi
- 138 Apprendre ou se perfectionner en français et en anglais
- 144 Où s'informer sur l'apprentissage à l'âge adulte ?
- 148 ZOOM Qualifications Québec vous accompagne vers la reconnaissance de vos compétences



1. PANORAMA DE L'ÉDUCATION AU QUÉBEC

LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Du préscolaire à l'université

LES CYCLES SCOLAIRES

Au Québec, l'école est obligatoire pour tous les enfants âgés de six à seize ans. L'année scolaire, qui dure environ 180 jours, commence à la fin août pour finir en juin. Dans les établissements publics, les classes sont majoritairement mixtes (garçons et filles). Les institutions privées le sont également, à quelques exceptions près.

Le système d'éducation se répartit entre :

- le préscolaire, jusqu'à l'âge de 4 ou 5 ans, aussi appelé la maternelle.
- le primaire (6 années d'études). La première année au primaire démarre généralement à l'âge de 5 à 6 ans
- le secondaire (5 années).
- le collégial ou Cégep (2 à 3 années). Cégep est l'acronyme de Collège d'enseignement général et professionnel : le Cégep est un établissement d'enseignement public, mais certains d'entre eux utilisent aussi le terme de collège. Pour les établissements privés, on parlera systématiquement de collèges. C'est au collégial que les élèves peuvent choisir un parcours de formation technique.
- l'enseignement universitaire.

À noter que l'enseignement supérieur regroupe l'enseignement collégial et universitaire.

LES RÉSEAUX D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS OU PRIVÉS

Du préscolaire au collégial, la scolarité peut s'effectuer dans un établissement public ou privé. Les établissements publics comme privés peuvent être francophones ou anglophones.

L'enseignement public est laïque et généralement gratuit au primaire, au secondaire et au collégial (cependant au collège, des frais d'admission et d'inscription s'appliquent), ainsi qu'en formation professionnelle ou technique. À l'université, des droits de scolarité sont exigés.

Les établissements publics d'enseignement au préscolaire, primaire et secondaire, ainsi qu'en formation professionnelle, sont gérés par l'un des 61 centres de services scolaires francophones, d'un centre à statut particulier, 9 commissions scolaires anglophones et 2 commissions scolaires à statut particulier présents au Québec.

→ fcssq.quebec

Les établissements recensés par la Fédération des établissements d'enseignement privés (FEEP) sont reconnus par le ministère de l'Enseignement. Ils dispensent les programmes d'études officiels, et s'appuient sur un réseau de plus de 250 écoles privées, incluant des écoles primaires et secondaires, des écoles spécialisées en adaptation scolaire et des résidences scolaires.

→ feep.qc.ca

LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Au Québec, il existe deux réseaux d'enseignement : l'un est francophone, l'autre anglophone. Le réseau francophone est majoritaire, mais il existe également un système d'enseignement en anglais, allant de la maternelle à l'université.

Selon les textes de la Charte de la langue française, adoptée en 1977, la langue d'enseignement au Québec est le français dans les classes maternelles, primaires et secondaires. Les enfants québécois ou de personnes immigrantes doivent fréquenter les établissements francophones. Cependant, des exceptions existent dans des cas très précis, où l'enfant sera autorisé à fréquenter un établissement anglophone public ou privé subventionné.

Pour cela, les parents devront se conformer aux critères et démarches énoncés dans le Règlement concernant la demande de recevoir

l'enseignement en anglais, intégré dans la Charte. Pour connaître les critères d'admissibilité, rendez-vous sur le site des ME/MES :

→ education.gouv.qc.ca/index.php?id=4443

→ legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/C-11,%20r.%205

Au niveau collégial et à l'université, l'étudiant peut choisir librement la langue de son enseignement.

Formation professionnelle et formation technique

Souvent confondues, la formation professionnelle et la formation technique sont deux cursus bien distincts, ne menant pas aux mêmes diplômes ni aux mêmes métiers. Les deux se caractérisent par la diversité de leurs programmes qui couvrent pas moins de 21 secteurs de formation. Les programmes développent des compétences visant à intégrer le marché du travail et à répondre adéquatement aux besoins des entreprises. Ils forment donc à un métier. Ils sont ouverts aux élèves, dans le cadre de la formation initiale, et aux adultes, dans le cadre de la formation continue.

La formation professionnelle est accessible à partir de la 3^e secondaire pour les élèves qui souhaitent acquérir une formation les menant sur le marché du travail. Elle est également ouverte aux adultes.

Les programmes de formation sont donnés par les centres de formation professionnelle, eux-mêmes administrés par les centres de services scolaires (anciennement commissions scolaires). L'élève ou l'adulte en reprise d'études y obtient un diplôme de niveau secondaire, généralement un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

Pour accéder à la formation professionnelle, des préalables sont requis. Renseignez-vous auprès des centres de services scolaires (anciennement commissions scolaires).

→ quebec.ca/education/formation-professionnelle

La formation technique s'acquiert, quant à elle, au niveau du collégial. Elle est dispensée par les cégeps, les établissements collégiaux privés et certaines institutions gouvernementales. L'étudiant ou l'adulte en reprise d'études y obtient un diplôme de niveau collégial. L'étudiant en formation initiale obtiendra un diplôme d'études collégiales (DEC). L'adulte de retour aux études se tourne,

généralement, vers un cycle de formation court menant à une attestation d'études collégiales (AEC).

La formation technique vous intéresse? Si vous êtes un étudiant en formation initiale (ayant fait des études au Québec ou à l'étranger), renseignez-vous auprès du Service régional d'admission qui gère l'établissement dans lequel vous souhaitez suivre une formation. Si vous êtes un adulte de retour aux études, avec un statut de résident permanent, adressez-vous directement à l'établissement.

→ sracq.qc.ca

LES 21 SECTEURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE OU TECHNIQUE

Les secteurs de formation professionnelle ou technique, qui s'adressent aux jeunes ou aux adultes, sont nombreux et variés. Ils sont regroupés dans 21 domaines :

- Administration, commerce et informatique
- Agriculture et pêches
- Alimentation et tourisme
- Arts
- Bâtiment et travaux publics
- Bois et matériaux connexes
- Chimie-biologie
- Communication et documentation
- Cuir, textile et habillement
- Électrotechnique
- Entretien d'équipement motorisé
- Environnement et aménagement du territoire
- Fabrication mécanique
- Foresterie et papier
- Mécanique d'entretien
- Métallurgie
- Mines et travaux de chantier
- Santé
- Services sociaux, éducatifs et juridiques
- Soins esthétiques
- Transport

L'éducation des adultes ou la formation continue

Bien des raisons peuvent vous amener à vouloir entreprendre ou reprendre des études à l'âge adulte :

- acquérir une nouvelle formation générale, technique ou professionnelle,
- faire une mise à niveau, se perfectionner ou se spécialiser dans un domaine,
- changer de carrière,
- par simple intérêt personnel.

Il existe une gamme diversifiée de programmes aménagés de formation pour adultes ou de formation continue, afin de s'accommoder au mieux aux exigences professionnelles et familiales de chacun.

Les centres d'éducation des adultes, qui relèvent des centres de services scolaires, offrent notamment des services d'alphabétisation et de francisation, d'enseignement au présecondaire ainsi que d'enseignement en formation générale de niveau secondaire.

Les centres de formation professionnelle sont, quant à eux, ouverts aux adultes qui souhaiteraient obtenir une formation axée sur le marché du travail. Ces derniers peuvent acquérir une nouvelle formation au niveau collégial en s'inscrivant dans un diplôme d'études collégiales (DEC) préuniversitaire ou technique, ou en intégrant un programme d'attestation d'études collégiales (AEC) à la formation continue. Ils peuvent également se perfectionner ou se spécialiser dans un de ces programmes d'AEC. À noter que les cégeps dispensent aussi des cours de francisation.

Inforoute FPT : tout savoir sur la formation professionnelle et technique

Le site de Inforoute FPT est la référence en matière de renseignements sur les formations techniques et professionnelles au Québec. Vous y trouverez toutes les informations sur les programmes, les contenus, les diplômes, les établissements d'enseignement, ainsi que sur les métiers et carrières. Il donne accès à des dossiers thématiques, des sites pertinents et d'autres ressources.

inforoutefpt.org

Les universités offrent aussi des programmes de formation continue, notamment des programmes courts pour développer des compétences et des savoirs dans certains domaines.

Les adultes intéressés par le retour aux études (formation générale, professionnelle ou technique) peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC), afin de valider des modules et alléger le programme de formation par exemple.

Les grands types d'établissements d'enseignement

AU NIVEAU DU PRIMAIRE ET DU SECONDAIRE

Pour trouver un établissement d'enseignement près de chez vous, vous pouvez consulter le site internet des ministères de l'Enseignement et de l'Enseignement supérieur (ME/MES).

Au Québec, il existe 72 centres de services scolaires et commissions scolaires. 61 sont francophones et administrent un réseau public de près de :

- 2 742 écoles,
- 187 centres de formation professionnelle,
- 183 centres d'éducation des adultes.

Le Québec compte également 9 centres de services scolaires anglophones. Les trois autres sont les centres de services scolaires Crie, Kativik et du Littoral.

Les établissements d'enseignement privés sont au nombre de 119 au niveau préscolaire-primaire, et 146 au niveau secondaire.

→ education.gouv.qc.ca/trouver-une-ecole

AU NIVEAU DU COLLÉGIAL

Le Québec compte :

- 48 cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel) ou collèges qui sont des établissements publics,
- 19 collèges privés subventionnés, dont deux sont sous entente internationale,
- 45 établissements privés non subventionnés,
- ainsi que 4 établissements relevant d'un ministère ou d'une université.

→ Pour le détail : ceec.gouv.qc.ca/etablissements

AU NIVEAU UNIVERSITAIRE

Le Québec offre :

- Des universités francophones réparties sur plusieurs campus et antennes. L'Université du Québec dispose de campus à Montréal (UQAM), Trois-Rivières (UQTR), Chicoutimi (UQAC), Rimouski (UQAR), en Outaouais (UQO), en Abitibi-Témiscamingue (UQAT). Elle regroupe également l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), l'École nationale d'administration publique (ENAP), l'École de technologie supérieure (ÉTS) et TÉLUQ (l'université à distance). Il est également possible d'étudier à l'Université de Montréal (UdeM), à l'Université de Sherbrooke (campus de Sherbrooke et de Longueuil) et à l'Université Laval, située dans la ville de Québec.
- 3 universités anglophones (Concordia, McGill, Bishop's),
- Les écoles Polytechnique Montréal et HEC Montréal, toutes deux affiliées à l'UdeM.

DES FORMATIONS PORTEUSES D'AVENIR PROFESSIONNEL

Quels programmes d'études et quelles formations offrent le plus de chance de trouver rapidement un emploi une fois le diplôme obtenu ? Voici quelques indications sur les perspectives du développement économique du Québec.

Les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ME/MES)

Les ME/MES ont la responsabilité d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques relatives aux domaines de l'éducation au préscolaire, primaire, secondaire, collégial et universitaire, de la recherche, de l'aide financière aux études et dans les domaines du loisir et du sport.

quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/education

quebec.ca/gouvernement/ministeres-organismes/enseignement-superieur

Un marché de l'emploi dynamique

La croissance de l'emploi est constante au Québec, qui connaît l'un des taux de chômage les plus bas du Canada. Selon les données de Statistiques Québec, le taux de chômage s'établissait à 6,0 % en août 2025, en moyenne au Québec.

Les ressources utiles pour choisir sa carrière

LES SITES INTERNET

Le **site du gouvernement du Québec** collige et diffuse toute l'information sur le marché du travail. Il vous permet de vous renseigner de manière approfondie sur les métiers et professions, et constitue un point d'accès incontournable dans la compréhension du marché du travail au Québec.

→ quebec.ca/emploi/informer-metier-profession

Qualifications Québec est le guichet unique de la reconnaissance des compétences au Québec, qui permet de faire le point sur les démarches à suivre pour exercer un métier ou une profession réglementé(e) lorsqu'on a obtenu son diplôme en dehors du Québec. Grâce à sa lecture intelligente de l'indispensable Classification nationale des professions (CNP), la plateforme offre aussi d'identifier le métier non réglementé le plus proche de celui auquel on aspire, afin de trouver rapidement la voie de l'emploi.

→ qualificationsquebec.com

Le site internet **Tout pour réussir** s'adresse aux jeunes, qu'il renseigne sur les métiers ayant de bonnes perspectives d'emploi et demandant une formation professionnelle au secondaire ou une formation technique au collégial.

Pour les personnes immigrantes à la recherche d'informations sur les secteurs porteurs d'activités au Québec, le site est une source utile pour connaître les appellations des métiers, les régions où l'emploi est le plus favorable pour un métier précis, le salaire moyen, le type de formation exigée (pratique pour poursuivre éventuellement un complément d'études), etc.

→ toutpoureussir.com

LE COÛT DE L'ÉDUCATION

Les droits de scolarité

AU PRÉSCOLAIRE, AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE

L'école publique au préscolaire, primaire et secondaire est gratuite, jusqu'à 18 ans (et 21 ans pour les personnes souffrant d'un handicap). La gratuité inclut aussi les manuels scolaires. En revanche, seront à votre charge l'achat des fournitures et effets scolaires personnels, les dîners du midi, le service de garde en milieu scolaire, etc.

Les établissements privés reconnus par le ministère de l'Éducation exigent des frais d'admission et d'inscription qui s'élèvent généralement à plusieurs milliers de dollars par an, sur dossier ou sur examen. Renseignez-vous directement auprès de l'établissement concerné.

Vous pouvez aussi choisir d'inscrire votre enfant dans le réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), qui compte deux établissements à Montréal et un à Québec.

→ aeфе.fr

EN FORMATION PROFESSIONNELLE ET POUR L'ÉDUCATION DES ADULTES

Les formations professionnelles dispensées par les centres de services scolaires et qui mènent à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DÉP) ou d'une attestation de spécialisation

Un site de référence sur les TI : macarrieretechno.com

TECHNOCompétences, en partenariat avec d'autres collaborateurs, a réalisé un site internet permettant de trouver toute l'information pertinente liée aux carrières en technologies de l'information et des communications (tests et conseils, index des professions, secteurs d'activités, entreprises, programme de formation, etc.).

macarrieretechno.com

professionnelle (ASP) sont gratuites y compris les manuels, mais hors fournitures, jusqu'à 18 ans. Au-delà, l'élève devra être inscrit à 15 h ou plus de cours par semaine et s'il termine son programme dans le temps alloué. Les manuels sont à sa charge.

En outre, aucun frais d'admission ou d'inscription ne sont demandés aux adultes qui suivent une formation destinée à :

- Acheter leur secondaire
- Apprendre le français
- Se préparer à une formation professionnelle

AU COLLÉGIAL

Les établissements collégiaux publics ne demandent pas de droits de scolarité au Québec pour les étudiants à temps plein préparant un diplôme d'études collégiales (DEC). Il en est de même pour la majorité de ceux inscrits dans une attestation d'études collégiales (AEC). Les étudiants ayant un statut de résident permanent bénéficient également de cette mesure.

Néanmoins, on ne peut parler complètement de gratuité, car les étudiants doivent s'acquitter de droits d'admission, d'inscription, de services de natures diverses, qui peuvent varier en fonction de leur pays d'origine. Il faut s'adresser à l'établissement collégial pour connaître le montant des droits.

Il est important de noter que les titulaires étrangers d'un permis d'études qui viennent au Québec pour effectuer leurs études collégiales dans un établissement public et obtenir un diplôme québécois doivent, sauf cas d'exemption, payer des droits de scolarité

La plateforme MonEmploi.com

Mon Emploi est une excellente référence pour se documenter sur l'enseignement secondaire, collégial et universitaire et prendre connaissance de l'ensemble des programmes de formation professionnelle et technique, offerts par les différents établissements du Québec. Ils s'adressent autant aux parents qu'aux élèves et étudiants désireux de bien choisir leur formation et leur orientation professionnelle.

monemploi.com/formations

qui leur sont spécifiques. Ces droits varient d'un programme à un autre et s'élèvent généralement à plusieurs milliers de dollars, auxquels s'ajoutent les frais d'admission, d'inscription, l'assurance maladie et hospitalisation, le matériel pédagogique, etc. Il en va de même pour les étudiants canadiens qui ne résident pas au Québec. Le montant de ces droits est fixé sur une base annuelle par les règles budgétaires.

Les collèges privés subventionnés par le ministère exigent de tous les étudiants des droits d'admission et d'inscription auxquels s'ajoute une contribution financière exigée par le ministère. Renseignez-vous auprès de l'établissement directement.

À L'UNIVERSITÉ

Les étudiants étrangers doivent payer des droits de scolarité fixés par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). En fonction de la durée de la session, du nombre de crédits et de leur pays d'origine ou de résidence, il faut compter plusieurs milliers de dollars de droits de scolarité auxquels viendront s'ajouter des frais d'admission, d'inscription, de matériel pédagogique, d'assurance maladie et hospitalisation, et autres. Les droits de scolarité ne comprennent pas non plus les frais de logement, de transport, de nourriture, de loisirs, etc.

Les frais de scolarité réglementés sont calculés selon plusieurs éléments, en fonction du statut de l'étudiant :

- Les droits de base (équivalents à ceux payés par les étudiants québécois) ;

Explorer des formations sur le site Quebec.ca

Le site du gouvernement vous permet de vous informer sur les secteurs, métiers et professions au Québec, il vous permet aussi d'obtenir des détails sur des programmes d'études, aussi bien secondaires que collégiales, ou encore universitaires.

Ce qui est intéressant, c'est qu'à chaque programme, l'outil associe les professions liées, ce qui permet un ciblage encore plus fin des formations pertinentes pour soi, selon le métier visé.

quebec.ca/emploi/informer-metier-profession/explorer-metiers-professions

- Le montant forfaitaire exigé des étudiants canadiens non résidents du Québec qui s'ajoute au forfait de base indiqué précédemment ;
- Un montant forfaitaire, fixé par chaque université, pour les étudiants étrangers qui fréquentent un établissement universitaire au Québec, d'un montant égal ou supérieur à celui exigé des étudiants canadiens non résidents du Québec - à l'exception de ceux inscrits dans une maîtrise orientée recherche et ceux inscrits en 3^e cycle ;
- Un montant forfaitaire facultatif que les universités peuvent exiger n'excédant pas 10 % du montant forfaitaire.

À noter, une déroglementation des montants forfaitaires au 1^{er} cycle s'applique également dans six disciplines : administration, informatique, génie, droit, mathématiques et sciences pures. Pour en connaître les montants forfaitaires, vous devez vous renseigner auprès de l'université choisie.

ATTENTION : Une refonte importante des droits de scolarités est entrée en vigueur à l'automne 2024, qui concerne les inscriptions au premier cycle universitaire pour certains étudiants canadiens non résidents du Québec et la plupart des étudiants étrangers.

Depuis l'automne 2024, les étudiants canadiens qui résident en dehors du Québec au moment de leur inscription sont soumis à deux tarifs, selon qu'ils sont inscrits dans une université dont la langue principale d'enseignement est :

- le français (ou à l'Université Bishop's, en Estrie), ou
- l'anglais (McGill ou Concordia).

Dans le premier cas, les droits obligatoires de scolarités (au premier cycle, donc) s'établissent à 9 000 \$ CAN par an.

Dans le second cas, en revanche, ils s'élèvent à 12 000 \$ CAN.

Les étudiants étrangers sont, quant à eux, soumis à des droits d'un montant forfaitaire de 20 000 \$ CAN, quel que soit leur université.

Quant aux étudiants français et belges francophones, ils restent soumis, au premier cycle, au même traitement que les étudiants canadiens non résidents du Québec.

L'exemption des droits de scolarité

Il existe deux principales façons de bénéficier d'une exemption des frais de scolarité, selon :

- le statut d'immigration du demandeur, ou
- l'existence d'ententes internationales

Plusieurs catégories de personnes peuvent être exemptées du montant forfaitaire pour étudiants étrangers, comme les conjoints et enfants de moins de 22 ans des travailleurs étrangers temporaires en permis fermé au Québec ou titulaires d'un permis de travail postdiplôme, ou les réfugiés titulaires d'un certificat de sélection du Québec (CSQ).

→ quebec.ca/education/etudier-quebec/aide-financiere-etudiants-internationaux/exemption-droits-scolaire-statut-immigration

D'autre part, le Québec a signé plusieurs ententes de coopération internationale ou d'ententes bilatérales avec des pays étrangers. À titre d'exemple, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, la Côte d'Ivoire, Le Sénégal, la Chine, le Mexique, etc. font partie de ces pays. Il existe un nombre maximal d'exemptions (quotas) par pays et par an.

Vous pouvez consulter sur le site le site du gouvernement du Québec.

→ quebec.ca/education/etudier-quebec/aide-financiere-etudiants-internationaux/exemption-droits-scolaire-ententes

Les étudiants en échange universitaire n'ont pas de droits de scolarité à payer au Québec, car ils restent attachés à leur établissement d'origine.

Planifiez vos études postsecondaires

La page Aide financière aux études du gouvernement du Canada offre des ressources en ligne pour planifier le coût de ses études postsecondaires (financement, prêts et bourses, remboursement, etc.). Il s'adresse autant aux parents pour les informer sur les possibilités d'épargne en vue des études de leurs enfants, qu'aux étudiants ou aux adultes en reprise d'études dans le cadre de la formation continue.

canada.ca/fr/services/prestations/education/aide-etudiants.html

L'aide financière aux études et les programmes de bourses

Il peut être intéressant de vous informer sur les conditions d'admissibilité à un programme d'aide financière ou de bourses. Certains programmes sont accessibles aux étudiants étrangers détenteurs d'un permis d'études, d'autres sont réservés aux citoyens canadiens, résidents permanents et personnes réfugiées.

PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En cas de difficultés financières, il est possible de bénéficier du Programme de prêts et bourses en effectuant une demande d'aide financière auprès des autorités. Il s'adresse aux personnes qui suivent des études à temps plein dans un établissement reconnu, que ce soit pour les études secondaires, la formation professionnelle, les études collégiales ou universitaires. Le programme détermine des critères d'admissibilité, dont l'obligation, entre autres, d'être de citoyenneté canadienne ou d'avoir le statut de résident permanent, de réfugié ou de personne protégée en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Comme son nom l'indique, le programme vous permet de bénéficier, sous certaines conditions, d'un prêt auprès d'une institution financière située au Québec. L'aide financière sera versée sur votre compte. Cela signifie que lorsque vous aurez terminé vos études, vous devrez procéder au remboursement de la somme allouée par le prêt.

Si le montant de vos besoins financiers est supérieur au montant du prêt accordé pour l'année d'attribution, vous pourrez obtenir une bourse dont le montant comble la différence entre les besoins et le prêt. Cette aide n'aura pas à être remboursée.

Prenez garde à tenir compte des délais de traitement des dossiers et anticipez votre demande d'aide financière

Pour vous renseigner sur les conditions d'admissibilité, faire votre demande en ligne ou connaître les modalités de remboursement du prêt, consultez la page de l'Aide financière aux études :

→ quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/prets-bourses-temps-plein/conditions-admissibilite

Organisé par

**IMMIGRANT
» QUÉBEC**



SIIQ Printemps

Salon de l'immigration et
de l'intégration au Québec

17^e édition

Salon de l'immigration et de l'intégration au Québec



Accueil · Études · Emploi
Rencontres · Opportunités

Merc. | Jeu.
27 | **28**

12 h-20 h | 10 h-17 h

MAI 2026

Palais des congrès de Montréal

Gratuit

Billet requis

salonimmigration.com



Un simulateur de calcul est disponible depuis la plateforme. Vous pouvez également vous adresser au bureau de l'aide financière de votre établissement d'enseignement.

Si vous étudiez à temps partiel, à certaines conditions, une aide financière peut vous être attribuée sous forme de prêt.

→ quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/pre-temps-partiel

Des bourses d'excellence sont également proposées à l'université, en formation professionnelle ou au collégial technique afin « d'encourager les meilleurs candidats internationaux dans les programmes où les perspectives d'emploi et de recherche sont favorables ».

Ces bourses sont généralement attribuées sur concours, une fois par année.

Droits de scolarité : qui paie quoi ?

Rares sont les sujets aussi complexes que celui des droits de scolarité au Québec. Si les tarifs de référence sont indexés sur une base annuelle, les étudiants ne paieront pas les mêmes droits pour le même programme de formation, selon qu'ils sont des :

- Canadiens résidant au Québec,
- Canadiens ne résidant pas au Québec,
- Français ou Belges francophones, ou
- ressortissants d'autres pays.

À titre d'exemple, un étudiant français qui souhaite s'inscrire en premier cycle dans une université québécoise paiera les mêmes droits qu'un étudiant canadien non résident du Québec (c'est-à-dire plus élevé qu'un Canadien résident du Québec, mais moins élevé qu'un autre étudiant étranger). En revanche, si ce même étudiant français souhaite s'inscrire en deuxième cycle universitaire, il paiera comme un étudiant canadien résident du Québec.

Il s'agit donc de bien vous renseigner auprès des établissements que vous envisagez, pour vous ou pour vos enfants, car les frais peuvent varier de la gratuité à plusieurs milliers de dollars.

Plus d'information sur le coût des études pour les étudiants étrangers : quebec.ca/education/etudier-quebec

BOURSES D'EXCELLENCE DES UNIVERSITÉS

Les universités ont des bourses d'excellence ou de mérite destinées à certains de leurs étudiants étrangers inscrits :

- à un programme de doctorat (parfois de maîtrise) en recherche,
- en stage postdoctoral, ou
- pour un court séjour de recherche ou de perfectionnement.

Ces bourses sont attribuées annuellement sur concours, en fonction de critères précis, comme les résultats scolaires. Pour connaître quelles bourses offre l'université dans laquelle vous étudierez, renseignez-vous auprès de son bureau de l'aide financière.

→ Plus d'informations : frq.gouv.qc.ca/programme/bourses-dexcellence-pour-etudiants-etrangers-pbeee-2025-2026

D'autres bourses et programmes pour les étudiants étrangers

LE PROGRAMME SAMUEL-DE-CHAMPLAIN

Mis en œuvre par le Conseil franco-qubécois de coopération universitaire (CFQCU), ce programme est destiné à contribuer à la coopération universitaire et scientifique entre la France et le Québec. Il s'articule autour de deux volets, recherche et formation.

quebec.ca/gouvernement/relations-internationales/appels-projets-international/commission-permanente-cooperation-franco-quebecoise/cooperation-scientifique

LA BOURSE GASTON-MIRON

Cette bourse s'adresse aux étudiants de 2^e et 3^e cycle universitaire, désireux de faire un stage en littérature et culture québécoise au Québec.

aieq.qc.ca/bourse-gaston-miron

LE PROGRAMME ACCÉLÉRATION DU MITACS

Afin de permettre la réalisation de stages rémunérés au sein d'une entreprise ainsi qu'à un perfectionnement professionnel. Une demande peut être présentée en tout temps.

mitacs.ca/fr-ca/nos-programmes/acceleration

BOURSES D'EXCELLENCE EN FORMATION COLLÉGIALE TECHNIQUE

Sont ici visés les étudiants étrangers inscrits à temps pleins dans un programme d'études collégiales techniques, et qui vise l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC).

Le montant de la bourse s'élève à 14 000 \$ CAN (sur concours et sous conditions)

- Plus d'informations sur le site de la Fédération des cégeps :
cegepsquebec.ca/nos-cegeps/cout-et-aides-financieres/aides-financieres/bourses-dexcellence

BOURSES D'EXCELLENCE EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Le fonctionnement des bourses en formation professionnelle est légèrement différent. Pour commencer, il s'adresse aux étudiants étrangers qui poursuivent - et réussissent - un programme à temps plein vers l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'un DEP suivi d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

Ensuite, une priorité est faite aux étudiants en provenance du Brésil, de la Chine, de l'Inde, du Japon et du Mexique, ou encore à ceux des pays membres de l'Organisation internationale de la francophonie - hors France, dont les ressortissants ne sont pas admissibles au programme de bourses d'excellence, en vertu des ententes France-Québec.

- Plus d'informations sur le site de Québec métiers d'avenir :
quebecmetiersdavenir.com/bourse-dexcellence

PROGRAMME ÉTUDES-TRAVAIL

Ce programme subventionné par les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ME/MES) permet aux étudiants d'obtenir un emploi à temps partiel pendant l'année scolaire (sous certaines conditions) sur le campus. Les modalités peuvent être différentes d'un établissement à l'autre.

Renseignez-vous directement auprès du bureau de l'aide financière de votre établissement.

Parmi les conditions d'admissibilité, il faut avoir la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent, de réfugié ou de personne protégée en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Voir par exemple les informations disponibles sur le site de HEC Montréal :

→ hec.ca/etudiants/financer-mes-etudes/programme-etudes-travail/etudiants-du-quebec/index.html

BOURSES DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Il est possible de postuler également à des bourses offertes par le gouvernement fédéral.

→ Consultez le site : educanada.ca/scholarships-bourses

BOURSES DES PAYS ÉTRANGERS

Certains pays octroient des bourses à leurs ressortissants qui souhaitent effectuer des études au Québec. Pour connaître l'existence de ces bourses, consultez les sites des consulats et ambassades de votre pays au Canada.

BOURSES DES ORGANISMES INTERNATIONAUX

De nombreux organismes internationaux, comme l'Agence universitaire de la francophonie (AUF), offrent des bourses aux étudiants étrangers. Il est impossible de tous les recenser : consultez les sites des universités québécoises qui proposent des moteurs de recherche pour connaître les bourses qui s'offrent à vous en fonction de votre domaine d'études.



2. SCOLARISER SON ENFANT

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT

L'éducation préscolaire (maternelle)

Au Québec, les enfants ne sont scolarisés qu'à partir de 5 ans pour une année de maternelle. Toutefois, des classes de prématernelle, accessibles à temps plein dès l'âge de 4 ans, sont également possible. Mais l'inscription de son enfant à l'école dès 4 ans reste discrétionnaire, en plus de n'être pas offerte par toutes les écoles publiques.

→ quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/programmes-formations-evaluation/maternelle

Attention cependant, La Place 0-5 sera remplacé à l'automne 2025 par un nouveau portail, à l'ambition d'apporter davantage d'équité et de transparence au processus d'inscription en service de garde subventionné, qui est toujours très prisé. On devrait notamment en savoir davantage sur la question de l'admissibilité des parents titulaires d'un permis de travail ouvert, qui avait été remise en question par une directive ministérielle interne en juillet 2025.

Le gouvernement a mis à disposition du public une page dédiée au soutien des parents à la transition vers le portail d'inscription :

→ quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/futur-portail-inscription-services-garde/soutien-a-la-transition-pour-les-parents

→ Plus d'informations sur le projet de nouveau guichet d'accès aux services de garde : quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-action-reseau-services-garde/futur-portail-inscription-services-garde/projet-nouveau-guichet-services-garde

Il existe trois principaux modes de garde :

Les centres de la petite enfance (CPE), des organismes à but non lucratif subventionnés par le gouvernement québécois. Tous les parents dont les enfants sont en service de garde subventionné ne sont désormais soumis qu'à la contribution de base, indexée tous les ans au 1^{er} janvier, et sans considération du revenu familial. En 2025, le montant journalier s'élève ainsi à 9,35 \$ CAN par jour et par enfant, à payer directement au service de garde. Le ministère des finances met à disposition un calculateur en ligne pour connaître les frais qui s'appliquent à votre cas. Les places sont rares et le délai d'attente peut être long.

→ finances.gouv.qc.ca/ministere/outils_services/outils_calcul/cout_garde_quotidien/outil_garde.asp

Les garderies privées reconnues par le ministère de la Famille.

Les services de garde en milieu familial permettent à votre enfant d'être gardé dans une résidence privée par un responsable de services de garde ayant validé une formation spécifique et soumis à des normes prévues par la loi. On dira que votre enfant va chez une gardienne.

Ces deux derniers modes de garde peuvent pratiquer les prix qu'ils souhaitent (généralement entre 40 et 65 \$ CAN par jour), mais plusieurs offrent des places à 9,35 \$ CAN car, sous certaines conditions, ils peuvent bénéficier de subventions gouvernementales. Une contribution additionnelle, calculée en fonction du revenu familial, s'ajoute à cette contribution de base. S'ils ne sont pas subventionnés, vous bénéficierez d'un crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants calculé selon votre revenu familial.

→ Pour en savoir plus sur ces trois types de garde, voir le site du ministère de la Famille : quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/garderies-et-services-de-garde

→ Pour le crédit d'impôt : revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/credit-dimpot-pour-frais-de-garde-denfants/conditions-dadmissibilite

D'autres services de garde privés non régis par le ministère de la Famille sont disponibles. Il s'agit de certaines gardes en milieu familial, dans un organisme communautaire, dans un jardin d'enfants, dans un camp de jour ou de vacances. Les tarifs sont variés.

Pour une garde temporaire, les haltes-garderies accueillent les enfants de la naissance à 12 ans ; les jardins d'enfants de 2 à 5 ans. Les haltes-garderies communautaires permettent aux parents de

IMMIGRANT » QUÉBEC

Téléchargez **gratuitement**
nos guides pratiques
pour vous accompagner
dans votre immigration et
votre nouvelle vie au Québec



- Immigration
- Vie quotidienne
- Emploi



- Étudiants internationaux
- Scolarité des enfants
- Formation des adultes

immigrantquebec.com 

Restez informé



faire garder leurs enfants pendant le temps qu'ils participent à un atelier ou une activité proposés par l'organisme. Elles offrent aussi des services en terme de soutien et de répit parental, de conseils, etc. Il existe également des haltes-garderies privées qui pratiquent des tarifs très différents de l'une à l'autre. Vous pouvez aussi confier votre enfant à une gardienne qui viendra à votre domicile. Dans ce cas, elle pourrait être considérée comme salariée.

Les cycles de l'enseignement primaire

Qu'ils aient fait leur préscolaire ou pas, tous les enfants de six ans doivent être inscrits à l'école primaire.

Si votre enfant a cinq ans, il peut y être admis à la condition qu'il atteigne six ans avant le 1^{er} octobre de sa première année scolaire. Si votre enfant n'a pas l'âge requis (par exemple s'il est né durant la première semaine d'octobre) et que vous pensez qu'il est dans son intérêt d'être tout de même inscrit en maternelle 5 ans, vous pouvez demander une dérogation auprès de votre Centre de

Soutien scolaire et accueil des enfants de familles immigrantes

Plusieurs organismes à but non lucratif offrent des services de soutien scolaire, d'aide aux devoirs, de halte-garderie, d'accueil en camp de jour ou durant les congés scolaires ou encore des groupes de discussion école-famille, pour les parents immigrants et leurs enfants. À Montréal, citons par exemple :

- La Maisonnée : laimaisonneeinc.org
- Cari-St-Laurent : cari.qc.ca
- Centre d'appui aux communautés immigrantes (CACI) : caci-bc.org
- Centre d'aide aux nouveaux arrivants (CANA) : cana-montreal.com
- L'Hirondelle : hirondelle.qc.ca
- PROMIS : promis.qc.ca

En outre, il existe un grand nombre d'associations de quartiers et de réseaux de bibliothèques qui organisent des activités pédagogiques et créatives, de même que des services de garde pour les enfants. Prenez le temps de vous renseigner et de découvrir votre quartier, qui recèle certainement des trésors...

services scolaire. Vous devrez soumettre l'enfant à une évaluation de son développement moteur et cognitif par un psycho-éducateur indépendant (à vos frais et sans garantie).

Les élèves ayant des problèmes d'adaptation peuvent bénéficier de services particuliers à l'intérieur d'une classe spécialisée ou d'une classe ordinaire.

Le primaire est divisé en trois cycles :

- Le premier cycle comprend la 1^{ère} et la 2^e année ;
- Le deuxième cycle comprend la 3^e et la 4^e année ;
- Le troisième et dernier cycle du primaire comprend la 5^e et la 6^e année.

Des évaluations harmonisées du ministère de l'Éducation ont lieu à la fin de chaque cycle (donc en 2^e, 4^e et 6^e années).

Tout au long de l'année, l'enseignant donne des travaux à faire à la maison et pratique des évaluations. Les notes sont traduites en pourcentage pour apparaître dans le bulletin scolaire remis aux parents à la fin de chaque trimestre. Le bulletin est accompagné de commentaires des enseignants.

Les cycles de l'enseignement secondaire

Après l'école primaire, les enfants doivent poursuivre leur scolarité au secondaire. L'enseignement au secondaire se divise en deux cycles.

Le 1^{er} cycle dure 2 années et comprend une formation de base commune à tous les élèves (1^{ère} et 2^e secondaire).

Le 2^e cycle a une durée de 3 ans (3^e, 4^e et 5^e secondaire). Il offre trois parcours : une formation générale, une formation générale appliquée et une formation axée sur l'emploi.

Durant ces 5 années de secondaire, l'élève acquiert des connaissances dans des domaines d'apprentissage comme les langues, les mathématiques, les arts, les sciences humaines, mais aussi dans des domaines généraux de formation comme la santé et le bien-être, l'orientation et l'entrepreneuriat, l'environnement et la consommation, les médias, le vivre-ensemble et la citoyenneté.

Comme au primaire, les élèves ont des devoirs à faire à la maison et sont évalués en classe par des tests. À la 4^e secondaire, les élèves doivent passer les examens ministériels au mois de juin : ce sont

les mêmes dans tout le Québec. Les épreuves sont en mathématiques, sciences et histoire. À la 5^e secondaire, les épreuves ministérielles sont le français et l'anglais.

À NOTER que la formation professionnelle est accessible aux élèves à partir de la 3^e secondaire.

Des écoles aux projets pédagogiques spéciaux

Certaines écoles, outre un enseignement général, proposent aux élèves du primaire et du secondaire des contenus pédagogiques particuliers :

- Écoles alternatives. Renseignez-vous sur le réseau des écoles alternatives du Québec sur leur site :
→ repaq.org ;
- Formation artistique (musique, danse, théâtre). Voir notamment les pages gouvernementales :
→ education.gouv.qc.ca/etablissements-scolaires-publics-et-privés/cas-particuliers/projets-pedagogiques-particuliers-en-arts ;
- Sport-études. Consultez :
→ education.gouv.qc.ca/etablissements-scolaires-publics-et-privés/cas-particuliers/sport-etudes ;
- Douance (élèves « surdoués ») ;
→ alloprof.qc.ca/fr/parents/articles/difficultes-ecole/douance-k1273
- Éducation internationale. Consultez le site de la Société des écoles du monde du BI du Québec et de la francophonie (SÉBIQ) :
→ sebiq.ca.

Ces écoles sont accessibles sur sélection (intérêts, aptitudes, bulletins scolaires ou tests). Renseignez-vous auprès du centre de services scolaire pour connaître la liste de ces établissements.

Scolariser son enfant dans le système éducatif français

Cette solution est notamment privilégiée par les ressortissants français expatriés ou qui n'envisagent qu'un séjour temporaire au Québec, et qui souhaitent privilégier la continuité et la transférabilité automatique, une fois rentrés en France, du cursus scolaire de leur enfant.

Le Collège Stanislas (Montréal et Québec) et le Collège international Marie de France (Montréal) sont deux collèges privés membres de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Ils offrent un enseignement allant de la maternelle au collégial (lycée). Le développement de la culture générale occupe une place importante dans l'éducation. Les élèves sont préparés à passer le baccalauréat français en série scientifique, sciences économiques et sociales ou littéraire.

→ Collège Stanislas : stanislas.qc.ca

→ Collège international Marie de France : cimf.ca

Les trois établissements (en comptant l'annexe de Québec) exigent des droits de scolarité, qui peuvent être dégressifs en fonction du nombre d'enfants inscrits au sein d'une même famille.

Pour les ressortissants français, il existe des possibilités de bourses pour les enfants scolarisés dans ces établissements.

Pour en savoir plus, consultez les sites :

→ de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) : aeфе.fr

→ du Consulat général de France à Montréal :
montreal.consulfrance.org

L'INSCRIPTION À UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Le rôle des centres de services scolaires

Les écoles publiques, de l'éducation préscolaire au niveau secondaire inclus, ainsi que les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes, sont organisés et administrés par les centres de services scolaires.

Les centres de services scolaires sont chargés d'organiser des services éducatifs de qualité pour répondre efficacement aux besoins de formation des jeunes et des adultes. Ils doivent aussi adapter les services éducatifs selon les besoins des élèves handicapés ou ayant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage. Ils offrent également des programmes de formation en entreprise. Les centres de services scolaires emploient les enseignants des établissements qu'elles administrent et gèrent le budget des écoles publiques, des centres

d'éducation des adultes et des centres de formation professionnelle.

À Montréal, on compte trois centres de services scolaires francophones (Centres de services scolaires Marguerite-Bourgeoys, Centres de services scolaires de Montréal et Centres de services scolaires de la Pointe-de-l'Île), ainsi que deux centres de services scolaires anglophones (Centres de services scolaires English-Montreal et Centres de services scolaires Lester-B.-Pearson).

Pour connaître la liste complète et les coordonnées des centres de services scolaires, rendez-vous sur le site de la Fédération des centres de services scolaires du Québec :

→ fcssq.quebec

Les modalités d'inscription

Pour que votre enfant puisse fréquenter une école, vous devrez d'abord faire une demande d'admission auprès de l'école de votre quartier. Il est possible que votre enfant soit soumis à un test de connaissance du français, lors d'un rendez-vous avec le bureau des admissions. Cela permettra de déterminer s'il doit recevoir des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français, soit dans une classe d'accueil ou dans une classe ordinaire selon les modèles d'organisation des services mis en place dans les centres de services scolaires.

Aider son enfant dans ses choix d'avenir

Le site internet Espace parents, développé par l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, en collaboration avec la Fédération des comités de parents du Québec, s'adresse aux parents désireux d'accompagner leur enfant dans ses choix scolaires en leur donnant les bons outils. Il décortique chaque année du secondaire, de la 1^{ère} à la 5^e, en abordant les enjeux et spécificités liés au développement individuel de l'enfant (passage du primaire au secondaire, acquisition de l'autonomie, exigences scolaires, rôle des parents, etc.).

Très concret, le site regorge de conseils pour tous les parents qui veulent suivre de près l'évolution de leur enfant. Il est également possible d'envoyer une question à un conseiller d'orientation.

espaceparents.org

On vous demandera de présenter les originaux ou des copies certifiées conformes de documents comme le certificat de naissance de l'enfant, les bulletins scolaires, les documents attestant du statut de l'enfant au Canada, etc. L'école vous donnera la liste exacte des documents à fournir, selon que l'enfant est né au Canada ou à l'étranger.

Si tous les documents sont en règle, vous pourrez ensuite procéder à l'inscription de votre enfant.

Tous les centres de services scolaires donnent, chaque année, un avis public concernant la période d'inscription des enfants. Vous pouvez cependant faire une demande d'admission en tout temps, mais en ce qui concerne l'admission à l'éducation préscolaire (la maternelle), il est généralement recommandé de procéder avant la fin du mois de juin.

LES PROJETS PÉDAGOGIQUES AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE

Le programme de formation de l'école québécoise

Au primaire et au secondaire, les élèves étudient les apprentissages définis dans le Programme de formation de l'école québécoise : le français (écriture, lecture, communication), les mathématiques, les sciences et technologies, la géographie, l'histoire et l'éducation à la citoyenneté. À cela s'ajoutent l'anglais comme langue seconde, les arts, l'éducation physique et à la santé, l'éthique et la culture religieuse (comprendre les religions du monde et favoriser le dialogue).

Au 2^e cycle du secondaire, le développement professionnel est abordé en sensibilisant l'élève à son orientation professionnelle ou encore à l'entrepreneuriat.

L'ensemble de ces apprentissages vise à valoriser les compétences personnelles, sociales, intellectuelles et organisationnelles.

Le Programme de formation de l'école québécoise contient un programme disciplinaire élaboré pour les élèves issus de l'immigration, soit : «Intégration linguistique, scolaire et sociale», au primaire et au

secondaire. Ce programme prépare les élèves immigrants à intégrer harmonieusement le système scolaire francophone et la société québécoise en développant la langue de la communication et la langue de l'école, en s'appropriant la culture scolaire, les repères culturels et les codes sociaux. Des stratégies diverses d'apprentissage de la langue seconde permettent également aux élèves d'acquérir graduellement leur autonomie et d'accroître leur efficacité en tant qu'apprenants.

→ quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/programmes-formations-evaluation/programme-formation-ecole-quebecoise

Les grandes valeurs de l'école québécoise

Étant donné la pluralité culturelle de la province, l'école québécoise repose sur un enjeu fondamental : le respect de la diversité culturelle tout en rassemblant les élèves autour de valeurs communes.

En effet, ce sont des dizaines de nationalités qui sont réunies dans un même lieu avec une histoire, une culture et souvent une langue différente. Le défi est donc de réussir à créer un sentiment d'appartenance commune. Le système éducatif québécois enseigne ainsi aux élèves des valeurs essentielles que sont la démocratie, la justice sociale, l'équité, la tolérance, l'égalité hommes-femmes et la laïcité des institutions publiques.

Choisir l'enseignement à la maison

Selon la Loi sur l'instruction publique, l'enfant qui reçoit un enseignement approprié, c'est-à-dire qui répond aux exigences pédagogiques d'apprentissage et d'évaluation déterminées par le gouvernement, peut être scolarisé à la maison.

Les parents doivent transmettre leur demande au ministre de l'Éducation ainsi qu'au centre de services scolaire de référence au plus tard le 1^{er} juillet de chaque année ou, en cas de scolarisation à la maison en cours d'année scolaire, dans les 10 jours qui suivent l'arrêt de la fréquentation de l'établissement scolaire.

Le ministère éditent un guide de bonne pratique à destination des parents, qui peuvent se rapprocher des centres de services scolaires pour obtenir plus d'information. Un canevas de projet d'apprentissage est également disponible.

quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/programmes-formations-evaluation/enseignement-maison

Pour favoriser l'intégration de ces valeurs fondamentales, l'école axe son apprentissage sur quatre idées principales :

- **Une éducation interculturelle et citoyenne** qui s'appuie sur la grande diversité des origines géographiques, des langues maternelles et des enracinements culturels des élèves.
- **La langue française** : grâce à l'adoption de la loi 101 en 1977, avec la Charte de la langue française, dans le réseau public francophone, l'enseignement est donné en français (sauf lors de cours visant à acquérir l'apprentissage d'une autre langue comme l'anglais, l'espagnol, etc.).
- **Le débat** : inciter les élèves à débattre et à confronter leurs idées afin qu'ils échangent leurs opinions et puissent apprendre des différences des autres.
- **Le développement personnel** : la réussite scolaire, mais aussi personnelle fait partie des préoccupations de l'école québécoise. L'école cherche à développer l'autonomie de l'élève dès le plus jeune âge.

La gestion de classe

La gestion de classe est une notion importante tant pour les enseignants que pour les élèves. Dès les premiers jours de classe, l'enseignant met en place des règles de conduite et s'assure qu'elles soient suivies et cohérentes durant l'année scolaire. En cas de problème avec l'élève, l'enseignant fait les démarches pour comprendre et résoudre les difficultés rencontrées.

Sensibiliser les jeunes à l'entrepreneuriat

Parce que le développement économique du Québec repose en partie sur l'entrepreneuriat, une stratégie gouvernementale œuvre à inculquer la culture entrepreneuriale auprès des jeunes. À l'école, les élèves développent des connaissances sur le sujet et peuvent participer à des mises en œuvre de projets. Aussi, chaque année a lieu le Défi OSEntreprendre : des élèves, appuyés par leurs intervenants scolaires, des étudiants et des entrepreneurs peuvent y participer

osentreprendre.quebec

Plutôt que d'imposer de manière autoritaire les règles de la classe, l'enseignant québécois amène généralement les élèves à se responsabiliser et à participer activement au bon fonctionnement de la classe. Si un élève ne respecte pas une règle établie, plutôt que de le punir, l'enseignant l'incite à réfléchir à son geste. La conséquence de son acte peut le conduire, par exemple, à ne pas aller en récréation pour rédiger un devoir qui n'a pas été fait.

L'enfant doit également respecter le code de vie général de l'établissement. Au Québec, le renforcement positif occupe une place centrale dans l'éducation des enfants.

Le lien école-famille

Les parents étant les acteurs de premier plan dans l'éducation de leurs enfants, l'école québécoise accorde de l'importance à créer et maintenir le lien. À plusieurs moments de l'année, des rencontres entre parents et enseignants sont organisées. C'est l'occasion pour l'enseignant et les parents de faire le point sur l'apprentissage de l'enfant, ses résultats, ses progrès, son comportement en classe, etc.

Au Québec, l'école est un lieu dans lequel les parents sont invités à s'impliquer. Ce sera particulièrement le cas si votre enfant fréquente une école alternative. Les parents y sont en effet invités à prendre part à l'éducation et la formation du groupe, et peuvent prendre part à la communauté de nombreuses façons.

Pour suivre la scolarité de l'enfant au quotidien, les parents sont invités à consulter quotidiennement son agenda. En plus de contenir les devoirs et leçons, l'agenda est l'outil de communication de

Préparer financièrement les études postsecondaires de vos enfants

Dans la plupart des institutions financières, il est possible d'ouvrir un régime enregistré d'épargne-études (REEE). L'ouverture du compte au nom de l'enfant peut être faite par les parents, grands-parents, autres membres de la famille ou encore amis. Le plafond de cotisation est de 50 000 \$ CAN par enfant. L'ouverture d'un REEE vous permet également d'être admissible aux subventions du gouvernement fédéral qui permettront d'accroître le montant du REEE.

canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere.html

premier niveau par lequel l'enseignant tient les parents au courant de tout événement ou situation qui mérite de leur être signalé.

LA VIE QUOTIDIENNE D'UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Le conseil d'établissement, les comités de parents d'élèves et l'organisme de participation des parents

Que ce soit dans les écoles du primaire ou du secondaire, dans les centres d'éducation aux adultes ou les centres de formation professionnelle, chaque établissement a son conseil d'établissement composé du personnel scolaire et de parents d'élèves. Le conseil a un rôle important, car il prend des décisions concernant les projets pédagogiques, les budgets, les règles de conduite, etc. Il est également un organe de consultation auprès des centres de services scolaires.

Il existe également le comité de parents du centre de services scolaire, une institution consultative qui permet, entre autres, de transmettre les avis des parents sur le fonctionnement du centre de services. D'autres comités de parents peuvent jouer un rôle dans l'établissement scolaire. Demandez à l'école de votre enfant quelles sont les instances existantes.

Les établissements sont dotés d'un organisme de participation des parents (OPP) qui s'implique dans la définition et la mise en œuvre du projet éducatif de l'école et la réussite des enfants.

N'hésitez pas à vous investir dans la vie scolaire en tant que parents d'élèves. C'est un bon moyen de comprendre le système scolaire québécois, de participer activement à l'éducation de votre enfant et de développer votre réseau social.

Le service de garde en milieu scolaire : préscolaire et primaire

L'horaire des élèves du préscolaire et du primaire coïncide rarement avec celui des parents qui occupent un emploi salarié à temps plein, puisque l'école finit généralement aux alentours de 15h30. La plupart des écoles offrent des services de garde en milieu scolaire, qui encadrent les enfants et peuvent leur proposer des activités éducatives :

- avant le début de la classe le matin,
- à l'heure du midi,
- après la classe,
- durant les journées pédagogiques (journées de formation des enseignants, au nombre de 20 par année scolaire au primaire comme au secondaire).
- pendant la semaine de relâche (vacances)

Les élèves qui fréquentent ces services après la classe peuvent en profiter pour faire leurs devoirs ou d'autres activités culturelles et sportives.

Les parents qui confient leurs enfants aux services de garde en milieu scolaire paient des frais quotidiens, qui vont varier selon le type de service (tarif maximal quotidien, surveillance du midi, journée pédagogique, semaine de relâche, etc.). D'autres frais peuvent également s'y ajouter, par exemple pour le service de traiteur à l'école ou pour des activités spéciales organisées par le service de garde. Renseignez-vous auprès de l'école de votre enfant.

→ gardescolaire.org/la-garde-scolaire/foire-aux-questions

Le transport scolaire

Pour le transport scolaire, le Québec utilise les autobus jaunes, très courants en Amérique du Nord. Peints de cette couleur pour plus de visibilité et de sécurité, ils sont plus de 10 000 au Québec. Le transport scolaire est organisé par les centres de services scolaires, qui fixent les critères d'admissibilité. En règle générale, c'est la distance de marche entre le domicile et l'école qui détermine la prise en charge d'un enfant. Ce service est gratuit à raison d'un aller le matin et d'un retour le soir, basés sur les horaires de l'école.

→ education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/references/frais-scolaires/transport-scolaire

Le repas du midi

Au primaire, la plupart des parents préparent une boîte à lunch pour le dîner (repas du midi) de leurs enfants. Certaines écoles proposent également une cafétéria équipée (four à micro-ondes, etc.) ou un service de traiteur payant.

À leur arrivée au Québec, beaucoup de personnes immigrantes sont surprises par l'absence de cantine dans les écoles québécoises.

La préparation quotidienne de repas variés, équilibrés, aussi bons chauds que froids (et que ses enfants mangeront) est certes inscrite dans les habitudes des Québécois ; ce ne sera peut-être pas votre cas.

Rassurez-vous (un peu) : le système de traiteur offre généralement une certaine flexibilité. Vous pouvez par exemple le prendre deux ou trois jours par semaine, et vous réserver les boîtes à lunch le reste du temps.

De nombreux groupes de parents existent aussi sur les réseaux sociaux, qui se partagent leurs bons plans recettes et organisation. N'hésitez pas à faire une petite recherche.

Dans tous les cas, pensez bien qu'à l'école, comme plus tard au travail, on marque assez peu la pause lunch dans la culture nord-américaine.

Dans la cour de récréation au primaire

Les élèves ont deux récréations, dans la matinée et dans l'après-midi, d'une durée de vingt minutes chacune. Ils sont surveillés par les enseignants. À moins d'un froid extrême, ils sortent se dépenser dans la cour de récréation durant l'hiver, ce qui leur donne l'occasion de réaliser toutes sortes de construction avec la neige, à défaut de pouvoir se lancer des boules de neige, une pratique strictement interdite.

Les camps de jour et camps de vacances

Durant les congés scolaires, les parents peuvent inscrire leurs enfants à des camps de jour ou des camps de vacances. Les camps de jour se passent généralement près du domicile de l'enfant, sur une journée. Les camps de vacances se déroulent sur plusieurs jours, souvent dans la nature. Les camps peuvent s'adresser aux enfants de 3 à 17 ans. Ils proposent des activités sportives et culturelles. Ils sont payants et très prisés. Mettez-vous des alertes et ne manquez pas les jours d'inscription (cela est d'ailleurs valable pour toutes les activités auxquelles vous souhaitez inscrire vos enfants).

Renseignez-vous auprès de l'école de votre enfant. Vous pouvez également consulter le site de l'Association des camps certifiés du Québec : campsquebec.com

Les sorties et les vacances scolaires

En fonction des moyens de l'établissement et de la disponibilité de l'équipe pédagogique, les élèves peuvent être conviés à des sorties scolaires, été comme hiver, afin de participer à une multitude d'activités culturelles, éducatives ou sportives : séances d'initiation à la raquette ou au ski de fond, journées thématiques, sorties au théâtre, visite de musées, etc.

Les périodes de classe sont ponctuées par des congés scolaires, dont la fréquence est cependant moindre que dans d'autres pays. La rentrée des classes s'effectue fin août et les premiers congés interviennent à la période de Noël. Ensuite, il faut attendre généralement fin février ou début mars pour la période de relâche, puis fin juin pour les vacances d'été. Les enseignants bénéficient d'une vingtaine de journées pédagogiques tout au long de l'année pour continuer à se former. Durant ces journées, les élèves ne fréquentent pas l'établissement scolaire, mais des services de garde payants en milieu scolaire peuvent les prendre en charge.

Les dates de la semaine de relâche ne sont pas les mêmes dans tout le Québec : elles dépendent des centres de services scolaires. Les établissements privés ont leurs propres calendriers de vacances.

DES SERVICES SPÉCIFIQUES POUR ENFANTS IMMIGRANTS

Pour chacun de ces dispositifs, renseignez-vous auprès de votre centre de services scolaire.

Les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français

Une allocation du ministère de l'Éducation aux centres de services scolaires sert à financer en partie les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français.

Ces services sont offerts à des élèves non francophones qui reçoivent pour la première fois l'enseignement en français, et dont le niveau (expression et compréhension) est insuffisant pour suivre normalement l'enseignement. Pour pouvoir en bénéficier, l'élève doit être inscrit dans un établissement d'enseignement rattaché à un centre de services scolaire francophone.

Ces services ont pour but de développer, chez les élèves visés, des compétences suffisantes pour suivre les cours en français et comprendre les manières d'apprendre et les valeurs communes de la société québécoise. Par la suite, l'élève rejoint le système d'éducation général où il peut, selon ses besoins, recevoir un soutien linguistique d'appoint en français.

Noter que le MIFI propose une offre de services gratuite en matière de francisation, accessible dès l'âge de 16 ans.

→ Plus d'informations : quebec.ca/education/apprendre-le-francais

Le Programme d'enseignement des langues d'origine (PELO)

Le Programme d'enseignement des langues d'origine (PELO) est un projet pédagogique mis en œuvre principalement dans des écoles primaires.

L'allocation du ministère de l'Éducation peut servir également à financer l'établissement et la mise en œuvre d'un protocole d'accueil pour les élèves nouvellement arrivés, des services d'intégration scolaire et sociale pour les élèves et leur famille, ainsi que des ressources supplémentaires pour les élèves immigrants en situation de grand retard scolaire.

Pour en savoir plus sur le PELO, adressez-vous à votre Centre de services scolaires de tutelle.

Les enfants de travailleurs temporaires

Si votre enfant mineur est en âge de fréquenter un établissement scolaire (à partir de l'éducation primaire), vous devrez demander un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), puis un permis d'études auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Notez que vous n'avez pas besoin d'obtenir et joindre à votre demande de CAQ la lettre d'admission dans un établissement si votre enfant fréquente une école au primaire ou au secondaire général. La lettre d'admission sera obligatoire, en revanche, s'il entend suivre des études post-secondaire, au collégial ou à l'université.

En savoir plus : quebec.ca/education/etudier-quebec/documents/enfant

Quelques formations techniques pour personnes immigrantes à Montréal

À Montréal, certains collèges et cégeps offrent des formations conçues spécifiquement pour des adultes immigrants leur permettant de développer des connaissances et acquérir de nouvelles compétences dans le contexte québécois, tout en valorisant déjà les acquis et l'expérience cumulés à l'étranger.

Attention, ne vous limitez pas à cette liste seulement. L'ensemble des programmes d'études des établissements d'enseignement s'ouvre à vous.

CÉGEP MARIE-VICTORIN

Le Centre d'éducation interculturelle et internationale du Cégep Marie-Victorin, situé près de la station de métro Namur, à Montréal, développe et met en œuvre des programmes adaptés à la clientèle immigrante de la région métropolitaine de Montréal. Il vise une meilleure intégration au marché du travail ou aux études universitaires, à travers son offre diversifiée de programmes de formation :

- Francisation pour personnes nouvellement arrivées au Québec ;
- Cheminement Tremplin DEC pour personnes allophones ou immigrantes ;
- AEC : Commerce international, Éducation à l'enfance, Administration de réseaux et sécurité informatique, Gestion financière informatisée, Comptabilité et gestion, Développement d'applications sécuritaires et Intégration à la profession de technologue en réadaptation physique.

Le Cégep Marie-Victorin est très actif en matière de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) pour l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC). Son Bureau de la RAC propose 21 programmes dans des domaines variés tels que la bureautique, la petite enfance, les relations humaines, l'administration, les arts et les sciences.

cegepmv.ca/formation-continue

COLLÈGE DE BOIS-DE-BOULOGNE

Comptabilité financière informatisée pour clientèle allophone : cette formation vise à couvrir toutes les activités comptables d'une entreprise et comprendre le système comptable québécois. Elle permet d'obtenir une attestation d'études collégiales (AEC).

Le collège propose la RAC dans les programmes suivants menant à un DEC ou une AEC : Gestion de l'approvisionnement, Supervision d'une équipe d'employés, Agent service à la clientèle.

bdeb.qc.ca

COLLÈGE DE MAISONNEUVE

Le collège de Maisonneuve offre plusieurs programmes menant à un DEC ou une AEC. Les programmes offerts en RAC pour l'obtention d'une AEC : Bureautique — Spécialisation : adjoint(e) de direction, Coordination du travail de bureau, pour l'obtention d'un DEC : Techniques de l'informatique, option Gestion de réseaux, Techniques de comptabilité et gestion (Gestion financière ou Gestion des ressources humaines); en formation générale : français, anglais, éducation physique, philosophie, cours complémentaires.

cmaisonneuve.qc.ca/programmes-admission/formation-continue-programmes-offerts

TECHNOCOMPÉTENCES

Le Comité sectoriel de la main-d'œuvre en technologies de l'information et des communications, TECHNOCompétences, aide les professionnels formés à l'étranger à intégrer le marché du travail. Le programme Intégration Québec octroie une aide financière à des employeurs pour la formation continue du candidat choisi, permettant une mise à niveau de ses connaissances et compétences.

technocompetences.qc.ca

COLLÈGE CHAMPLAIN

Le Collège Champlain Saint-Lambert offre des programmes de reconnaissance des acquis et d'intégration au marché du travail pour les programmes suivants : Spécialiste en transport et logistique, Spécialiste en soutien aux TIC, Technique d'éducation à l'enfance, Technique d'éducation spécialisée, Développement et gestion d'entreprise. Ces programmes s'adressent à des personnes qui ont de l'expérience à l'étranger et qui souhaitent se faire reconnaître leurs acquis et mettre leurs connaissances et savoir-faire à jour pour pouvoir plus facilement intégrer le marché du travail.

champlainrac.com



3. ÉTUDIER AU COLLÈGE OU À L'UNIVERSITÉ

Au Québec, l'enseignement supérieur est composé de l'enseignement collégial, de la formation universitaire et de la formation post-doctorale. L'enseignement supérieur est rattaché au ministère de l'Enseignement supérieur.

Chaque année, ce sont plusieurs dizaines de milliers d'étudiants du monde entier qui sont reçus par les établissements d'enseignement québécois, attirés par la qualité de l'enseignement, une vie de campus nord-américaine, un cadre de vie sécuritaire, et bien sûr des perspectives de carrière intéressantes à l'étranger ou au Québec, s'ils décident de s'installer plus durablement au Québec après l'obtention de leur diplôme.

Dans l'enseignement supérieur, tous les étudiants non canadiens n'ont pas le même statut administratif : certains sont résidents permanents, d'autres séjournent au Québec à titre d'étudiants étrangers, d'autres encore sont présents dans le cadre de courts programmes d'échanges. Ainsi, ce qui s'applique aux uns en matière de modalités administratives et de droits de scolarité ne s'applique pas forcément aux autres. Renseignez-vous bien sur les démarches requises en fonction de votre statut, notamment auprès du bureau des étudiants étrangers de votre établissement.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT

Les études secondaires conduisent au collégial, premier niveau de l'enseignement supérieur. Les établissements d'enseignement

collégial sont principalement les cégeps (collèges d'enseignement général et professionnel) qui sont publics. Mais l'enseignement se donne aussi dans des institutions privées.

Le cégep est une entité particulière au Québec. Il fait le pont entre l'adolescence et l'âge adulte en proposant à l'étudiant un encadrement plus rigoureux qu'à l'université, tout en favorisant l'acquisition de l'autonomie et de l'indépendance. Les étudiants en première année de cégep ont généralement 17 ans. Pour de jeunes étudiants étrangers, l'inscription dans un cégep peut représenter un bon pas vers l'autonomie, avant l'université, et éviter un bouleversement trop brutal où l'adolescent quitte l'univers familial.

Le Québec compte 48 cégeps répartis sur l'ensemble du territoire, dont 5 sont anglophones, ainsi que près de 70 établissements privés, dont moins du tiers est subventionné. 11 établissements proposent un enseignement spécialisé, comme les conservatoires de musique rattachés au ministère de la Culture et des Communications. Enfin, il existe également des collèges privés non subventionnés par le ministère, mais dont les programmes et les diplômes sont reconnus par ce dernier (établissements privés sous permis).

L'enseignement collégial est ouvert aux étudiants, mais aussi aux adultes en reprise d'études. Il offre une formation préuniversitaire ou une formation technique.

Le réseau de l'enseignement collégial est dense et les formations proposées très diverses. Pour connaître la liste des programmes conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC) par établissements, consultez le site du ministère de l'Enseignement supérieur au lien suivant :

→ quebec.ca/education/cegep/etudier/a-propos

Définition d'un étudiant étranger

Selon le site du gouvernement du Québec, un étudiant étranger est un « étudiant qui poursuit ses études dans un établissement d'enseignement universitaire ou collégial, à l'extérieur de son pays d'origine, pour une période déterminée et qui n'a ni la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent au sens des lois et de la réglementation fédérale sur l'immigration et la protection des réfugiés et la citoyenneté. »

IMMIGRANT » QUÉBEC

Le site internet incontournable
pour comprendre, planifier et
réussir votre installation au Québec

immigrantquebec.com



1^{er} média
d'information
spécialisé sur
l'immigration
au Québec



Bulletin mensuel
de l'immigration



Actualité
et dossiers



Webinaires



Guides
pratiques



Événements



Balado



Restez informé



Pour avoir accès à l'offre de formation conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC), vous pouvez consulter le site :

→ lecegep.ca

L'enseignement universitaire représente le second niveau de l'enseignement supérieur. La durée des études varie selon la discipline et le cycle choisis. Très autonomes, les universités peuvent définir leurs programmes d'enseignement et de recherche, déterminer leurs exigences relativement à l'admission et à l'inscription des étudiants ainsi que décerner leurs propres diplômes.

Au Québec, les établissements d'enseignement de qualité ne se trouvent pas qu'à Montréal. En fonction du programme d'études que vous souhaitez suivre, prenez le temps de regarder les différentes offres des collèges et universités québécois. Chacun a ses particularités et ses spécialisations. Ne craignez pas de vous éloigner de Montréal pour découvrir les établissements d'enseignement supérieur en région. Vous serez surpris de constater que chacun d'entre eux reçoit un nombre non négligeable d'étudiants venant de tous les horizons, contribuant à rendre animée et diversifiée la vie sur tous les campus du Québec.

Nous vous présentons ici un rapide descriptif des collèges, universités et autres écoles du Québec. Vous y trouverez toutes les informations détaillées sur les programmes et les modalités d'inscription et très souvent une section réservée aux étudiants internationaux.

Les collèges publics (cégeps) et privés

Les cégeps, les collèges privés subventionnés et les établissements privés sous permis offrent aux étudiants un enseignement collégial.

Les cégeps et institutions privées offrent le choix entre :

- des programmes d'études préuniversitaires d'une durée de deux ans qui, comme le nom l'indique, préparent à l'université ;
- des programmes d'études techniques de trois ans, qui mènent directement au marché du travail (mais il existe des possibilités pour poursuivre à l'université).

L'enseignement collégial est sanctionné par l'obtention d'un **diplôme d'études collégiales** (DEC), qui peut être préuniversitaire ou technique, et ainsi permettre soit de poursuivre ses études, soit de mener vers le marché du travail. Les collèges délivrent

également des **attestations d'études collégiales** (AEC) à la suite d'un programme court offert aux adultes en reprise d'études.

Quel que soit leur choix, les étudiants inscrits dans les programmes de DEC suivent des cours de formation générale : français et littérature, philosophie, éducation physique et anglais langue seconde.

Il existe neuf **programmes d'études préuniversitaires** : sciences de la nature; sciences informatiques et mathématiques; sciences humaines; arts, lettres et communication; musique; danse; arts visuels; sciences, lettres et arts; histoire et civilisation.

Quant aux **programmes d'études techniques**, ils sont au nombre de 130 et se répartissent dans cinq domaines : techniques biologiques et technologies agroalimentaires, techniques physiques, techniques humaines, techniques de l'administration et techniques en arts et communications graphiques.

Les établissements n'offrent pas tous les mêmes programmes. À titre d'exemple, certains peuvent être plus orientés vers les nouvelles technologies, d'autres vers les arts, d'autres encore vers la santé, etc. Il est donc nécessaire de regarder les offres de chaque établissement à Montréal et en région pour trouver celui proposant le programme adapté à son projet professionnel. La qualité de l'enseignement est la même dans tous les cégeps du Québec.

Il est important de comprendre que l'étudiant au niveau collégial est déjà en train de se spécialiser. Il est conseillé de faire le choix de sa spécialisation sans précipitation, selon la motivation et les objectifs de l'étudiant et selon son projet professionnel. À noter que si l'étudiant choisit un cégep hors de Montréal, il pourra sans difficulté rejoindre une université montréalaise ensuite : l'admission à l'université n'accorde pas d'importance au cégep d'origine,

Les cégeps du Québec

Certains cégeps œuvrent ensemble pour favoriser l'échange, les partenariats et les projets de coopération à l'international. Favoriser la mobilité étudiante et le recrutement d'étudiants internationaux est l'une des missions de la Direction des affaires internationales de la Fédération des cégeps.

cegepsquebec.ca

mais à la performance de l'étudiant. Cette performance est mesurée par la fameuse cote R, qui mesure le rendement de l'étudiant.

→ quebec.ca/education/cegep/etudier/a-propos

S'il vous est difficile de choisir une filière, car vous avez plusieurs centres d'intérêt, un double cheminement est possible dans certains programmes et sous certaines conditions. D'autre part, il arrive régulièrement qu'un étudiant change de programmes d'études en cours de route : l'équipe pédagogique du cégep est présente pour accompagner l'étudiant dans leur épanouissement professionnel et personnel.

Il est également possible dans certains collèges du Québec de suivre un cheminement en baccalauréat international qui permet d'obtenir un diplôme menant à l'université et reconnu dans une centaine de pays dans le monde. Le programme d'études, d'une durée de deux ans, est défini par l'Organisation du baccalauréat international.

→ ibo.org

Vous avez une question sur un cégep et ses programmes d'études, n'hésitez pas à envoyer un courriel à l'établissement. Le personnel est habitué à répondre aux questions des étudiants étrangers.

→ Pour consulter la liste des cégeps et leurs coordonnées, consultez le site de la Fédération des cégeps : fedcegeps.qc.ca

→ Voir également le portail du Réseau collégial du Québec : lescegeps.com

Les écoles nationales du Québec

Le Québec offre cinq écoles nationales ayant toutes une spécialisation bien précise. Vous pourrez donc étudier :

- au Centre québécois de formation aéronautique (pilotage d'aéronefs), Cégep de Chicoutimi dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ;
- à l'École nationale des pêches et de l'aquaculture du Québec (aquaculture, pêche professionnelle, transformation des produits de la pêche), Cégep de la Gaspésie et des îles dans la région de Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine ;
- à l'École nationale d'aérotechnique (construction aéronautique, entretien d'aéronefs et avionique), Collège Édouard-Montpetit dans la grande région de Montréal ;

- à l'École nationale du meuble et de l'ébénisterie (meuble, fabrication, menuiserie architecturale, rembourrage et ébénisterie), Cégep de Victoriaville à Montréal;
- à l'Institut maritime du Québec (architecture navale, navigation, génie mécanique de marine, plongée professionnelle et logistique du transport), Cégep de Rimouski dans la région du Bas-Saint-Laurent.

Ces écoles nationales sont rattachées aux cégeps, mais au vu de leurs particularités, l'enseignement se fait dans des locaux propres avec du matériel adapté. L'enseignement y est de haut niveau. Les matières enseignées étant fortement liées à l'environnement, il semble naturel que la plupart de ces écoles se soient établies en région. Les écoles œuvrent en collaboration avec les professionnels et le monde de l'industrie de la région, dont certains sont des chefs de file internationaux dans leur domaine. Les procédures d'admission sont sélectives. Renseignez-vous auprès de l'école.

→ ecolesnationales.ca

Les instituts gouvernementaux

Certains établissements du réseau gouvernemental offrent un enseignement de type collégial. Chaque année, ils reçoivent des étudiants étrangers qui s'inscrivent à temps plein pour obtenir un diplôme d'études collégiales (DEC).

Voir notamment :

- l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) offre un enseignement collégial et également un programme universitaire « Hautes études en gestion hôtelière internationale » :
→ ithq.qc.ca
- l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA, campus de La Pocatière et campus de Saint-Hyacinthe) :
→ ita.qc.ca
- le campus McDonald (Université McGill) pour son programme de Gestion et exploitation d'entreprise agricole (GEEA) :
→ mcgill.ca/macdonald
- Conservatoires de musique et d'art dramatique du Québec :
→ conservatoire.gouv.qc.ca

Pour déposer un dossier de demande d'admission dans un programme d'études menant à un diplôme de niveau collégial, il faut passer par le Service régional d'admission.

Les universités et autres institutions

L'université est ouverte autant aux étudiants en formation initiale qu'aux adultes souhaitant reprendre des études (formation continue). Le Québec compte plusieurs universités, situées :

À Montréal

- L'Université de Montréal (UdeM),
- L'Université McGill,
- L'Université Concordia;

À Québec

- L'Université Laval;

À Sherbrooke

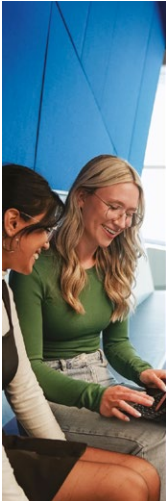
- L'Université Bishop's,
- L'Université de Sherbrooke.

En plus de celles-ci, le réseau de l'Université du Québec compte dix universités, écoles et instituts répartis sur l'ensemble du territoire. Parmi elles :

- six universités situées à Montréal (UQAM), Trois-Rivières (UQTR), Chicoutimi (UQAC), Rimouski (UQAR), Gatineau (UQO) et Rouyn-Noranda (UQAT);
- l'École nationale d'administration publique (ENAP), l'École de technologie supérieure (ÉTS), l'Institut national de la recherche scientifique (INRS);
- et la télé-université, TÉLUQ, la seule université du Québec à offrir uniquement un enseignement à distance qui se compose de 430 cours et 125 programmes, du 1^{er} au 3^e cycle.

→ Plus d'information : uquebec.ca/reseau

D'autres établissements offrent un enseignement supérieur aux étudiants, notamment l'école Polytechnique et l'école des hautes études commerciales (HEC), toutes deux situées à Montréal et affiliées à l'UdeM.



**Traduisez votre moyenne
en note québécoise**

Accédez au Convertisseur de notes conçu par les universités québécoises pour concrétiser votre projet d'études supérieures au Québec.

**Essayez-le
dès maintenant!**



Université 
de Montréal
et du monde.

LES DIPLÔMES UNIVERSITAIRES QUÉBÉCOIS

Au Québec, il existe trois cycles universitaires, qui conduisent principalement à l'obtention de trois diplômes :

- le baccalauréat : diplôme de premier cycle (3 à 4 ans d'études),
- la maîtrise : diplôme de deuxième cycle (2 ans d'études),
- le doctorat : diplôme de troisième cycle (au minimum 3 ans d'études),

Il existe également :

- le certificat : diplôme de premier cycle (1 an d'études),
- le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) :
diplôme de deuxième cycle (1 an d'études).

À MONTRÉAL

À l'automne 2024, on dénombrait environ 306 000 étudiants inscrits dans un établissement universitaire au Québec, dont 56 000 étrangers.

L'Université de Montréal (UdeM), fondée en 1878, l'UdeM compte 13 facultés et écoles et 600 programmes, couvrant tant les sciences humaines et sociales que les diverses disciplines des sciences pures et de la santé. L'École des hautes études commerciales (HEC) de Montréal et l'École polytechnique de Montréal y sont affiliées.

→ umontreal.ca

L'École des hautes études commerciales de Montréal (HEC), fondée en 1907, HEC Montréal est la première école de gestion universitaire en Amérique du Nord à détenir les trois agréments internationaux les plus convoités en gestion : AACSB International, EQUIS et AMBA.

→ hec.ca

Polytechnique Montréal est l'un des établissements les plus importants au Canada en terme d'enseignement et de recherche en génie. 16 spécialités pour la formation d'ingénieurs sont proposées. L'école consacre une part importante de son budget à la recherche et dispose de 22 chaires de recherche du Canada.

→ polymtl.ca

L'Université du Québec à Montréal (UQAM) est un établissement public francophone situé au cœur du Quartier latin. Créée en 1969, elle compte 6 facultés (arts, communication dont l'École de langues, sciences de l'éducation, science politique et de droit, sciences et sciences humaines), une École des sciences de la gestion (ESG UQAM). Elle offre plus de 200 programmes de 1^{er} cycle et plus de 150 programmes de 2^e et 3^e cycles. Elle compte 34 centres de recherche institutionnels, 31 chaires de recherche du Canada, 27 chaires de recherche-innovation et 6 instituts.

→ uqam.ca

L'Université McGill a été fondée en 1821, sur ce qui allait devenir le centre-ville même de Montréal. Ses 11 facultés, 11 écoles, 4 hôpitaux d'enseignement et son École d'éducation permanente offrent plus de 300 programmes au niveau du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat.

→ mcgill.ca/fr

Fondée en 1974, **l'Université Concordia** compte 500 programmes, sous la gouverne de 4 facultés. L'université compte aussi une École des études supérieures ainsi que de nombreux collèges, centres et instituts.

→ concordia.ca

L'Université de Sherbrooke — Campus de Longueuil est composée de 6 centres universitaires d'études et de formation. Elle offre plus de 120 programmes de baccalauréat, de maîtrise et de doctorat. Elle compte 8 chaires de recherche, dont les plus prestigieuses comprennent la fiscalité et la finance, la réadaptation au travail, l'antidopage dans le sport, le genre et l'intervention en dépendance ou encore la gouvernance clinique des services de premières lignes.

→ usherbrooke.ca/longueuil

L'École de technologie supérieure (ÉTS) est une constituante du réseau de l'Université du Québec. Spécialisée dans la formation et la recherche appliquée en génie et le transfert technologique, elle offre des programmes d'études du 1^{er} au 3^e cycle ainsi qu'un service de perfectionnement.

→ etsmtl.ca

L'Institut national de la recherche scientifique (INRS) est une université de recherche et de formation de 2^e et 3^e cycles composée de quatre centres de recherche multidisciplinaires situés à Montréal, à Québec, à Laval et à Varennes. Première au Canada pour son intensité en recherche (subventions par professeur), l'INRS se distingue par un environnement d'études exceptionnel grâce à la compétence de ses 150 professeurs aux expertises diversifiées, à la qualité de l'encadrement des étudiants et leur intégration dans des équipes de recherche, à l'accès à des infrastructures à la fine pointe de la technologie, au financement avantageux offert aux étudiants et à la présence de stagiaires postdoctoraux.

→ inrs.ca

À QUÉBEC (CAPITALE-NATIONALE)

Située dans la ville de Québec, **l'Université Laval** est la première université francophone à avoir vu le jour en Amérique du Nord. Elle offre une expérience d'études et de recherche à la fois humaine et numérique au sein d'un campus verdoyant. Avec des fonds consacrés à la recherche de 500 M\$, elle figure parmi les meilleures universités de recherche au Canada. Elle se démarque par l'une des plus vastes gammes de formation avec ses 600 programmes répartis dans 17 facultés.

→ ulaval.ca

L'École nationale d'administration publique (ÉNAP) est l'une des plus importantes écoles en administration publique au monde. Les programmes multidisciplinaires de 2^e et 3^e cycles qu'elle propose répondent aux besoins des organismes publics et parapublics, des réseaux de la santé, des services sociaux, de l'éducation et du monde municipal. L'ÉNAP est établie dans 5 régions du Québec (Montréal, Québec, Gatineau, Saguenay et Trois-Rivières). Des cours sont également offerts à l'UQTR de Drummondville.

→ enap.ca

À SHERBROOKE (ESTRIE)

L'Université de Sherbrooke se classe au premier rang des universités canadiennes en ce qui concerne les redevances pour les innovations brevetées. Ses domaines de connaissance vont de la santé à l'environnement, en passant par la microélectronique, l'optique, les TIC et les micronanotechnologies. Grâce à une étroite collaboration avec l'industrie, elle offre des programmes d'enseignement coopératif.

→ usherbrooke.ca

L'Université Bishop's, fondée en 1843 et anglophone. Elle propose une sélection de plus de 100 programmes. De petite taille, elle offre à ses étudiants des cours de 25 personnes en moyenne, ce qui en fait l'un de ses atouts.

→ ubishops.ca

À SAGUENAY (SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN)

Fondée en 1969, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** offre plus de 200 programmes d'études. Diverses ressources sont mises à la disposition des étudiants internationaux afin de les accueillir et de leur fournir un encadrement tout au long de leur séjour.

→ uqac.ca

EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) offre des programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles en éducation, en gestion, en santé, en génie, en mines et environnement, en foresterie, en création et nouveaux médias et en développement humain et social.

→ uqat.ca

À RIMOUSKI (BAS-SAINT-LAURENT)

L'**Université du Québec à Rimouski (UQAR)** brille notamment pour ses programmes de recherche sur les sciences de la mer, le développement régional et la nordicité.

→ uqar.ca

À TROIS-RIVIÈRES (MAURICIE)

Fondée en 1969, l'**Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)** est reconnue pour sa spécialisation dans les domaines de pointe (recherche en biologie végétale, en électronique industrielle, en neurosciences ou encore en médecine alternative).

→ uqtr.ca

EN OUTAOUAIS

L'**Université du Québec en Outaouais (UQO)** est répartie sur deux campus à Gatineau (Outaouais) et à Saint-Jérôme (Laurentides). Son campus à l'avantage d'être situé aux portes de l'Ontario, tout près d'Ottawa. L'UQO offre plus d'une centaine d'options d'études. Elle est reconnue, entre autres, pour ses recherches en sciences sociales, développement territorial, psychoéducation, cyberpsychologie.

→ uqo.ca

Le CEPSUM et les clubs sportifs universitaires

Les étudiants ont accès aux activités sportives proposées sur leur campus : l'occasion de pratiquer un sport à prix réduit et de rencontrer d'autres étudiants. Renseignez-vous directement dans votre université pour connaître les activités proposées.

Il est également possible de fréquenter le Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal (CEPSUM), l'un des plus grands complexes sportifs du Québec. L'accès est libre dans la plupart des installations pour les étudiants de l'UdeM, de HEC et de Polytechnique. Le centre est également ouvert au grand public, avec des abonnements à prix tout à fait raisonnables.

Pour connaître toutes les activités offertes par le CEPSUM :

cepsum.umontreal.ca

DÉFINIR SON PROJET COLLÉGIAL OU UNIVERSITAIRE

Français, anglais : quelle langue parler pour étudier au Québec ?

Certains établissements sont francophones, d'autres anglophones et d'autres encore dispensent des cours dans les deux langues. Il est donc nécessaire de vous renseigner auprès de chaque établissement qui exigera, sauf exception, que vous passiez un test de langue si vous n'êtes pas francophone ou anglophone avant d'être autorisé à suivre des cours. Si votre français ou votre anglais demande à être perfectionné, sachez que les établissements d'enseignement offrent des cours de langue.

Pour rappel, le français est la langue officielle du Québec. Ainsi, même si vous étudiez dans un établissement anglophone, il est fortement recommandé de maîtriser la langue française.

S'inscrire comme étudiant étranger

Si vous êtes citoyen canadien ou que vous avez un statut de résident permanent au Canada, vous pouvez vous inscrire à l'université en suivant la même procédure que celle réservée aux étudiants québécois, en tenant compte des critères d'admissibilité à un programme d'études, de même qu'aux conditions particulières applicables en matière de frais de scolarité, dans le cas où vous ne résidez pas au Québec.

En revanche, si vous êtes résident temporaire au Canada ou si vous résidez à l'étranger et vous souhaitez suivre un cursus dans l'enseignement supérieur au Québec en vue d'obtenir un diplôme québécois, vous pourrez appartenir alors à la catégorie des « étudiants étrangers » si vous remplissez les conditions qui s'appliquent, soit avoir reçu une autorisation des autorités fédérales et être entré sur le territoire.

Que vous soyez intéressé par un programme au niveau collégial ou universitaire, vous devrez tout d'abord être accepté par l'établissement d'enseignement. Pour cela, vous devez suivre les démarches d'admission.

TRÈS IMPORTANT : Si vous êtes admis par un collège ou une université, vos démarches de sélection temporaire pour études doivent se poursuivre pour obtenir un Certificat d'acceptation

du Québec (CAQ) pour études auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), puis un permis d'études auprès des autorités fédérales canadiennes. L'ensemble du processus administratif (admission à l'université et obtention du CAQ pour études) prend plusieurs mois : anticipez bien l'ensemble des démarches.

Participer à un programme d'échange

PARTICIPER À UN PROGRAMME BILATÉRAL D'ÉCHANGE COLLÉGIAL OU UNIVERSITAIRE

Les collèges et les universités québécoises ont pu signer des échanges bilatéraux avec certaines facultés ou pour un programme en particulier. Il s'agit d'échanges de courte durée avec certaines facultés dans le monde, généralement six mois au maximum, qui s'effectuent dans des cadres précis d'ententes protocolaires. Renseignez-vous auprès de votre établissement d'origine pour connaître les possibilités. Ces programmes existent aussi bien au collège qu'à l'université.

Dans ce cadre, vous n'obtiendrez pas de diplôme québécois et vous resterez rattaché à votre université d'origine.

Si votre séjour d'études dépasse les six mois, vous devez impérativement obtenir au préalable un CAQ pour études au provincial, puis un permis d'études au fédéral.

PARTICIPER AU PROGRAMME NSE

Le programme du National Student Exchange (NSE) favorise les échanges d'étudiants, de 1^{er} cycle surtout, avec 200 universités principalement des États-Unis (dont Porto Rico, Guam et les Îles vierges américaines) et du Canada.

→ nse.org

LIENS UTILES

→ Gouvernement du Québec : quebec.ca/education/etudier-quebec

→ Université du Québec (réseau) : uquebec.ca

→ Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) : bci-qc.ca

ATTENTION : Le Programme québécois d'échanges étudiants, qui permettait à des étudiants étrangers de suivre quelques sessions seulement dans une université québécoise a été supprimé le

Ici, on comprend vos défis. Et on vous aide à les relever.

Étudier au Québec, c'est un beau défi.

Mais ce n'est pas toujours simple de s'y retrouver.

Le CARI St-Laurent est là pour vous guider à chaque étape.

On vous aide gratuitement avec :

Cours de francisation et ateliers de conversation

CV québécois et lettres de motivation

Ateliers d'emploi et simulations d'entrevue

Info sur la formation continue et les études reconnues

Jumelage interculturel et bénévolat encadré

Soutien aux parents et à la réussite scolaire des enfants

INSCRIVEZ-VOUS



↪ OU PASSEZ NOUS VOIR

774 Decarie Blvd bureau 300,
Saint-Laurent, Qc H4L 3L5



Avec la participation financière de :

Québec 

Étudier, c'est un début. Réussir, c'est un parcours.

Étudier au Québec, c'est bien plus que suivre des cours. C'est comprendre un nouveau système, se bâtir un avenir, trouver un emploi, soutenir sa famille...

Le CARI St-Laurent est là pour rendre chaque étape plus claire, plus accessible et, surtout, pour vous aider à bâtir l'avenir que vous souhaitez.

Vous pouvez passer nous voir :

774 Decarie, bureau 300, Saint-Laurent

☎ 514 748-2007 | 🌐 cari.qc.ca

Scannez le code QR pour vous inscrire gratuitement



*"Quand je suis arrivée,
j'avais peur de tout rater.
Je ne connaissais rien
au système d'ici. Le **CARI** m'a
accompagnée pas à pas... et
maintenant, j'ai trouvé ma voie"*

Lina, étudiant international



CARI St-Laurent
Services aux immigrants

Avec la participation financière de :

Québec 

28 mai 2025. Toutes les ententes signées entre le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) et les quelque 380 établissements participants on ainsi été révoquées.

→ bci-qc.ca/fermeture-du-programme-pqee

L'ATTRACTIVITÉ DU QUÉBEC POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Portrait des étudiants étrangers

La population visée par le terme « étudiants étrangers » est celle qui n'a pas un statut de citoyen canadien, de résident permanent, et qui entrent dans l'une des catégories suivantes :

- Les étudiants réguliers,
- Les étudiants libres,
- Les étudiants stagiaires, y compris les inscrits à des stages coopératifs,
- Les étudiants en programme d'échange et
- les médecins résidents.

Chaque année, des milliers d'étudiants étrangers viennent commencer ou poursuivre un cursus universitaire au Québec. Le Québec compte plus de 56 000 étudiants étrangers dans ses établissements universitaires québécois à l'automne 2024. Les étudiants français demeurent les plus nombreux. Un engouement pour le Québec dû en partie aux relations bilatérales France-Québec qui privilégient les échanges universitaires.

Les efforts des autorités pour abaisser la part de l'immigration temporaire au pays, initiés début 2024 tant au fédéral qu'au provincial, mais aussi pour défendre l'usage du français au Québec ont mené à un certain nombre de mesures qui transforment actuellement le paysage des études, en particulier au Québec.

Pour commencer, les établissements anglophones de Montréal (Université McGill et Université Concordia) se sont vues imposer une forte hausse de leurs droits de scolarité, applicable à tous les étudiants hors Québec (canadiens comme étrangers). Des droits qui demeurent relativement bas en Amérique du Nord, mais qui ont eu des conséquences importantes sur les niveaux d'inscriptions

dans ces deux établissements prestigieux, notamment auprès des étudiants canadiens venus de provinces et territoires anglophones.

Ensuite, comme nous le développerons plus bas, les autorités fédérales comme provinciales ont instauré, depuis 2024, un nouveau système de plafond du nombre de CAQ et de permis d'études délivrés, et ce afin de contrôler le nombre d'étudiants étrangers admis, par établissement.

Pour autant, les collèges et les universités du Québec participent à ou organisent des campagnes de recrutement pour étudiants à l'étranger, afin d'aider ces derniers à faire leur choix. Renseignez-vous sur les sites internet des universités ou des collèges sur le site Les cégeps du Québec et sur le site de Destination universités Québec :

→ destinationuniversites.ca/activites-dinformation

Des établissements renommés

Le Québec jouit d'une belle réputation internationale en termes de qualité de l'enseignement. Ses établissements postsecondaires (collèges et universités) sont reconnus pour être à la fine pointe de la technologie, offrir des conditions favorables à la recherche et avoir développé des domaines d'expertise pointus (aéronautique, biotechnologie...).

Pour 2026, l'Université McGill, à Montréal, se positionne au premier rang canadien, et 27^e rang mondial du classement annuel du *QS World University Rankings*. L'Université de Montréal obtient la 7^e place au Canada, et l'Université Laval la 18^e.

Le Québec se distingue par un cadre de vie agréable et sécuritaire, ainsi qu'une économie saine qui contribuent à attirer les étudiants de tous les horizons. La province offre des débouchés professionnels, notamment dans des secteurs de pointe dans lesquels la province excelle, à l'image de l'aéronautique, la science des données, l'océanographie ou encore l'intelligence artificielle.

Pour beaucoup, les perspectives d'emploi et de carrière dans un environnement de la qualité du Québec sont un attrait supplémentaire dans le choix de cette destination.

Cosmopolitisme et proximité avec les États-Unis

On trouve, sur le territoire de la seule ville de Montréal, plus de 120 communautés culturelles qui représentent environ 35 % de

la population de la métropole. Le multiculturalisme affiché de la province et sa proximité avec les États-Unis attirent en nombre des étudiants venus d'horizons de plus en plus variés. Si 90 % des étudiants français choisissent naturellement le Québec francophone, l'enseignement bilingue et le contexte politique aux États-Unis favorisent également depuis quelques années une croissance forte d'étudiants venus de Chine, d'Inde, du Moyen-Orient et des Amériques — en particulier des États-Unis. Les jeunes Américains y trouvent une continuité pédagogique, méthodologique et culturelle tout en profitant d'un taux de change avantageux.

La possibilité de demeurer au Québec après ses études

Même si les conditions ont récemment été durcies, le Québec permet à certains étudiants étrangers qui ont obtenu un diplôme au Québec d'accéder à l'emploi, avec le permis de travail postdiplôme (PTPD), ainsi qu'à l'immigration permanente, soit, lorsqu'il y est admissible, vers le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), soit vers le nouveau Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ).

IMPORTANT : Le volet Diplômés du Québec du PEQ est gelé jusqu'au 30 novembre 2025 au moins. Pour plus d'information, consultez le site internet du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) :

→ jeresteauquebec.gouv.qc.ca

→ quebec.ca/immigration/programmes-immigration/programme-experience-quebecoise/conditions-selection/diplomes-quebec

EFFECTUER LES BONNES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Les plafonds aux demandes de sélection temporaire pour études et aux demandes de permis d'études en 2025

En vigueur depuis 2024, la mesure de plafonnement du nombre de demandes de permis d'études que le gouvernement du Canada

accepte de recevoir et qu'il répartit entre les provinces et territoires a été reconduite en 2025, avec deux changements notables :

- L'obligation pour certains groupes de présenter une Lettre d'attestation provinciale (LAP) alors qu'ils en étaient exemptés initialement (notamment les étudiants de maîtrise et de doctorat, ainsi que la plupart des personnes qui demandent un permis d'études depuis le Canada) ;
- Pour compenser l'ajout de ces nouvelles catégories au sein du plafond, le nombre de demandes traitées a été revu à la hausse.

AU QUÉBEC, LE CAQ POUR ÉTUDES FAIT OFFICE DE LAP

Les ressortissants étrangers qui souhaitent venir étudier au Québec ne doivent donc pas obtenir un document supplémentaire, distinct du CAQ pour études.

Les établissements d'enseignement désignés sont soumis à un plafond visant les demandes de sélection temporaire pour études que le MIFI accepte de recevoir depuis le 26 février 2025. Lorsque la limite d'un établissement est atteinte, un ressortissant étranger ne peut plus présenter une demande pour cet établissement.

IRCC a, quant à lui, publié le 24 janvier 2025 les allocations de demandes de permis d'études de chacune des provinces et territoires pour l'année 2025.

→ Pour plus d'explications : quebec.ca/education/etudier-quebec/demande-admission

Nouvelle exigence : Étudier au sein d'un établissement d'enseignement spécifique

Les changements réglementaires au Québec mis en place à l'automne 2024 introduisent l'obligation d'étudier au sein de l'établissement d'enseignement inscrit sur le CAQ pour études. IRCC impose lui aussi depuis l'automne 2024 aux étudiants qui décident de changer d'établissement de demander un nouveau permis d'études. Ainsi, dans le cas d'un changement d'établissement, l'étudiant étranger doit donc maintenant faire une nouvelle demande de sélection temporaire pour études et de permis d'études.

D'autre part, les étudiants étrangers qui ne respectent pas les obligations de séjour prévues par leur permis d'études, notamment

ceux qui sont radiés de leur établissement d'enseignement, pourront faire l'objet d'une enquête.

→ Pour plus d'informations : canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2024/11/de-nouveaux-reglements-concernant-le-programme-des-etudiants-etrangers-entrent-en-vigueur.html

S'inscrire dans l'enseignement collégial

Pour poursuivre sa scolarité au collégial, il faut généralement avoir effectué onze années d'études primaires et secondaires. Renseignez-vous auprès de l'établissement qui vous intéresse pour connaître les conditions exactes requises pour être admis dans le programme choisi. L'admission au cégep se fait sur dossier et non sur concours ou examen. Vous devez vous adresser au Service régional d'admission qui couvre le territoire de l'établissement dans lequel vous souhaitez vous inscrire.

LE RÔLE DES SERVICES RÉGIONAUX D'ADMISSION POUR LES CÉGEPS

Pour vous inscrire au cégep, vous devez faire parvenir votre demande d'admission dûment remplie, les documents et le paie-

Calendrier scolaire

L'année scolaire est divisée en trois et comporte une session d'automne de septembre à décembre, une session d'hiver allant de janvier à avril et une session d'été de mai à août. Ces sessions sont communément appelées trimestres alors qu'elles durent plus de trois mois. Un trimestre s'étend généralement sur 15 semaines. La session d'été est réservée à certains programmes.

Le système universitaire est relativement flexible. Il est possible, par exemple, de démarrer un cursus à la session d'hiver, ou encore de finir une session et de reprendre le cursus quelques années plus tard, etc. L'étudiant est responsable de son propre cheminement. L'amplitude des horaires des cours est variable : peut-être aurez-vous des cours le matin, mais aussi le soir.

Les périodes d'inscription sont bien définies et doivent s'effectuer plusieurs mois avant le début d'un trimestre, que vous ayez besoin d'obtenir un permis d'études ou non. Consultez le site de l'établissement collégial ou universitaire pour connaître les dates limites d'inscription.

ment requis au Service régional d'admission (SRA) compétent. Renseignez-vous auprès de votre cégep pour connaître celui auquel vous devez faire parvenir votre demande d'admission. Pour la session d'automne (commençant à la fin d'août), la demande d'admission doit être faite avant le 1^{er} mars. Pour la session d'hiver (commençant en janvier), la date limite est le 1^{er} novembre.

Sites des services régionaux d'admission (SRA) :

- Service régional d'admission du Montréal métropolitain (SRAM) : sram.qc.ca/fr
- Service régional d'admission au collégial de Québec (SRACQ) : sracq.qc.ca
- Service régional de l'admission des cégeps du Saguenay–Lac-Saint-Jean (SRASL) : srasl.qc.ca

Il existe quelques collèges publics qui ne font pas partie d'un SRA. À Montréal et dans ses environs, on y trouve le collège Champlain et le collège Dawson par exemple. Dans ce cas, les demandes d'admission doivent être envoyées directement à l'établissement.

L'INSCRIPTION DANS UN COLLÈGE PRIVÉ

La demande d'admission, les documents et le paiement requis doivent être envoyés directement à l'établissement d'enseignement retenu.

S'inscrire à l'université

Certains préalables sont requis pour être admis à l'université ou dans une institution affiliée (niveau d'études, diplômes ou équivalence, etc.). Les établissements peuvent établir des équivalences entre les diplômes obtenus à l'étranger et le niveau d'études québécois.

LES CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les conditions sont au nombre de trois :

- Montrer que vous avez les acquis scolaires suffisants pour intégrer un cursus universitaire. Vous devrez donc montrer que vous détenez les mêmes acquis qui sont exigés des étudiants québécois,
- Faire établir par l'université l'équivalence de vos diplômes avec ceux du système scolaire québécois,

- Prouver que vous possédez les capacités linguistiques nécessaires (français ou anglais) pour suivre le cursus souhaité.

LA DEMANDE D'ADMISSION

Vous devez faire une demande d'admission auprès de l'institution choisie. Les dates limites varient selon les établissements et les programmes de formation. Consultez impérativement le site internet de l'établissement dans lequel vous souhaitez être admis : vous y trouverez les renseignements nécessaires sur les dates à respecter, les frais ainsi que les formulaires et pièces justificatives à fournir.

Si votre candidature est acceptée par l'établissement, vous pourrez finaliser votre inscription et payer les droits de scolarité.

Après que l'université a accepté votre candidature, il sera obligatoire d'obtenir un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ), puis un permis d'études avant votre arrivée au Québec. Votre établissement vous demandera la preuve de votre statut, généralement dans le mois suivant le début des cours. Assurez-vous donc d'être bien en règle, ou vous risquerez de ne pouvoir finaliser votre inscription et voir cette dernière invalidée (à vos frais).

Obtenir un permis d'études

Si vous souhaitez poursuivre vos études supérieures au Québec ou vous inscrire dans un programme d'une durée de plus de six mois, vous devrez suivre un ensemble de démarches afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour étudier.

Pour rappel, les résidents permanents au Canada qui souhaitent étudier au Québec ne font pas partie de la catégorie des étudiants étrangers et n'ont pas de permis d'études à obtenir.

En principe, l'obligation de présenter au MIFI une demande de sélection temporaire pour études en vue d'obtenir un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ), puis un permis d'études délivré par le gouvernement canadien s'applique à toute personne qui souhaite poursuivre des études primaires, secondaires, collégiales ou universitaires, relevant de l'éducation des adultes, ou dans tout autre programme de formation. C'est notamment le cas des enfants mineurs de 6 ans et plus qui accompagnent leurs parents titulaires d'un permis de travail.

→ quebec.ca/immigration/travailler-temporairement/programme-travailleurs-etrangers-temporaires/conjoint-et-enfants

Si les parents arrivent au Québec avant que l'enfant n'ait l'âge de fréquenter un établissement scolaire, ce dernier n'a pas besoin de CAQ ou de permis d'études. Il sera également dispensé d'autorisations d'études jusqu'au secondaire inclus, dès lors que la famille est déjà sur le territoire canadien.

→ Pour connaître la liste complète des exemptions à cette règle :

quebec.ca/education/etudier-quebec/obtenir-autorisations/autorisation

Pour tous les autres, l'admission formelle à un programme dispensé par un établissement d'enseignement désigné au Québec marque la première étape d'un processus qui vous mènera successivement auprès :

- Du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI - gouvernement du Québec), pour présenter une demande de sélection temporaire pour études et obtenir un CAQ ;
- D'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (gouvernement fédéral), pour obtenir un permis d'études.

→ Pour connaître la liste des établissements désignés, visitez le site d'IRCC : canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/permis-etudes/preparer/liste-etablissements-enseignement-designes.html

IMPORTANT : Si devez inscrire votre enfant au primaire ou au secondaire et que vous ne résidez pas encore au Québec, vous n'avez pas besoin de transmettre de lettre d'admission de l'établissement à l'appui de votre demande de CAQ et de permis d'études.

DEMANDE DE SÉLECTION TEMPORAIRE POUR ÉTUDES

À la suite de la réception de la lettre d'admission de l'établissement d'enseignement, la première étape consiste à présenter une demande de sélection temporaire qui mènera à la délivrance d'un CAQ pour vos études, par le MIFI. Outre la lettre d'admission et un passeport valide, l'approbation de votre demande de sélection temporaire dépend d'autres critères tels que la démonstration de votre capacité financière à couvrir tous vos frais de scolarité (selon le devis), les coûts de transport (aller-retour depuis votre pays d'origine), les frais d'installation pour la première année, les frais de subsistance pour toute la durée de votre séjour (variables selon le type de logement occupé, l'acquisition d'une voiture ou le covoiturage, etc.). En 2025, cette preuve s'élève à 15 508 \$ CAN

Lexique des études universitaires

Étudiant étranger : appelé également étudiant international.

Baccalauréat : diplôme universitaire obtenu en fin de 1^{er} cycle (3 à 4 ans d'études). Il est composé d'au moins 90 crédits.

Maîtrise : diplôme universitaire de 2^e cycle (2 ans d'études), accompagné ou non d'un mémoire.

Doctorat : diplôme universitaire de 3^e cycle (au minimum 3 ans d'études).

Certificat : diplôme de 1^{er} cycle obtenu par un programme court (1 an), généralement dans le cadre d'une reprise d'études ou d'un perfectionnement à l'âge adulte. Le certificat se compose de 30 crédits.

Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) :
diplôme de 2^e cycle obtenu par un programme court (1 an) destiné à un perfectionnement professionnel.

Cycle : désigne chacun des trois niveaux d'études universitaires.

Trimestre : session durant laquelle se déroule l'enseignement. L'année universitaire se divise en trois trimestres : automne (fin août à décembre), hiver (janvier à avril) et été (mai à août).

Programme : il est constitué d'un ensemble de cours cohérent autour d'un domaine d'études. Certains programmes sont contingentés, c'est-à-dire qu'ils ont un nombre de places limité. Ils peuvent aussi être courts (avec un petit nombre de crédits et n'excédant pas deux années pour leur validation).

Cours : ensemble de l'enseignement réparti sur un trimestre (leçon magistrale, atelier, recherche, travail personnel...). Un cours comporte généralement 3 crédits.

Crédit : un crédit regroupe le nombre d'heures de travail passé en cours (magistral ou en atelier) et les heures de travail personnel. Un crédit est équivalent à 45 heures de travail global.

Temps complet/temps partiel : un étudiant à temps complet doit être inscrit au minimum à 15 crédits par trimestre ; un étudiant à temps partiel à 11 crédits ou moins.

Gradué : Diplômé.

pour une personne seule de 18 ans et plus, hors droits de scolarité et coût d'une assurance maladie et hospitalisation, si vous ne bénéficiez pas d'une entente de sécurité sociale entre le Québec et votre pays d'origine.

→ quebec.ca/education/etudier-quebec/conditions-requises/cout-etudes

Vous devez être en mesure de fournir des copies ou les originaux des documents exigés pour l'analyse de votre dossier. Toutes les demandes de sélections temporaires doivent être soumises en ligne, depuis le portail Arrima.

→ Pour en savoir plus sur l'obtention du CAQ : quebec.ca/education/etudier-quebec/obtenir-autorisations/autorisations

DEMANDE D'UN PERMIS D'ÉTUDES

Après la réception de votre CAQ, vous devrez faire une demande de permis d'études auprès du gouvernement du Canada.

Par défaut, vous devez présenter votre demande en ligne. Les demandes sur papier sont permises uniquement en cas de problème lié à la demande en ligne. Si vous avez besoin d'aide pour remplir votre demande, vous pouvez faire appel aux services du centre de réception des demandes de visa le plus près d'où vous habitez.

→ canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/contactez-ircc/bureaux/trouver-centre-reception-demande-visa.html

IRCC exige aussi une preuve de ressources financières à l'appui d'une demande de permis d'études au fédéral. Mais pour un étudiant étranger qui a l'intention de suivre un programme au Québec, ce sont les exigences de la province qui prévalent.

→ Barème d'IRCC, pour information : canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/permis-etudes/obtenir-documents.html#doc3

S'inscrire comme étudiant libre

Si vous détenez un statut légal au Canada (touriste, permis de travail, etc.), il est possible de devenir étudiant libre pour suivre quelques cours à l'université. Vous n'obtiendrez pas de diplôme, mais une attestation de réussite (si vous réussissez les examens).

Vous devrez payer des frais de scolarité ainsi que des frais pour l'assurance médicale obligatoire pour les étudiants étrangers.

DES CHANGEMENTS DANS L'ADMISSIBILITÉ À UN PERMIS DE TRAVAIL OUVERT POUR LES CONJOINTS DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Historiquement, les conjoints d'étudiants étrangers pouvaient obtenir un permis de travail ouvert (PTO) pour venir au Canada avec leur partenaire. IRCC a restreint l'accès à ce PTO le 19 mars 2024 et a apporté certains ajustements additionnels le 21 janvier 2025. Depuis, seuls les conjoints d'étudiants étrangers inscrits dans l'un des programmes suivants sont admissibles :

- Un programme de doctorat (pas de changement ici) ;
- Un programme de maîtrise d'une durée de 16 mois minimum, ce qui exclut donc les programmes de 12 mois, comme les Diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS), très populaires ;
- Certains programmes professionnels de premier, second ou troisième cycle, au nombre de onze, dans les domaines de la santé, du droit, de l'éducation et de l'ingénierie.

Plus d'informations :

- canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/besoin-permis/famille-etudier.html
- canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/aider-son-conjoint-son-partenaire-trouver-emploi-canada.html

Étudier au Québec moins de six mois

Si votre séjour d'études dure moins de six mois ou si votre programme d'études a une durée totale de six mois ou moins, vous n'avez pas à obtenir un CAQ ni un permis d'études. Cette exemption ne concerne que des formations sur mesure de six mois et de six mois ou moins.

En cas d'échange étudiant, c'est la durée totale du séjour qui doit être prise en compte pour déterminer si vous êtes exempté ou non de l'obligation d'obtenir un CAQ pour études et un permis d'études.

Si après les six premiers mois vous souhaitez poursuivre vos études au Québec, vous devrez obligatoirement effectuer ces démarches. Les visiteurs pour un court séjour d'études peuvent faire ces démarches tout en étant sur le territoire du Québec.

DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DOSSIERS

Pour vous assurer d'obtenir vos autorisations à temps pour le début de la session d'études, consultez les délais de traitement sur les sites respectifs du MIFI et IRCC.

Au moment de la publication de ce guide, le MIFI s'est engagé, dans 80 % des cas, à traiter la DST pour études dans un délai de 25 jours ouvrables suivant la réception de votre dossier complet. Les délais de traitement des demandes de permis d'études varient en fonction des bureaux des visas canadiens à l'étranger. Consultez le site d'IRCC pour vous faire une idée des délais :

→ canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/permis-etudes.html

Les délais de traitement doivent être pris en compte au moment de votre inscription à un programme d'enseignement. En effet, la preuve que vous avez obtenu un permis d'études vous sera exigée par votre établissement, généralement dans le mois qui suit le début des cours, sous peine de radiation du programme, et donc de la perte de votre statut. Il est donc capital d'avoir obtenu votre permis d'études (ou votre résidence permanente) avant le début des cours.

RÉCAPITULATIF DES ÉTAPES :

- Choisir un établissement d'enseignement désigné, un programme d'études, se renseigner sur les documents à rassembler et à produire, ainsi que sur les frais de scolarité qui vous sont applicables.
 - quebec.ca/education/etudier-quebec
 - canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/permis-etudes/preparer/liste-etablissements-enseignement-designes.html
- Présenter une demande d'admission à l'établissement d'enseignement. Consulter son site internet pour obtenir toutes les informations nécessaires à votre projet d'études au Québec.
- Dès que vous recevez votre lettre d'admission de l'établissement, présenter une demande de sélection temporaire pour études en ligne en remplissant le formulaire spécifique Demande en ligne de sélection temporaire pour études du MIFI.
 - form.services.micc.gouv.qc.ca/dcae/faces/faces/pages/identite1.jsp?lang=fr

- Vous devez ensuite, créer un compte sur la plateforme Arrima pour vous acquitter des frais relatifs à l'examen de demande, et joindre les pièces justificatives exigées pour compléter votre demande de sélection temporaire pour études. Dès qu'une décision sera rendue, vous serez invité par courriel à consulter votre dossier électronique. Si cette décision est positive, la lettre d'attestation de délivrance du CAQ pour études qui y aura été déposée vous permettra de présenter votre demande de permis d'études. Vous ne recevez plus de copie physique de votre CAQ pour études, mais seulement une lettre d'attestation de délivrance du CAQ pour études, directement dans votre dossier en ligne. Si vous avez reçu une copie physique de votre CAQ avant la transition vers l'émission électronique du document, vous pouvez quand même l'utiliser dans toutes vos démarches.
- Une fois votre lettre d'attestation de délivrance du CAQ pour études reçue, présenter une demande de permis d'études auprès du gouvernement du Canada. Sur le site d'IRCC, vous pourrez télécharger la trousse appropriée, puis renvoyer les formulaires, les pièces justificatives et les frais de traitement en ligne, sur votre compte IRCC.
→ quebec.ca/education/etudier-quebec
- En fonction de votre pays de citoyenneté, il se peut que vous deviez faire la demande d'un visa de résident temporaire.
- Pour obtenir vos documents, il vous en coûtera 132 \$ CAN pour le CAQ pour études et 150 \$ CAN pour le permis d'études (frais en vigueur au 1^{er} janvier 2025).

→ canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/2024/11/de-nouveaux-reglements-concernant-le-programme-des-etudiants-etrangers-entrent-en-vigueur.html

RENOUVELLEMENT DE SON CAQ POUR ÉTUDES ET DE SON PERMIS D'ÉTUDES

Il est nécessaire de renouveler votre CAQ pour études et votre permis avant leur expiration. Il est conseillé d'anticiper les démarches au moins 3 mois avant l'expiration de votre permis d'études.

- Pour renouveler le CAQ : quebec.ca/education/etudier-quebec/renouveler-autorisations

→ Pour renouveler votre permis d'études : canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/prolongation-permis-etudes.html

À votre arrivée au Québec

Des dispositifs d'accueil ont été mis en place au Québec uniquement pour les étudiants étrangers. De quoi vous rassurer avant le départ et vous donner l'assurance d'une transition en douceur dans votre nouveau cadre de vie, sur le campus et en dehors.

À L'AÉROPORT OU À UN POSTE DE FRONTIÈRE

À l'arrivée à l'aéroport ou à un poste de frontière, veillez à avoir en main un passeport valide pour toute la durée de vos études, la lettre d'admission de l'établissement d'enseignement, le CAQ, le permis d'études (ou la lettre d'autorisation d'IRCC) et les autres documents de voyage ou administratifs nécessaires en fonction de votre cas, dont la déclaration douanière.

À L'UNIVERSITÉ : LE SERVICE OU BUREAU D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Chaque université dispose d'un service ou d'un bureau d'accueil des étudiants internationaux. Dès votre arrivée, il est obligatoire de leur rendre visite. Le personnel vous indiquera les démarches à suivre pour finaliser votre inscription dans l'établissement et vous fournira de nombreuses informations indispensables sur le fonctionnement et la vie sur le campus. Il peut aussi vous accompagner dans vos démarches administratives (renouvellement de permis d'études, etc.), vous guider dans l'université, répondre à vos questions sur la vie quotidienne (logement, santé, etc.), vous soutenir en cas de difficultés d'ordre matériel ou psychologique, etc.

Des séances d'informations, parfois obligatoires, sont organisées par les universités québécoises au début de chaque session. Ne les manquez pas : elles vous permettront de découvrir l'établissement, de poser toutes vos questions et de rencontrer d'autres étudiants internationaux.

À combien s'élèvent les plafonds en 2025 ?

Pour obtenir un tableau complet des plafonds fixés par les autorités et de leur impact sur les étudiants étrangers qui souhaitent suivre un programme au Québec, il s'agit de s'intéresser aux deux échelons :

- De la sélection temporaire pour études par les autorités québécoises, d'une part, et d'autre part
- De la délivrance du permis d'études par le fédéral.

L'IMPACT DES PLAFONDS SUR LES CAQ POUR ÉTUDES

Au Québec, les plafonds aux demandes de sélection temporaire pour études ont été établis en fonction du type d'établissement d'enseignement, du type de programme et du nombre de demandes de CAQ pour études des années précédentes pour chacun des établissements concernés.

Le déploiement des quotas est fait de la façon suivante :

- Au niveau universitaire, il y a une stabilisation du nombre de demandes de CAQ pour chaque établissement en fonction des chiffres de l'année 2024.
- Au niveau collégial, il y a une stabilisation du nombre de demandes de CAQ pour les programmes qui mènent à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC). Cependant, il y a une diminution du nombre de demandes de CAQ pour les programmes d'attestation d'études collégiales (AEC).
- Au niveau de la formation professionnelle, il y a une diminution du nombre de demandes de CAQ dans l'ensemble des établissements.

L'IMPACT DES PLAFONDS SUR LES PERMIS D'ÉTUDES

Le nombre de permis d'études effectivement émis par IRCC sera, quant à lui, revu à la baisse en 2025. Au Canada, ce sont 437 000 permis d'études qui seront délivrés, dont 316 276 pour les étudiants tenus d'obtenir une lettre d'attestation et 120 724 pour les étudiants dispensés de fournir une lettre.

De ces 316 276 permis d'études soumis à la lettre, le Québec en recevra, quant à lui, 72 977, répartis comme suit :

- 19 683 réservés aux étudiants des cycles supérieurs (sur 73 282 au Canada),
- 53 294 octroyés aux autres étudiants (sur 242 994 au Canada).

IRCC n'a pas communiqué sur le détail du nombre de permis non soumis à la lettre d'attestation qui seront alloués aux provinces et territoires.

Plus d'informations :

quebec.ca/education/etudier-quebec/demande-selection-temporaire
canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/attributions-provinciales-territoriales-2025-cadre-plafond-etudiants-etrangers.html



4. LA VIE D'ÉTUDIANT

PRÉPARER SON DÉPART

Prenez le temps de vous documenter sur la vie au Québec, à l'université et en dehors - même si aucun blogue ou forum ne remplacera votre propre expérience du quotidien.

Dès lors que vous avez reçu la lettre d'admission au collège ou à l'université, le Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) et la lettre d'introduction délivrée par les autorités canadiennes, il peut être agréable d'arriver quelques semaines (voire quelques mois) avant le début des cours. Cela vous laissera le temps de trouver un logement, ouvrir un compte bancaire, vous familiariser avec la ville et prendre contact avec votre université.

Si vous envoyez des effets personnels par transporteur (bateau ou avion) ou encore si vous venez avec un animal de compagnie, renseignez-vous sur les formalités de douanes en consultant les informations disponibles sur le site de l'Agence des services frontaliers du Canada et sur celui de l'Agence canadienne d'inspection des aliments :

→ cbsa-asfc.gc.ca

→ inspection.canada.ca/fra

Il est généralement possible d'utiliser pour ses bagages l'adresse du service ou du bureau d'accueil des étudiants internationaux de votre université.



**AU CANADA
DEPUIS
MOINS DE
5 ANS ?**





**BANQUE NATIONALE
DU CANADA**

UN ALLER SIMPLE POUR TOUS VOS BESOINS BANCAIRES



bnc.ca/bienvenue

MD BANQUE NATIONALE et le logo BANQUE NATIONALE sont des marques de commerce déposées de la Banque Nationale du Canada.

SE RENDRE DANS SA VILLE DE DESTINATION

Vous trouverez un comptoir de renseignements dans tous les aéroports, gares de chemin de fer et terminus d'autobus. Depuis l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, vous aurez plusieurs options pour vous rendre à Montréal et dans ses environs :

- **Par le bus 747** qui vous déposera à la station Berri-UQAM (métro et gare d'autocar). Il vous en coûtera 11 \$ CAN par personne. Le billet est disponible dans le terminal d'arrivée, au comptoir ou au distributeur automatique. Vous pourrez aussi acheter un billet auprès du chauffeur, mais vous devrez avoir la monnaie exacte (en pièce uniquement).
- **Par taxi.** Il est bon de savoir que le trajet dans le sens de l'aéroport vers le centre-ville de Montréal bénéficie d'un tarif unique fixe, selon l'heure à laquelle vous utilisez le service.. Pour les autres destinations, la tarification se fait au compteur.

Dispositifs d'accueil à l'aéroport de Montréal

Accueil Plus est un service permettant un parcours accéléré pour les formalités administratives à la frontière. De début août à début septembre, un accueil personnalisé pour étudiants étrangers est proposé. Accueil Plus vous permettra de bénéficier du parcours accéléré au bureau de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). En signalant à l'avance votre plan de vol, les autorités canadiennes connaissent la date et l'heure d'arrivée et peuvent vous préparer en amont votre permis d'études.

Une équipe d'agents d'accueil, composée d'étudiants québécois et étrangers, est également disponible, au mois d'août et de septembre, dans le hall d'arrivée des vols internationaux de l'aéroport de Montréal et vous offrira de l'information sur les premières démarches à effectuer dans votre université, les moyens de transport pour vous rendre dans votre ville de destination, l'hébergement pour les premières nuits, etc.

Pour bénéficier du service Accueil Plus, vous devez vous y inscrire : accueilplus.ca

- **Par voiture de location.** Les principaux loueurs de voitures sont présents à l'aéroport.

Si vous vous rendez directement en région, vous poursuivrez peut-être votre voyage sur un autre vol. Plusieurs destinations au Québec sont accessibles directement depuis Montréal, notamment Québec, Rouyn-Noranda et Val-d'Or.

Si vous poursuivez votre voyage en autobus pour rejoindre votre destination, il faudra vous rendre à la station Berri-UQAM (métro et gare d'autocars).

Pour finir, notez que plusieurs établissements en région proposent de venir chercher les nouveaux étudiants étrangers à l'aéroport, pour les conduire ensuite directement à destination.

L'ENSEIGNEMENT NORD-AMÉRICAIN

Changer de pays pour effectuer ses études, c'est aussi découvrir de nouvelles méthodes d'enseignement avec lesquelles il faut se familiariser. Plus d'un étudiant étranger a été surpris par l'enseignement à la Nord-Américaine, que ce soit au collégial ou à l'université.

Au début de chaque session, le professeur en charge d'une matière expose à ses étudiants le plan du cours qui s'étendra sur le trimestre, le type d'examens à venir et ses attentes envers les étudiants, en termes de participation et d'investissement personnel. Il s'agit d'une forme de « contrat » passé entre lui et l'ensemble de la classe : à chacun de respecter ses engagements (qualité de l'enseignement pour l'un, assiduité aux cours pour les autres, etc.). Le professeur est également disponible en dehors des cours, avec ou sans rendez-vous.

Au Québec, le corps enseignant est accessible : cela fait partie de la méthode d'enseignement et représente une surprise pour bon nombre d'étudiants qui n'osent pas toujours aborder un professeur. Attention cependant, la familiarité qui peut s'installer entre un professeur et un étudiant n'exclut en rien l'autorité que ce premier représente et les exigences qu'il a envers l'étudiant.

La pédagogie québécoise est axée sur l'interactivité. Autant au cégep qu'à l'université, le professeur attend des étudiants qu'ils interviennent en classe pour poser des questions, mais également

proposer des éléments de réflexions. Cette méthode n'est pas toujours courante chez les étudiants étrangers qui ont l'habitude de respecter le silence en classe. Il ne faut donc pas hésiter à prendre la parole, d'autant que la plupart des professeurs notent la participation orale.

Au cégep, la vie de l'étudiant est encore bien encadrée par l'équipe pédagogique dont l'une des principales préoccupations est la réussite, non seulement scolaire, mais aussi du projet de vie de l'élève. L'étudiant est accompagné dans son cheminement par une aide pédagogique individuelle (API), notamment pour répondre aux questions sur l'orientation professionnelle, le choix du programme d'études, une éventuelle réorientation, etc. Il est possible d'avoir accès à un centre d'aide, à un tuteur ou toute autre forme de suivi individuel, qui peut permettre à l'étudiant de réussir. Le cégep étant le lieu par excellence de transition vers l'âge adulte, des psychologues et travailleurs sociaux sont également disponibles pour toutes difficultés d'ordre psychologique, financier, etc.

À l'université, les étudiants inscrits à temps plein suivent environ 15 heures de cours par semaine. Certains étudiants étrangers ont l'habitude d'avoir un emploi du temps plus chargé en classe. Mais à l'université québécoise, le travail personnel compte tout autant que le temps passé en cours, et l'adage veut que pour une heure de cours, il faille compter deux heures de travail personnel. Le rythme hebdomadaire est donc plus rempli qu'il n'y paraît au premier abord.

Au Québec, on privilégie souvent la formation continue ponctuelle d'expériences significatives aux études théoriques longues. Environ le tiers des inscrits en deuxième cycle, la moitié de ceux de troisième cycle sont des étudiants étrangers. Mais le retour aux

Le cas des étudiants mineurs

Un mineur (moins de 18 ans) est autorisé à faire des études au Québec. Cependant, s'il n'est pas accompagné par ses parents ou son tuteur légal, il devra être placé sous la responsabilité d'un adulte résident au Québec (citoyen canadien ou résident permanent) à qui l'autorité parentale aura été dûment déléguée.

études à différents moments de son parcours professionnel est une pratique courante, ici.

De fait, les classes universitaires sont composées d'étudiants en formation initiale, mais également d'adultes en formation continue. La présence en cours de personnes ayant déjà une expérience professionnelle rend d'autant plus intéressants les échanges et débats et permet aux jeunes étudiants de bénéficier de conseils d'experts sur certains domaines.

Des travaux de groupe sont souvent demandés. Cela permet d'apprendre à travailler en équipe, d'échanger et de dialoguer autour d'un thème. Pour les étudiants étrangers, c'est aussi une bonne façon de s'intégrer à un groupe d'étudiants québécois.

Les collègues et les universités mettent en garde les étudiants contre le plagiat qui consiste à s'approprier le travail d'un autre. Il est donc très important dans vos travaux de citer vos sources. La réflexion individuelle, la construction de son propre sens critique et l'honnêteté dans la création sont des facteurs importants de l'enseignement québécois. Le plagiat peut vous mener à l'exclusion de l'établissement, et donc, pour les étudiants étrangers, à la perte de leur statut.

Étudier dans un autre pays que le sien est une aventure. Restez ouvert d'esprit et comme partout dans le monde, l'assiduité, le travail et l'échange sont les clés de la réussite des études.

LA VIE SUR LE CAMPUS ET LES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Au collège ou à l'université, les étudiants étrangers sont généralement séduits par le dynamisme de la vie sur le campus. De très nombreuses activités, culturelles et sportives, sont proposées aux étudiants. Il est possible de participer à des ateliers de photographie, de cinéma, de danse ou encore d'écouter les nombreuses conférences prévues chaque année.

Le sport est bien sûr à l'honneur, que vous ayez le privilège de rejoindre une équipe de la prestigieuse ligue universitaire ou l'un des nombreux clubs sportifs récréatifs, pour certains ouverts à tous, étudiants ou non, et parmi lesquels on retrouve l'e-sport (sport électronique), le quidditch, l'ultimate, le baseball, le triathlon, le ski de fond...

Vous pouvez également rejoindre l'équipe universitaire de l'un des sports de la ligue universitaire (masculin, féminin ou mixte). Parmi les sports, on retrouve le football et le soccer, le volleyball et le rugby, l'athlétisme, la natation, le tennis... Même si l'un des plus populaires reste le hockey. Autre sport très en vogue dans les universités : le cheerleading, discipline universitaire depuis 2010.

La vie associative au collège et à l'université est également intense : associations d'étudiants étrangers, mais aussi associations de faculté (par exemple, association de lettres et sciences humaines, association de médecine, etc.), associations de communautés d'intérêts (par exemple, plein air, jeux de rôle, théologie, etc.). Les universités comptent aussi des journaux et des radios universitaires toujours à la recherche de bénévoles pour les animer.

Côté services, les étudiants peuvent compter sur une offre complète : complexes sportifs, bibliothèques sur et hors campus, ateliers créatifs, projets artistiques, expositions, voyages organisés, etc.

À noter, de nombreuses universités proposent des services récréatifs et des camps de jour destinés aux enfants. Un bon moyen de capter de futurs étudiants, notamment ceux qui pratiquent déjà la compétition sportive dans une des équipes sportives de leur l'école.

LE BUDGET ET LES FINANCES PERSONNELLES

Établir un budget

Outre les droits de scolarité, votre budget doit inclure au minimum les frais de logement, de nourriture, de transports (métro ou autobus), de téléphone (cellulaire), d'internet, d'assurance maladie, de matériel pédagogique et de loisirs.

À Montréal, on estime qu'un étudiant vivant seul dépensera annuellement entre 16 000 \$ CAN et 20 000 \$ CAN environ.

Le site internet faistonbudget.ca, initié par l'Université Laval, permet de concevoir son budget en fonction de son projet.

→ faistonbudget.ca

Gérer ses finances personnelles

Dans les premiers jours suivant votre arrivée au Québec, nous vous conseillons de vous rendre dans un établissement financier afin d'y ouvrir un compte bancaire. Vous pourrez ainsi y déposer de l'argent et en recevoir par le biais d'un virement international.

La plupart des banques proposent des offres pour les étudiants internationaux. N'hésitez pas à comparer ces différentes offres afin de trouver celle qui vous sera la plus avantageuse.

Certaines universités ou écoles ont signé des ententes avec des banques pour faciliter l'ouverture de compte de leurs étudiants. Renseignez-vous auprès du bureau des étudiants internationaux rattaché à votre établissement.

Au Québec, en ouvrant un compte bancaire, une carte de débit vous sera proposée. Elle sert à payer les achats en magasins ou à retirer de l'argent au guichet automatique. La somme est débitée instantanément de votre compte chèques.

Parlant de chèques, ces derniers sont peu utilisés au Québec, car ils entraînent des frais de service élevés, et on leur préfère généralement le virement Interac pour les transferts de fonds, une solution

Des réductions pour les étudiants

Si les détenteurs d'une carte d'étudiant valide peuvent profiter de tarifs préférentiels sur les abonnements de transports en commun, les avantages ne s'arrêtent pas en si bon chemin. Vous pourrez obtenir des rabais dans certains magasins, restaurants et autres commerces, ou encore auprès de compagnies de bus et de train reliant certaines villes du Québec.

Certains opérateurs téléphoniques et internet, dont Vidéotron, ont développé des forfaits spéciaux à destination de la clientèle étudiante, sur présentation d'un justificatif. Il en va de même pour les principales banques, qui disposent toutes de formules, comptes et cartes de crédit spécifiques aux étudiants.

Pour 11,99 \$ CAN par an, les étudiants peuvent acheter la carte SPC, qui permet d'avoir des rabais auprès de plus d'une centaine d'enseignes.

spccard.ca

gratuite, instantanée et sécurisée. Pour autant, il peut arriver que les étudiants nouvellement arrivés procèdent à des dépôts (salaire, premier versement à l'ouverture d'un compte, etc.) ou à l'émission de chèques (le loyer, notamment).

ATTENTION : L'argent déposé par chèque sur votre compte québécois peut n'être disponible qu'après plusieurs jours. On peut vous autoriser à retirer jusqu'à 100 \$ CAN sur la somme déposée au guichet, mais le reste n'est pas immédiatement accessible. C'est bon à savoir lors d'un premier dépôt ou d'un changement de banque : gardez-vous toujours une somme d'argent accessible, soit en espèces, soit sur un autre compte bancaire.

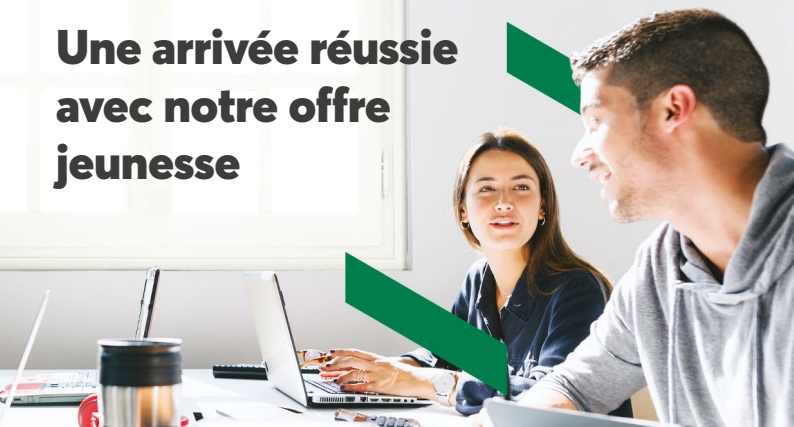
L'utilisation des cartes de crédit est très répandue au Québec, mais leur fonctionnement est nord-américain. Elles ne sont pas affiliées à votre banque, mais à un compte de crédit qui émane d'une compagnie tierce. En cas de non-remboursement, il faut savoir que les taux d'intérêt mensuels sont élevés, généralement de l'ordre de 19,99 %.

Notez que les étudiants mineurs, y compris étrangers, doivent obtenir le cautionnement de leurs parents et une évaluation positive de leur dossier pour obtenir une carte de crédit.

LA SANTÉ ET L'ASSURANCE MALADIE-HOSPITALISATION

À l'université, l'assurance maladie et hospitalisation est obligatoire pour tous les étudiants. Des ententes de sécurité sociale ont été signées entre le Québec et certains pays (Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce, Luxembourg, Norvège, Portugal, Roumanie, Serbie et Suède). Si vous êtes ressortissant d'un pays signataire d'un accord, il faut, avant votre départ au Québec, obtenir auprès de votre organisme de sécurité sociale un formulaire attestant que vous étiez couvert dans ce pays. Ce formulaire devra être présenté, une fois au Québec, à la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). C'est grâce à lui que vous obtiendrez votre carte d'assurance maladie, qui vous donnera accès aux soins couverts par la RAMQ, sans le délai de carence de trois mois habituellement réservé aux nouveaux arrivants. Vous n'aurez aucuns frais à déboursier pour une consultation médicale généraliste. Sous certaines conditions, votre conjoint(e) pourra bénéficier de la même couverture.

Une arrivée réussie avec notre offre jeunesse



Desjardins, votre allié financier dans la réalisation de votre projet d'études au Canada

En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des collectivités, Desjardins accompagne ses membres et clients dans leur autonomie financière.

En ouvrant un compte, vous pourriez profiter de notre **offre jeunesse**, qui comprend notamment un compte courant avec **un forfait mensuel gratuit¹ incluant des transactions courantes illimitées.**

Pour plus d'information, visitez le **desjardins.com/etudieraucanada** ou composez le 1 877 875-1118, option 1 pour joindre un conseiller ou une conseillère.



1. Cette offre peut être modifiée ou prendre fin sans préavis. Certaines conditions s'appliquent.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) :

→ ramq.gouv.qc.ca/fr/citoyens/assurance-maladie/ententes-securite-sociale-autres-pays

Pour les autres étudiants, il est obligatoire de souscrire un régime d'assurance privée. La plupart des universités obligent leurs étudiants étrangers à souscrire une assurance maladie administrée par l'établissement d'enseignement. Les tarifs y sont avantageux. Généralement, le régime couvre les frais médicaux et hospitaliers ainsi que les médicaments sur ordonnance. En revanche, il ne couvre pas forcément les soins dentaires, les soins optiques, le suivi de grossesse et d'accouchement. Renseignez-vous auprès du service universitaire pour les étudiants étrangers sur le montant de l'assurance et les soins couverts.

Il en est de même pour les étudiants étrangers au collégial : vous devrez obligatoirement souscrire au régime collectif d'assurance maladie et hospitalisation des étudiants étrangers des cégeps et collèges privés.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, ajouter une assurance maladie complémentaire pour les soins non couverts par l'assurance maladie de votre collègue ou université auprès de compagnies privées.

Si vous êtes malade...

Le service de santé québécois est plutôt surchargé et pour voir un médecin vous devrez parfois patienter plusieurs heures aux urgences de l'hôpital le plus proche de votre position.

Si vous êtes souffrant, vous pouvez téléphoner à Info-Santé au 811. Ce service est gratuit et permet de s'entretenir avec un infirmier, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Vous pouvez aussi vous rendre à un CLSC (Centre local de services communautaires), qui dispense des soins infirmiers, ou à une clinique médicale pour rencontrer un médecin.

Pour toute urgence, composez le 911 (gratuit).

Plus d'information : msss.gouv.qc.ca

À Montréal : santemontreal.qc.ca

ATTENTION, si vous pensez voyager hors du Canada, prenez une assurance pour la durée de votre séjour, car l'assurance privée de l'université ne couvrira pas vos éventuels frais médicaux. Si vous êtes couvert par la RAMQ au titre d'une entente bilatérale, vous n'avez pas besoin de prévenir la RAMQ d'une absence de plus de 21 jours consécutifs hors du Québec.

N'hésitez pas à consulter le site de l'Ombudsman des assurances de personnes (OAP) avant de faire votre choix.

→ oapcanada.ca

LE LOGEMENT

Plusieurs choix s'offrent à vous : logement dans une résidence universitaire, location d'un appartement ou colocation.

Logement des premiers jours

À votre arrivée, si vous n'avez pas de chambre universitaire, vous pouvez réserver un logement temporaire qui vous permettra de passer vos premières nuits et démarrer votre recherche de logement en toute sérénité.

Airbnb peut vite représenter un budget conséquent, notamment depuis le durcissement des règles entourant la location de courte durée au Québec. Certains préféreront des solutions plus économiques, comme l'auberge de jeunesse :

→ hihostels.ca

En plus de ces voies classiques, d'autres solutions existent et sont accessibles via les réseaux sociaux. De nombreuses pages associatives, de quartiers ou d'échanges entre particuliers, permettent d'accéder à des annonces de location ou de sous-location temporaires, idéales pour des séjours de courte durée. Il arrive que des personnes cherchent à louer leur logement durant des périodes d'absence prolongées, par exemple pour les vacances, ou encore ou un congé de parentalité (lorsque les parents immigrants décident d'en passer une partie dans leur pays d'origine).

Les résidences pour étudiants au collège et à l'université

Si vous venez étudier dans un collège ou à l'université, renseignez-vous auprès de l'établissement s'il dispose d'un service de logement. Plusieurs proposent des logements en résidence.

Dans la grande majorité des cas, les résidences se situent à proximité des salles de cours. Il s'agit de chambres à un prix raisonnable et surtout très pratiques pour les étudiants internationaux. Les chambres sont meublées, chauffées et offrent généralement un accès à internet. Un service de nettoyage est offert pour les parties communes. Vous aurez aussi accès à une salle de télévision et une cuisine partagées. C'est une solution pratique pour se loger, car la réservation se fait avant votre arrivée au Québec, mais également très populaire : mieux vaut s'y prendre à l'avance.

Pour trouver une résidence universitaire, consultez le site de l'université dans laquelle vous étudierez.

À Montréal, la résidence étudiante Evo propose quant à elle des prestations haut de gamme, qui comprennent de nombreuses commodités (piscine chauffée, bibliothèque, cinéma, gym, etc.). Elle est, en revanche, située hors campus, dans le Vieux-Montréal.

→ evomontreal.com

Le logement hors campus

Des sites internet proposent des petites annonces de logement à louer pour une personne ou pour plusieurs. La colocation est une pratique courante au Québec et se révèle un assez bon moyen de

Petit lexique de l'immobilier québécois

1 1/2, 2 1/2, 3 1/2, etc. : il s'agit du nombre de pièces de l'appartement, dont la cuisine qualifiée de pièce et la salle de bain, de demi-pièce.

Équipé ou semi-équipé : les électroménagers de base (cuisinière et réfrigérateur) sont fournis et inclus dans le loyer.

Chauffé ou non chauffé : les coûts du chauffage sont compris dans le loyer ou pas.

Éclairé ou non éclairé : les coûts de l'électricité sont compris dans le loyer ou pas.

Vous recherchez un appartement pour vos études?



On a l'espace pour ça. _____

Québec
Montréal
Rimouski
Trois-Rivières



Propriétaire à
but non lucratif

Découvrez nos
appartements
sur utile.org



s'intégrer socialement. Si vous optez pour une colocation, vous devrez souvent vous plier à un entretien de compatibilité avec les membres plus anciens. L'occasion de faire le point avec eux sur les règles de vie (ménage, vaisselle, achats de produits en commun, emplois du temps, etc.). Attention, la concurrence peut être rude.

Quelques sites de petites annonces de logement à louer :

→ facebook.com/marketplace

→ craigslist.ca

→ kangalou.com

→ kijiji.ca

→ lespac.com

→ louer.ca

À noter qu'à Montréal, l'Université de Montréal et Polytechnique Montréal mettent à votre disposition sur leur site des banques de logements pour vous aider dans votre recherche d'appartement hors du campus :

→ logement.umontreal.ca

→ polymtl.ca/logement

Lorsque vous aurez trouvé votre logement, vous signerez un contrat de location, appelé bail, qui expire généralement le 30 juin de chaque année. Ce contrat doit être rédigé en français (à moins d'entente mutuelle contraire), doit également préciser la durée de location et le montant du loyer, versé le premier jour de chaque mois. Le Tribunal administratif du logement peut également vous informer de vos droits et responsabilités, des pratiques interdites par la loi, des façons de renouveler votre bail ou d'y mettre fin, ainsi que des recours dont vous disposez si le propriétaire ne respecte pas ce contrat.

→ Tribunal administratif du logement : tal.gouv.qc.ca

LES TRANSPORTS URBAINS ET INTERURBAINS

L'offre et la nature des transports urbains et interurbains vont largement dépendre de la ville où vous étudiez – et de vos préférences personnelles.

Transports en commun

Globalement, toutes les villes universitaires disposent d'un solide réseau de transports en commun, qui vous permettra de vous rendre à l'université sans difficulté, été comme hiver.

À Montréal, vous aurez la possibilité d'emprunter le métro (4 lignes) ou le bus, deux réseaux exploités par la Société des transports de Montréal (STM). Les étudiants inscrits à temps plein dans un établissement scolaire reconnu par le ME/MES, sans considération d'âge, peuvent bénéficier d'un tarif réduit mensuel à 62,75 \$ CAN au 1^{er} juillet 2025 (contre 104,50 \$ CAN en tarif ordinaire)

→ stm.info

Pour les déplacements dans le Grand Montréal, renseignez-vous sur le site de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) :

→ artm.quebec

Dans la région montréalaise, les autorités ont développé un réseau de trains de banlieue géré par exo, qui comporte 5 lignes.

→ exo.quebec/fr

Enfin, un nouveau service de Réseau express métropolitain (REM) est partiel dans le Grand Montréal, un métro léger qui doit permettre de rapprocher considérablement les rives Sud et Nord de l'île de Montréal - et de rapprocher l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de toute la région métropolitaine.

→ Plus d'informations : rem.info/fr

À Québec, le Réseau de transport de la Capitale (RTC) offre un service d'autobus rapide et efficace, bâti autour du Métrobus, qui circule sur des axes réservés, et le réseau eXpress, qui permet de relier rapidement, pendant les heures de pointe, les secteurs résidentiels et les différents centres. Un service de VéloBus est disponible entre le 1^{er} mai et le 31 octobre, qui vous permet d'installer gratuitement votre vélo en avant des bus articulés et de certains Métrobus. Le tarif mensuel pour les mineurs de 6 à 18 ans et pour les étudiants de 19 ans et plus est de 66,35 \$ CAN (contre 99,00 \$ CAN en tarif ordinaire).

→ rtcquebec.ca

Vélo et micromobilité

Le Québec voue un véritable culte à la bicyclette. L'amour qui lui est ici porté a des effets sur l'ensemble des infrastructures, de même que sur une offre accessible à tous, en toute saison.

Le réseau des pistes cyclables est développé dans la plupart des villes du Québec, et vous aurez certainement plaisir à prendre votre vélo pour aller à l'université, au travail, ou dans vos déplacements du quotidien. Montréal est ainsi devenue la ville d'Amérique du Nord où l'on compte le plus de pistes cyclables. Vous pourrez facilement acheter une bicyclette, neuve ou de seconde main, dans l'un des nombreux magasins spécialisés, sur des sites d'occasion, ou encore auprès d'organismes de réinsertion qui recyclent et remettent à neufs de vieux vélos. En hiver, vous troquerez peut-être votre bicycle estival pour un fatbike, un vélo à cadre renforcé et aux roues surdimensionnées, spécialement adaptées pour l'hiver — même si des villes comme Montréal continuent d'entretenir certaines voies cyclables, y compris en hiver, dans le cadre du Réseau blanc, et que de simple pneus adaptés sont généralement suffisants pour circuler en sécurité.

Si vous ne souhaitez pas investir dans un vélo, vous aurez la possibilité de profiter toute l'année des vélos en libre service, moyennant des frais d'utilisation. Le système traditionnel, en bornes d'accès et de dépôt, se nomme Bixi à Montréal. Comme c'est le cas ailleurs, les Bixi sont disponibles en version traditionnelle et à assistance électrique. Une offre Bixi est maintenue en hiver.

→ montreal.bixi.com

À Québec, on retrouve un autre service de vélopartage nommé àVélo, qui propose une flotte de bicyclettes à assistance électrique, adaptées aux dénivelés de la capitale :

→ rtcquebec.ca/informations-pratiques/grands-projets/projets-experience-client/service-de-veloportage-assistance

Le port du casque à vélo traditionnel n'est pas obligatoire au Québec, mais suivez notre conseil : portez-en un systématiquement.

En revanche, vous devrez porter un casque homologué si vous vous déplacez avec un véhicule électrique (vélo, trottinette, planche à roulette, etc.), qui sont bridés (batterie de 500 watts, vitesse de 32 km/h ou moins).

Notez que les cyclomoteurs électriques imposent quant à eux le port d'un casque intégral de type moto. Un cyclomoteur doit être immatriculé. Ce type de véhicule n'est pas autorisé à emprunter les voies cyclables.

→ saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/moyens-deplacement/velo-electrique

En auto

Pour circuler sur les routes du Québec, vous devez impérativement être le détenteur légal d'un permis de conduire. Renseignez-vous auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) sur les conditions qui vous sont applicables et sur les conditions de validité des permis étrangers et internationaux.

→ saaq.gouv.qc.ca

La culture accessible pour les étudiants

Même si elle n'est pas réservée qu'aux seuls étudiants, la carte Accès Montréal est un incontournable pour qui veut profiter pleinement des attraits culturels de la cité. Pour 9 \$ CAN, elle donne droit à des rabais dans près d'une centaine de lieux à travers la ville (activités sportives, croisières sur le fleuve, concerts, spectacles, cinémas, théâtres, festivals, etc.), voire la gratuité (l'accès au Jardin botanique vaut à lui seul de se procurer la carte). Pour les cinéphiles, préférez le mardi pour vous rendre au cinéma et profitez d'un billet à moitié prix dans la plupart des grandes salles. Autre astuce, Dollar Cinéma qui propose des séances à un tarif unique de 2,50 \$ CAN (uniquement en anglais).

Les amateurs de culture peuvent se rendre gratuitement dans les musées le mercredi entre 18 h et 21 h. À noter que les théâtres vendent les billets, à tarif réduit, quelques minutes avant le début de la représentation. Autre astuce : de nombreuses activités culturelles sont proposées directement sur les campus, renseignez-vous ! Et la carte d'étudiant permet de bénéficier de nombreux rabais.

Plus d'information sur la carte Accès Montréal :

montreal.ca/programmes/carte-acces-montreal

Quelques sites de références pour repérer bons plans et activités gratuites : atuvu.ca , lavitrine.com , nightlife.ca , [voir.ca](#)

Dès lors, plusieurs solutions s'offrent à vous dans vos déplacements :

L'autopartage : Si vous utilisez la voiture de façon ponctuelle, il existe au Québec des solutions pratiques et souples d'autopartage.

Vous pourrez choisir entre un service sur abonnement (plusieurs formules), à l'image de Communauto, qui vous permet de réserver une voiture dans une station dédiée, sans vous soucier de l'essence, de l'assurance ou de l'entretien du véhicule.

Vous recevez une facture à la fin de chaque mois. Communauto propose aussi un service sans réservation (tarification fixe à la minute et au kilométrage). Vous pouvez laisser votre véhicule sur n'importe quel stationnement légal, à l'intérieur des territoires de desserte. Vous aurez besoin d'une carte Opus pour déverrouiller les véhicules, une opération également gérée depuis l'application mobile du service. Communauto est accessible dans les villes de Boisbriand, Gatineau, Laval, Montréal, MRC des Collines, Québec, Sainte-Thérèse, Sherbrooke, Terrebonne, Trois-Rivières et Victoriaville.

→ communauto.com

Il existe également des services de location de véhicules entre particuliers, qui sont également considérés comme une forme d'autopartage, à l'image de la plateforme Turo.

→ turo.com/fr-ca

La location d'auto : Il est possible également de louer une voiture auprès des nombreuses agences de locations. Il vous faudra montrer une pièce d'identité, votre permis de conduire et vous munir d'une carte de crédit. Généralement, les agences exigent que le conducteur soit âgé de 21 ans ou plus et pratiquent des tarifs plus élevés pour les moins de 25 ans.

Enfin, pour les courts déplacements, il est généralement très facile de trouver un taxi en l'interpellant directement dans la rue ou en le réservant à l'avance. Le service Uber est également disponible dans les grandes agglomérations.

Quelques compagnies de taxis montréalaises :

- Taxi Co-op 514 725-9885
- Taxi Champlain 514 273-2435
- Taxi Diamond 514 273-6331



**Toutes les raisons sont bonnes
pour passer à nos services mobiles,
Internet et télé.**

- ⚡ Forfaits flexibles et abordables
- ⚡ Jamais de frais cachés
- ⚡ Aucun contrat à long terme
- ⚡ Généreux programme de fidélité

* Détails sur Fizz.ca.

fizz
mobile ⚡ internet

Les déplacements interurbains et internationaux

L'avion : Le transport aérien à l'intérieur du Canada est relativement cher. Il est peu utilisé, sauf par les personnes rejoignant des localités non desservies par la route. Le Québec compte plusieurs aéroports et aérodromes, dont deux internationaux : Montréal-Trudeau et Jean-Lesage à Québec. Les grandes villes d'Amérique du Nord sont naturellement bien desservies. Il en va de même des destinations soleil, Amérique centrale et Caraïbes en tête, dont on raffole au Québec en hiver et durant la relâche.

Le train : Les villes du Québec sont reliées entre elles par des autocars et parfois par des liaisons ferroviaires. Le train est un transport à la fois très agréable et peu utilisé au Québec : les départs sont peu fréquents et la vitesse assez lente. Le transport interrégional se fait par la société fédérale VIA Rail Canada. Au départ de Montréal, les connexions sont quotidiennes avec Québec, Ottawa et Toronto, ainsi que quelques villes des États-Unis, dont New York, par l'intermédiaire de la compagnie Amtrak. Le trajet Montréal-New York, qui dure environ 9 à 10 heures, est considéré comme l'un des plus beaux au monde

→ viarail.ca/fr

→ francais.amtrak.com/home.html

L'autocar : Pour les autocars, plusieurs compagnies de transports proposent des liaisons à travers le Québec et l'Amérique du Nord. Le bus est un moyen de locomotion très utilisé. Le réseau dessert de nombreuses villes dans tout le Québec avec des départs très fréquents pour les destinations principales (par exemple, départ toutes les heures entre Montréal et Québec). Pour l'achat de billets à Montréal, voir le site de la gare d'autocars

→ gamtl.com/fr/Bienvenue

Le co-voiturage est une pratique courante au Québec. Il arrive souvent que des collègues devant se rendre sur le lieu de travail en voiture établissent un système de co-voiturage. C'est également une solution économique pour vous déplacer si vous souhaitez découvrir la province de Québec. Il existe des systèmes centralisés de co-voiturage.

Quelques sites de référence :

→ amigoexpress.com

→ poparide.com

CULTURE ET PLEIN AIR

L'un des grands attraits de la vie d'étudiant au Québec, c'est la possibilité de profiter d'une offre culturelle et récréative à la fois très diversifiée et accessible. La province est connue pour ses festivals de musique estivaux (et hivernaux), dont beaucoup sont gratuits, ses scènes humoristique, circassienne et culinaire, son patrimoine historique et sa vie nocturne.

- Pour plus d'information et découvrir le calendrier des principaux événements culturels au Québec, rendez-vous sur le site de Québec Original : quebecoriginal.com/fr-ca

Elle est aussi réputée, bien sûr, pour les activités de nature, qui sont faciles à rejoindre, même depuis les grands centres urbains. La plupart des parcs de la province sont gérés par la Société de plein air du Québec (Sépaq), même si trois d'entre eux (parc du Forillon, parc de la Mauricie, parc de l'Archipel-de-Mingan), ainsi que le parc marin du Saguenay – Saint-Laurent relèvent de la responsabilité de parcs Canada.

- Plus d'information sur la SÉPAQ : sepaq.com
→ Plus d'information sur Parcs Canada : pc.gc.ca/fr/pn-np

Organisé par
**IMMIGRANT
» QUÉBEC**



SIIQ Automne

Salon de l'immigration et
de l'intégration au Québec

18^e édition

Accueil · Études · Emploi · Rencontres · Opportunités

Lun.

16

11 h-19 h

Mar.

17

10 h-17 h

NOV. 2026

Palais des congrès de Montréal

Gratuit

Billet requis

salonimmigration.com





5. DES ÉTUDES À L'EMPLOI

Au Québec, beaucoup d'étudiants occupent un emploi. C'est l'occasion pour eux de participer au financement de leurs études, de leur logement ou simplement aux dépenses de la vie quotidienne. Cela peut aussi être l'occasion de développer une expérience en lien avec leur domaine de formation, et de commencer à constituer un réseau en vue d'accélérer leur accès au marché de l'emploi après l'obtention de leur diplôme.

TRAVAILLER PENDANT SES ÉTUDES

Les étudiants étrangers inscrits à temps plein aux sessions d'automne et d'hiver dans la plupart des établissements postsecondaires (centres de formation professionnelle, collèges ou universités) peuvent travailler en dehors du campus jusqu'à 24 h par semaine (et jusqu'à 40 heures pendant les congés prévus au calendrier scolaire), et ce sans avoir à obtenir un permis de travail additionnel.

Les étudiants étrangers peuvent aussi travailler sur le campus s'ils étudient à temps plein dans un établissement postsecondaire public ou privé et s'ils ont un permis d'études valide. Les emplois disponibles sur le campus sont toutefois peu nombreux.

Vous aurez donc le droit de travailler pendant vos études jusqu'à concurrence du nombre d'heures indiqué sur votre permis de stage ou de programme coopératif. Votre emploi dans le cadre du programme coopératif ou de stage représente au maximum 50 % de la durée totale du programme d'études.

Notez d'ailleurs qu'à contrario, le titulaire d'un permis de travail temporaire est autorisé à suivre un programme d'études à temps plein sans avoir besoin de demander un permis d'études, et ce jusqu'à la première échéance suivante :

- la fin de la prorogation de leur permis de travail,
- la date à laquelle leur demande de prorogation est refusée, ou
- jusqu'au au 27 juin 2026, date d'échéance de cette mesure spéciale.

→ Pour en savoir plus sur les autorisations de travail pour les étudiants internationaux : canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail.html

FAIRE UN STAGE

Chaque année, nombreux sont les étudiants étrangers qui sont amenés à réaliser un stage au Québec. Il existe deux principaux motifs de faire un stage au Québec, selon que :

- vous êtes inscrit dans un établissement d'enseignement québécois et votre programme d'études comprend un stage obligatoire pour l'obtention de votre diplôme, ou que
- vous êtes un étudiant hors Québec, votre programme d'études comprend un stage obligatoire et vous cherchez une expérience de stage à l'international.

Dans tous les cas, le stage n'est pas considéré comme un temps d'études, même lorsqu'il est prévu dans le cadre d'une formation et obligatoire dans l'obtention d'un diplôme : un stage est une expérience de travail. Ce postulat fondamental a des conséquences, particulièrement en ce qui concerne les démarches administratives à entreprendre.

IMPORTANT : Pour travailler au Québec, même dans le cadre d'un stage, vous devez obtenir un numéro d'assurance sociale (NAS) auprès d'un centre Service Canada. Il s'agit d'une formalité gratuite, mais obligatoire.

→ Pour plus d'informations sur le NAS et trouver un Centre Services Canada : canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/numero-assurance-sociale.html

Les démarches administratives obligatoires

Que vous soyez dans l'une ou l'autre des situations, vous devrez probablement obtenir un permis de travail pour faire un stage au Québec, même si le stage est de courte durée non rémunéré, ou réalisé dans le cadre d'un programme d'études pour lequel vous avez obtenu un permis d'études.

Pour les **étudiants étrangers inscrits dans un programme d'études comprenant un stage obligatoire** offert par un établissement québécois, consultez le site d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour connaître les modalités d'obtention d'un permis de travail pour stage. Il est conseillé d'en faire la demande au même moment que le permis d'études, sans frais supplémentaires.

→ canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/stagiaire.html

Le bénévolat, une pratique très répandue au Québec

De nombreux nouveaux arrivants s'engagent dans le bénévolat afin de développer un réseau social et professionnel. La pratique d'une activité bénévole pourra vous aider à vous familiariser avec l'environnement québécois, parfaire votre maîtrise du français, faire preuve de vos compétences, voire en développer de nouvelles. Vous pouvez inscrire vos activités de bénévolat dans votre curriculum vitae (CV). Les engagements extraprofessionnels sont toujours appréciés par les employeurs québécois.

Centre d'action bénévole de Québec (CABQ) : cabquebec.org

Fédération des centres d'action bénévole du Québec : fcbq.org

Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ) : rabq.ca

Selon les règles fédérales, le bénévolat peut parfois être associé à du travail. Pour éviter de vous placer en situation irrégulière en exerçant des emplois non rétribué, renseignez-vous sur le site d'IRCC pour connaître les autorisations requises :

canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/aines/forum/benevolat.html

Pour les **étudiants hors Québec qui souhaitent acquérir une expérience professionnelle internationale**, par le biais d'un stage, renseignez-vous sur les ententes et accords sur la mobilité des jeunes que le Canada a signés avec de nombreux de pays dans le cadre d'Expérience internationale Canada (EIC), volet Stage coop international.

→ canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/eic/au-sujet.html

Pour chaque pays signataire d'une entente de mobilité dans le cadre de l'un des trois programmes EIC, une fourchette d'âges admissibles ainsi qu'un quota annuel de places est défini. Renseignez-vous bien sur le nombre de places disponibles, et vérifiez la date à laquelle ouvrent les soumissions. Il faut généralement compter huit semaines de délai de traitement de dossier, ainsi que des frais. Anticipez donc bien la demande en fonction de la date d'ouverture des soumissions et de celle du début de votre stage.

ATTENTION : Le stage obtenu dans le cadre d'EIC est un permis de travail fermé, c'est-à-dire lié à un employeur donné. Vous ne pourrez pas changer librement d'employeur. Autre point à prendre en compte : le poste doit être directement relié à votre domaine d'études pour être valide.

Où trouver un stage ?

La recherche d'un stage ne sera pas nécessairement menée de la même façon selon que vous étudiez au Québec ou non, mais aussi en fonction de votre pays d'origine (en particulier les Français et les Belges).

Trouvez un stage à la Québécoise

Lorsque vous vous lancerez dans votre recherche de stage en envoyant des CV à différentes entreprises, pensez que le CV à la Québécoise peut être différent des présentations que vous avez l'habitude de faire. Par exemple, il est inapproprié d'indiquer son âge, son statut matrimonial et de joindre sa photographie d'identité. Le site internet d'Emploi-Québec peut s'avérer une lecture utile pour comprendre comment rédiger votre CV et préparer votre entrevue de stage :

quebec.ca/emploi/trouver-emploi-stage/conseils

Comme nous l'avons vu plus haut, un stage est avant tout un travail. Par conséquent, on va très souvent retrouver les offres de stages sur les sites d'offres d'emplois. Mais les étudiants déjà présents au Québec pourront s'adresser à leur établissement d'enseignement, qui pourra les aider dans leurs recherches. Les chambres de commerce, québécoises ou étrangères, pourront aussi leur donner des informations utiles sur les entreprises au Québec.

Le gouvernement du Québec propose une plateforme en ligne d'offres d'emploi et de stages : *Québec emploi*. Le service propose un jumelage entre les personnes à la recherche d'un emploi ou d'un stage et les employeurs, sur la base de certains critères comme :

- la région,
- le type ou la durée de l'emploi,
- le niveau d'études ou les compétences recherchées,
- etc.

Le service est offert gratuitement aux résidents du Québec, y compris aux étudiants, stagiaires ou saisonniers, ainsi qu'aux personnes titulaires d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ) qui résident en dehors du Québec. Il s'agit d'une ressource incontournable dans votre recherche.

→ Plus d'informations : quebec.ca/emploi/trouver-emploi-stage/consulter-offres-emplois

Le site Trouve un stage est une autre ressource importante, tant pour les personnes à la recherche d'un stage que pour les entreprises qui cherchent des stagiaires, partout au Québec. Les services s'adressent aussi bien aux étudiants à la recherche d'un stage ou d'un emploi dans leur domaine d'études, aux nouveaux diplômés, ou encore aux adultes en cours de requalification professionnelle.

À noter que la plateforme a signé une entente avec l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ).

→ trouveunstage.boomrank.ca

Qui peut m'aider à réaliser mon projet de stage ?

Pour les Français, l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) est la référence. Organisme bigouvernemental, il accompagne chaque année 7 000 jeunes de 18 à 35 ans dans la réalisation de leur projet professionnel au Québec, et réciproquement soutient les jeunes Québécois pour des projets en France via le regroupement

des Offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ). L'OFQJ propose des opportunités variées sur mesure : stage lié aux études pour les étudiants et apprentis, emplois temporaires et stage de perfectionnement pour demandeur d'emploi, également des séjours de formation pour jeunes professionnels, des missions de prospection commerciale pour de jeunes entrepreneurs ou encore des séjours de développement de carrière pour les jeunes artistes.

→ Plus d'informations sur l'OFQJ : ofqj.org

→ Plus d'informations sur LOJIQ : lojiq.org

Les ressortissants belges peuvent s'adresser au Bureau international Jeunesse (BIJ) pour réaliser leur projet en lien avec leurs études au Québec.

→ lebij.be

Vous pouvez aussi vous tourner vers les services (moyennant une contribution financière) de l'AIESEC, une association reconnue d'utilité publique animée par des étudiants, qui grâce à un réseau international aide au placement de stagiaires dans le monde entier :

→ aiesec.org

Pour tous les autres, il existe aussi des agences de placement spécialisées dans les stages à l'étranger. Les services de ces organismes sont, en revanche, payants.

Le numéro d'assurance sociale (NAS) : obligatoire pour travailler

Que vous travailliez sur le campus ou hors campus durant vos études, ou que vous travailliez après vos études, vous devez obligatoirement obtenir un NAS auprès d'un centre de Service Canada. Il s'agit d'une formalité administrative gratuite, mais indispensable.

Renseignez-vous auprès de Service Canada pour connaître les pièces justificatives à fournir pour obtenir votre NAS :

canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/numero-assurance-sociale.html

RESTER AU QUÉBEC APRÈS SES ÉTUDES

Travailler temporairement avec le permis postdiplôme

De manière générale, il est possible de présenter une demande de permis de travail postdiplôme (PTPD) auprès d'IRCC dans les 180 jours suivant l'obtention du diplôme effectué dans un établissement d'enseignement désigné. Le ressortissant doit avoir détenu un permis d'étude valide au moins une journée au courant de ces 180 jours. De plus, la durée du programme d'études doit être égale ou supérieure à 900 heures au Québec (ou 8 mois ailleurs au Canada).

Cependant, IRCC a resserré les critères d'admissibilité au PTPD, selon le type de diplôme obtenu. IRCC considère ainsi quatre scénarios.

Baccalauréat, maîtrise ou doctorat d'une université :

- Niveau de compétence linguistique canadien minimum de 7 en français ou en anglais dans les 4 domaines linguistiques ;
- Pas de restriction en rapport avec le domaine d'études.

Remarque pour les diplômés d'un programme de maîtrise : Si le programme d'études est égal ou supérieur à 900 heures, vous pourrez demander un PTPD d'une durée de 3 ans, même si votre programme était d'une durée inférieure à 2 ans.

Autre diplôme universitaire :

- Niveau de compétence linguistique canadien minimum de 7 en français ou en anglais dans les 4 domaines linguistiques ;
- Pour les demandes présentées après le 1^{er} novembre 2024, le diplôme doit avoir été obtenu dans un domaine d'études admissible.

Diplôme collégial ou d'un autre programme non universitaire :

- Niveau de compétence linguistique canadien minimum de 5 en français ou en anglais dans les 4 domaines linguistiques ;
- Pour les demandes présentées après le 1^{er} novembre 2024, le diplôme doit avoir été obtenu dans un domaine d'études admissible.

Le quatrième cas concerne les diplômés d'une école de pilotage. Pour plus d'informations à ce sujet ainsi que le détail des domaines d'études admissibles au PTPD pour les diplômés concernés.

- canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/apres-obtention-diplome/admissibilite.html

Pour connaître les codes de la Classification des programmes d'études et, par conséquent, les domaines d'études admissibles au PTPD, rendez-vous sur le site d'IRCC :

- canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/apres-obtention-diplome/admissibilite/domaine-etudes.html#actuellement-admissibles

IMPORTANT : Les diplômés d'un programme d'études non subventionné ne sont plus admissibles au PTPD. Cela implique notamment que l'ensemble des programmes d'études offerts dans un établissement privé non subventionné ne donnent plus accès au PTPD. Pour plus d'informations sur cette mesure et pour connaître les établissements et programmes admissibles, consultez le site web d'IRCC :

- canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/permis-etudes/preparer/liste-etablissements-enseignement-designes.html

De même, ne sont pas admissibles au PTPD les étudiants étrangers qui démarrent un programme dans un collège privé qui s'est vu délivrer une licence d'enseignement par un établissement public (accord d'utilisation de programmes d'études), et ce depuis le 1^{er} septembre 2024.

Si vous souhaitez poursuivre votre vie au Québec, pensez à entamer sans attendre les démarches d'obtention de la résidence permanente, dès lors que vous remplissez les conditions d'admissibilité du programme souhaité. L'outil Venir au Canada peut vous permettre de déterminer si vous pouvez présenter une demande de résidence permanente :

- canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/outil-venir-canada.html

Consultez le site d'IRCC pour plus d'informations sur le PTPD :

- canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/apres-obtention-diplome.html

Le cas du conjoint du travailleur en permis postdiplôme

Il était auparavant possible de rattacher un époux ou un conjoint de fait accompagnant à un permis de travail postdiplôme, et lui faire bénéficier ainsi d'un permis de travail ouvert (PTO) d'une durée qui ne pouvait excéder celle du PTPD. Ce n'est plus automatique, désormais.

Un étudiant qui devient travailleur sous PTPD cesse, par définition, d'être étudiant. Par conséquent, le conjoint est réputé être inclus à la demande d'un travailleur, et non plus d'un étudiant, soumettant de fait son admissibilité au PTO aux mêmes conditions que s'il accompagnait un travailleur étranger temporaire.

Pour connaître les critères d'admissibilité au PTO des membres de votre famille accompagnante d'un travailleur étranger temporaire et déterminer le permis auquel votre conjoint pourrait prétendre, rendez-vous sur le site d'IRCC :

→ canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/travailler-canada/besoin-permis.html

Québec emploi : un service pour approcher les employeurs et les chercheurs d'emplois

Québec emploi remplace et bonifie l'ancien service Placement en ligne - volet international. Ce nouveau service propose un jumelage entre les personnes à la recherche d'un emploi et les employeurs, sur la base de certains critères comme :

- la région,
- le type ou la durée de l'emploi,
- le niveau d'études ou les compétences recherchées,
- etc.

Le service est offert gratuitement aux résidents du Québec, y compris aux étudiants, stagiaires ou saisonniers, ainsi qu'aux personnes titulaires d'un Certificat de sélection du Québec (CSQ) qui résident en-dehors du Québec.

Pour créer votre profil et consulter des offres :

quebec.ca/emploi/trouver-emploi-stage/consulter-offres-emplois

Accéder au marché du travail après ses études

Une fois titulaire d'un permis de travail après vos études, vous pourrez utiliser différentes ressources pour vous aider à intégrer le marché du travail québécois.

La plupart des collèges et des universités disposent d'un service de placement qui permet aux étudiants diplômés de bénéficier de conseils pour rédiger un CV et une lettre de présentation, préparer un entretien d'embauche et connaître les méthodes efficaces de recherche d'emploi, les techniques de réseautage, etc. Il est généralement possible de rencontrer des conseillers d'orientation qui feront avec vous un suivi individualisé pour définir vos objectifs professionnels.

Les services de placement offrent également des ressources sur le marché de l'emploi, les entreprises qui recrutent, etc. Ils sont en contact avec des employeurs qui peuvent leur transmettre des offres.

Comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, une autre ressource indispensable pour trouver du travail est le site Québec emploi - Sites d'offres d'emploi en ligne.

L'organisme Place aux jeunes en région encourage les personnes de 18 à 35 ans à s'établir et à rester en région. Il offre des séjours exploratoires, des rencontres avec des entreprises et des employeurs. Le site offre une sélection d'offres d'emploi en région.

→ placeauxjeunes.qc.ca

S'établir durablement au Québec : vers la résidence permanente

Les étudiants qui souhaitent s'établir au Québec en devenant résidents permanents du Canada doivent suivre une procédure en deux étapes :

- Présenter au Québec une demande de sélection permanente et se voir délivrer un Certificat de sélection du Québec (CSQ) et, dans un second temps,
- Faire une demande de résidence permanente auprès du gouvernement fédéral.

Au premier palier, le Québec ménage aux étudiants étrangers, selon les cas, deux voies vers l'obtention du CSQ, à travers la voie

régulière du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ), d'une part, et celle du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), principalement son volet Diplômés du Québec (même si rien n'empêche les personnes admissibles de postuler au second volet du PEQ, celui des travailleurs étrangers temporaires).

Le PEQ - volet Diplômés du Québec

Comme son nom l'indique, le volet Diplômés du Québec vise la sélection d'étudiants étrangers qui ont complété au Québec un programme d'études admissibles, soit un diplôme d'études professionnelles, seul ou suivi d'une attestation de spécialisation professionnelle, un diplôme d'études collégiales techniques, un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat.

Les diplômés étrangers sont admissibles au PEQ dès l'obtention de leur diplôme, sans avoir à justifier une expérience de travail au Québec, ni même être en emploi au moment de présenter leur demande.

Depuis le 23 novembre 2024, le programme d'études doit cependant avoir été complété en français pour être admissible. Dans le cas contraire, le candidat qui a complété trois ans d'études secondaires ou postsecondaires à temps plein au Québec ou à l'étranger peut également être sélectionné, même si son programme d'études admissible n'a pas été complété en français.

Le réseautage, qu'est-ce que c'est ?

Le réseautage est une excellente porte d'accès à une intégration sociale et professionnelle. Vous l'entendrez souvent : au Québec, il faut réseauter. C'est une pratique peu familière aux nouveaux arrivants et dont le concept n'est pas évident à saisir. Le réseautage est une question d'attitude et fait partie de la vie quotidienne. Il s'agit d'élargir votre cercle de connaissances : à l'école, aux comités des parents d'élèves, dans votre club de sports, en faisant du bénévolat, en parlant à vos voisins... Les occasions sont multiples et dans tous les domaines de la vie. Soyez attentif à toutes les occasions et surtout, soyez ouvert. Pour axer votre réseautage vers le monde professionnel, vous pouvez fréquenter les 5 à 7 des chambres de commerce, des parcs technologiques, des associations professionnelles, etc.

Des conditions s'appliquent pour être admissible au volet Diplômés du Québec. Les candidats doivent notamment démontrer une connaissance du français à l'écrit de niveau 5 sur l'Échelle québécoise des niveaux de compétences en français, de même qu'une connaissance du français oral qui équivaut au niveau 7 de cette même échelle.

Pour connaître les conditions de sélection du PEQ volet Diplômés du Québec, consultez le site du MIFI :

→ quebec.ca/immigration/permanente/travailleurs-qualifies/programme-experience-quebecoise/conditions-selection/diplomes-quebec

ATTENTION : Les deux volets du PEQ sont gelés jusqu'au 30 novembre 2025. Il n'est donc plus possible de déposer une demande de sélection par cette voie, jusqu'à nouvel ordre.

Le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ)

Le PSTQ est, au jour où nous publions ce guide, la seule voie ouverte vers l'obtention d'un CSQ, y compris pour les étudiants étrangers.

La voie régulière d'immigration permanente a fait l'objet d'une refonte complète en novembre 2024, mais n'est entrée en opération qu'en juillet 2025.

Le PSTQ fonctionne en cinq étapes :

- Une déclaration d'intérêt à immigrer au Québec de façon permanente, par le biais de la plateforme Arrima ;
- L'invitation éventuelle à présenter une demande ;
- La constitution et l'envoi de la demande de sélection permanente ;
- L'examen de la demande au regard des conditions de sélection générale du PSTQ et des conditions particulières du volet au sein duquel le candidat a été invité, parmi les 4 volets qui composent désormais le programme (Haute qualification et compétences spécialisées, Compétences intermédiaires et manuelles, Professions réglementées, Talents d'exception) ;
- La réception du Certificat de sélection du Québec (CSQ), valable deux ans à compter de son émission.

Prenez le temps de bien vous renseigner sur le fonctionnement du PSTQ, de connaître les conditions d'admissibilité et les nouveaux critères et grilles de pointages, qui avantagent notamment les

étudiants étrangers diplômés du Québec :

→ [quebec.ca/immigration/permanente/travailleurs-qualifies/
programme-selection-travailleurs-qualifies/a-propos](https://quebec.ca/immigration/permanente/travailleurs-qualifies/programme-selection-travailleurs-qualifies/a-propos)

ATTENTION : Le CSQ ne valant ni statut ni permis de travail, vous devez maintenir un statut de travailleur étranger temporaire durant toute la durée de traitement de votre demande au fédéral, ou le renouveler dans le cas où votre permis vient à expirer avant qu'une décision ait été prise à votre égard.

L'obtention du CSQ ouvre à son titulaire l'accès au **second palier de l'immigration permanente**, au fédéral. Cette étape est principalement destinée à vérifier :

- Que le demandeur remplit les conditions d'admission des autorités québécoises ;
- L'examen médical — et donc l'état de santé du demandeur ;
- Les antécédents judiciaires du demandeur ;

Si applicable, le demandeur devra aussi fournir ses données biométriques.

Pour plus d'informations sur les démarches fédérales vers la résidence permanente, consultez le site d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada :

→ [canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-
canada/entree-express/presenter-demande-residence-permanente.html](https://canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/immigrer-canada/entree-express/presenter-demande-residence-permanente.html)

Les formations à l'entrepreneuriat

Au Québec, l'entrepreneuriat est valorisé et encouragé. Il existe de nombreux programmes d'études pour vous former et vous aider dans vos démarches.

Les centres de formation professionnelle offrent généralement le programme Lancement d'une entreprise, qui mène à une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Renseignez-vous auprès de votre centre de services scolaire ou d'un organisme de formation accrédité. Voir également le site d'Entrepreneuriat Québec : entrepreneuriat-quebec.com

À l'université, des programmes d'études en entrepreneuriat s'adressent aux étudiants. D'autre part, les Centres d'entrepreneuriat universitaire (CEU) offrent du soutien à la création, à la gestion et au développement d'entreprises (incubateurs) :

- Centre d'entrepreneuriat ESG-UQAM : entrepreneuriat.uqam.ca
- Centre d'entrepreneuriat et d'essaimage (UQAC) : ceeuqac.ca
- Institut d'entrepreneuriat (Université de Sherbrooke) : usherbrooke.ca/ecole-gestion/departements/entrepreneuriat
- Centre d'entrepreneurship Dobson-Lagassé (Université Bishop's) : mcgill.ca/dobson/fr
- District 3 Innovation center (Concordia) : concordia.ca/research/d3center.html

Voir aussi :

- le site l'Association des clubs d'entrepreneurs étudiants du Québec (ACEE) : acee.qc.ca
- Entreprendre ICI, un organisme d'accompagnement personnalisé qui vous orientera vers les structures d'aide adaptées à chaque étape de votre projet : entreprendreici.org

DES FORMATIONS ET DES ATELIERS À MONTRÉAL

Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal (CEIM) : services de conseil-gestion spécialisés et des services connexes pour le démarrage d'entreprises et leur développement. ceim.org

Chambre de commerce Québec et Amérique latine (QUETAL) : offre le programme «Lancement d'une entreprise» relatif au processus de démarrage d'entreprise et au développement d'un réseau d'affaires. quetal.cc

Jeune chambre de commerce haïtienne (JCCH) : soutient l'entrepreneuriat auprès des communautés haïtienne et antillaise, en offrant entre autres, des formations sur les étapes pour démarrer une entreprise. jcch.ca

École des entrepreneurs du Québec (ÉEQ) : offre une diversité d'ateliers gratuits et payants : mesure «Soutien au travail autonome» (STA); formation «Lancement d'une entreprise», ou encore «Se lancer en affaires au Québec : pour l'entrepreneur immigrant», qui vise à informer le nouvel arrivant sur l'importance de la culture d'affaires québécoise. eequebec.com

SAJE Montréal Centre : organisme de gestion-conseil de soutien au démarrage et à l'expansion des petites et moyennes entreprises au Québec. sajemontreal.com

YES Montreal : organisme sans but lucratif anglophone qui propose des ateliers aux personnes qui souhaitent démarrer leur propre entreprise. yesmontreal.ca

Pour vous aider dans votre démarrage d'entreprise, vous pouvez également vous adresser aux organismes suivants :

- Coopératives de développement régional (CDR) : cdrq.coop
- Gouvernement du Québec, soutien au travail autonome : quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/demarrer-entreprise/aide-financiere-devenir-travailleur-autonome
- Futurpreneur Canada : futurpreneur.ca
- Ministère de l'Économie de l'Innovation et de l'Énergie : economie.gouv.qc.ca/objectifs/informer/entrepreneuriat
- PME MTL : pmemtl.com
- Société d'aide au développement des collectivités et Centre d'aide aux entreprises (SADC-CAE) : sadc-cae.ca



6. ÉTUDIER À L'ÂGE ADULTE

On associe souvent les études à l'âge adulte à l'*éducation des adultes*, l'*éducation permanente* ou encore la *formation continue*. Ces terminologies recouvrent chacune un champ distinct, qui ne s'inscrit pas nécessairement dans un programme d'enseignement collégial ou universitaire.

Le retour aux études à l'âge adulte s'adresse aux personnes de 16 ans et plus, et il requiert parfois un statut de résident permanent au Canada.

La personne immigrante adulte, qu'elle soit nouvellement arrivée ou non, pourra être amenée à envisager plusieurs types de formations. Certaines relèveront d'un choix personnel de reprendre des études, par exemple en vue d'une réorientation professionnelle. D'autres prendront la forme de stages ou de programmes de mise à niveau dans le cadre soit d'une démarche de reconnaissance des acquis et compétences (RAC), soit de l'obtention d'une autorisation légale d'exercer une profession ou un métier réglementé. La personne en poste pourra, en outre, recevoir une certification en milieu de travail, de même que bénéficier de formations spécifiques dans l'exercice de sa profession, à son initiative aussi bien qu'à celle de son employeur. Enfin, la formation pourra concerner l'apprentissage autant qu'une mise à niveau linguistique en français ou en anglais.

IMPORTANT : Si vous êtes bénéficiaire de l'assurance-emploi ou d'une aide sociale et si vous êtes résident permanent, il est possible que vous soyez éligible à l'une des mesures de soutien à la formation d'Emploi-Québec. Adressez-vous au comptoir le plus proche de Services Québec pour une évaluation de votre situation et pour savoir si vous êtes admissible :

→ localisateur.servicesquebec.gouv.qc.ca

POURQUOI RETOURNER AUX ÉTUDES ?

Une démarche ancrée dans la vie professionnelle

Au Québec, il est d'usage de permettre aux adultes de continuer à se former tout au long de leur vie professionnelle. Les Québécois jugent l'apprentissage nécessaire pour évoluer avec les transformations de la société : développement des connaissances techniques, évolution des technologies, apparition de nouvelles professions, etc. Un retour aux études permet aux travailleurs de s'adapter aux réalités du marché de l'emploi et des besoins des entreprises. Dès lors, la formation continue fait partie de l'univers du travail. Les employeurs sont nombreux à l'encourager, conscients des bienfaits qu'ils en retireront avec une équipe plus performante, et à accepter de prendre en charge financièrement certaines formations et/ou d'adapter les horaires de travail pour faciliter l'acquisition de compétences manquantes ou nouvelles.

Définitions utiles tirées du thésaurus proposé par Portail Québec – Services Québec

Éducation permanente : « projet d'éducation qui a pour objet d'assurer, à toutes les époques de la vie, la formation et le développement de la personne, en lui permettant d'acquérir les connaissances, les habiletés ou les comportements et de développer l'ensemble des aptitudes intellectuelles, manuelles, etc., qui répondront à ses aspirations d'ordre éducatif, social et culturel. »

Formation continue : « programme de formation axé sur l'acquisition, l'approfondissement ou le recyclage de connaissances et destiné à toute personne ayant déjà quitté l'école. Note(s) : Les expressions éducation permanente et formation continue désignent des notions distinctes que la seule expression formation des adultes ne peut rendre. »

Formation des adultes : « services d'enseignement et d'éducation s'adressant à des personnes ayant quitté les études à temps plein. Ensemble des moyens employés afin de permettre aux adultes de parfaire leurs connaissances, leurs capacités, leur culture.

Bon à savoir : les entreprises dont la masse salariale annuelle représente plus de deux millions de dollars doivent investir, au cours de l'année, au moins 1 % de cette masse dans des activités de formation pour le personnel. En parallèle, de plus en plus, d'autres entreprises non assujetties à cette loi favorisent la formation de leurs employés.

À moins que votre employeur ne prenne en charge les frais de formation, il vous faudra déboursier une somme d'argent, qui varie selon le type de formation et le niveau d'enseignement, pour retourner aux études à temps plein ou à temps partiel. Renseignez-

Financer son retour aux études

Selon votre situation, il est possible que vous puissiez bénéficier d'une aide financière gouvernementale pour votre retour aux études. Renseignez-vous auprès de l'établissement scolaire, mais aussi sur le site de l'Aide financière aux études :

afe.gouv.qc.ca

Également, il est intéressant de savoir que des organismes offrent, sous certaines conditions, des solutions de prêts aux personnes immigrantes et nouveaux arrivants. Cela leur permet d'assumer une partie de la charge financière que peut représenter la reprise d'études ou le suivi d'une formation d'appoint nécessaire à l'accès d'un certain poste, par exemple.

Voir notamment :

Le Moulin Microcrédits : windmillmicrolending.org/fr

Microcrédit Montréal : microcreditmontreal.ca

Notez enfin que le Programme du MIFI d'aide financière pour la formation d'appoint en reconnaissance des compétences (PAFFARC) vise à soutenir les personnes immigrantes participant à des activités d'apprentissage, depuis l'étranger ou au Québec, prescrites par un organisme de réglementation dans le cadre d'une démarche en reconnaissance des compétences. Le programme comprend plusieurs volets selon le type de formation suivie et le montant des allocations versées dépend du volet dans lequel une demande est présentée.

quebec.ca/immigration/travailler-quebec/faire-reconnaitre-competences-acquises-etranger/aide-financiere

vous auprès d'Emploi-Québec, du ministère auquel l'établissement est rattaché ou de l'établissement d'enseignement directement, si vous pouvez être admissible à une aide financière ou une bourse d'études.

COMMENT BIEN CHOISIR SON PROGRAMME DE FORMATION ?

Le retour aux études peut s'effectuer dans différents établissements en fonction du programme que vous souhaitez poursuivre et surtout des objectifs que vous vous êtes fixés.

Les établissements du secteur secondaire, les centres d'éducation des adultes, les centres de formation professionnelle, les cégeps, les collèges privés, les universités et autres institutions scolaires offrent tous des programmes permettant aux adultes d'acquérir de nouvelles connaissances, par le biais de sessions à temps complet ou à temps partiel, avec des horaires flexibles, des cours en soirée ou en ligne et des sessions courtes. Consultez la section de leur site internet

Concilier études et obligations sociales et familiales

Pour certains, un retour aux études va avoir un impact direct et difficilement quantifiable sur leur quotidien. Certes, il n'est pas toujours nécessaire de quitter son emploi pour suivre des formations dont beaucoup sont aménagées pour les salariés. Mais lorsque des obligations sociales et familiales pèsent sur nous, le retour aux études peut être lourd de conséquences.

Parmi les préoccupations d'adultes salariés qui (re)découvrent la réalité des études, celle de négliger sa famille et ses amis. Cette réalité nécessite dialogue, information et recherche de solutions pour que stress et découragement ne sortent pas des murs du campus.

L'Université Laval a justement compilé un document très utile sur les moyens de concilier famille et retour aux études (y compris en situation de télétravail) :

aide.ulaval.ca/apprentissage-et-reussite/textes-et-outils/difficultes-frequentes-en-cours-d-apprentissage/concilier-la-famille-et-les-etudes-mission-impossible

dédiée à la formation continue : elle vous donnera toutes les informations utiles sur les programmes proposés aux adultes. La formation à distance, par le biais d'internet, est également développée.

Il est important de s'ouvrir à l'ensemble des formations proposées par tous les établissements d'enseignement. À titre d'exemple, si vous êtes titulaire d'un diplôme universitaire de votre pays d'origine et que vous ne trouvez pas d'emploi dans votre domaine, votre retour aux études ne s'effectuera peut-être pas à l'université, mais plutôt au cégep pour obtenir une formation technique dans une profession en forte demande de main-d'œuvre.

Pour une formation générale secondaire ou préuniversitaire

Les centres d'éducation aux adultes, gérés par les centres de services scolaires, proposent une formation générale de niveau secondaire.

Ces cours sont constitués du même contenu que ceux réservés aux jeunes du secondaire et conduisent au même diplôme : le diplôme d'études secondaires (DES). À noter que ces établissements offrent des cours d'alphabétisation et de francisation.

Un programme tremplin pour personnes immigrantes

Le programme Tremplin DEC est destiné aux personnes immigrantes ou allophones. Consacré principalement au perfectionnement en français, ce programme vise essentiellement à augmenter les chances de réussite scolaire ou professionnelle. L'objectif à terme est de faciliter l'accès au marché du travail, mais également de favoriser la réussite d'études supérieures. Au moins quatre cours du programme peuvent être crédités lors de l'inscription à un diplôme d'études collégial (DEC).

De plus, en fonction du profil individuel et grâce au soutien personnalisé qu'offre l'équipe du Centre, il sera possible de s'inscrire à un programme conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) ou d'effectuer une démarche de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).

Pour informations et inscriptions : sram.qc.ca/fr/etudier-au-collegial/college-study-programs/tremplin-dec

Les cégeps offrent une formation préuniversitaire de niveau collégial et donnent accès à un diplôme d'études collégiales (DEC). Il est possible d'acquérir des connaissances en français, philosophie, anglais, histoire, géographie, mathématiques, sciences physiques, chimie, ainsi qu'en art, communication, informatique, etc. Les cégeps offrent aussi des cours de francisation.

Où vous renseigner? Auprès des centres de services scolaires qui vous donneront la liste des centres d'éducation aux adultes, et auprès des cégeps.

→ quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/services-educatifs/coordonnees-des-commissions-scolaires

→ fedecgeps.ca/cegeps/carte-des-etablissements

Pour une formation professionnelle

Les centres et écoles de formation professionnelle, gérés par les centres de services scolaires, offrent aux adultes des programmes en formation professionnelle et conduisent à l'apprentissage d'un métier dans 21 secteurs de formation. Vous pourrez obtenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation de spécialisation professionnelle (ASP).

Où vous renseigner? Auprès des centres de services scolaires. Vous pouvez également consulter les sites :

→ inforoutefpt.org

→ quebecmetiersdavenir.com

Pour une formation technique

Les cégeps et collèges privés permettent d'avoir accès à une formation technique pour les adultes menant à une attestation d'études collégiales (AEC). Il s'agit généralement de programmes courts, d'une durée moyenne d'un an, si la formation est suivie à temps plein. Ces formations conduisent au marché de l'emploi.

Des formations en langue ou techniques de très courte durée, mais ne menant pas à un diplôme sont également proposées par les services de formation continue des cégeps. Il s'agit notamment de cours ou d'ateliers, offerts le soir ou les fins de semaine. Ils permettent d'acquérir rapidement des compétences spécifiques. Toutefois, ces formations, notamment celles sous forme d'ateliers, sont généralement payantes.

IMMIGRANT » QUÉBEC

Téléchargez **gratuitement**
nos guides pratiques
pour vous accompagner
dans votre immigration et
votre nouvelle vie au Québec



- Immigration
- Vie quotidienne
- Emploi



- Étudiants internationaux
- Scolarité des enfants
- Formation des adultes

immigrantquebec.com

Restez informé



Le gouvernement du Québec propose une page dédiée qui servira de porte d'entrée à un projet de retour aux études collégiales.

→ quebec.ca/education/cegeps-colleges-prives/etudier/a-propos

Pour une formation universitaire

Toutes les universités sont ouvertes aux adultes, qui peuvent suivre les mêmes programmes que les étudiants et obtenir des diplômes de 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle.

Mais dans le cadre d'un retour aux études, pour l'acquisition ou le perfectionnement de compétences et de savoirs, vous serez peut-être intéressé par des programmes plus courts. Toutes les universités disposent d'un département dédié à la formation continue. Si vous souhaitez obtenir un diplôme dans le cadre d'une formation plus courte que les trois cycles ordinaires, les universités proposent des sessions d'études menant à :

- Un certificat, pour ceux qui cherchent une formation spécialisée dans un domaine précis ;
- Un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS), dans une optique de perfectionnement.

Pour suivre ces formations de cycles courts, l'université exigera certainement que vous soyez déjà titulaire d'un diplôme universitaire (du Québec ou de votre pays d'origine) ou équivalent (l'université a le pouvoir de reconnaître vos acquis scolaires ou extrascolaires et d'en établir une équivalence avec un niveau québécois) et parfois une expérience professionnelle pertinente dans le domaine d'études repris, appuyées par des lettres de recommandation d'anciens employeurs ou gestionnaires.

Chaque université peut proposer des programmes différents, très flexibles et cumulables. Les départements consacrés à la formation continue ou à l'éducation permanente disposent d'un service d'accueil et de renseignements. Regardez chaque offre universitaire avant de faire votre choix.

Le MBA (maîtrise en administration des affaires) est également un retour aux études apprécié des gestionnaires qui souhaitent mener leur carrière à un niveau supérieur. Le MBA offre des contenus généraux en matière de management, mais également sur des disciplines spécifiques (marketing, comptabilité, économie, etc.). Le MBA jouit d'une reconnaissance internationale. L'admission se

fait après avoir réussi un ensemble de tests (connaissances générales, anglais, lettres de référence, expériences professionnelles, etc.).

Où vous renseigner? Auprès des départements de la formation continue, de l'éducation permanente ou en consultant l'offre des programmes réguliers dans les universités du Québec.

L'UQAM propose une séance d'informations, notamment pour les nouveaux arrivants et les résidents permanents qui ont fait leurs études au ou hors Québec et qui aimeraient entamer une nouvelle formation.

→ etudier.uqam.ca/seances

L'UdeM propose également des séances d'accueil et d'information sur les programmes offerts aux futurs étudiants :

→ fep.umontreal.ca/facilitateurs-de-parcours/accueil-et-information

Plus d'informations sur le retour aux études aux différents niveaux d'enseignement :

→ quebec.ca/emploi/planifier-gerer-carriere/retourner-etudes

LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES

Beaucoup de personnes immigrantes adultes arrivent au Québec avec un bagage académique et professionnel : diplômes obtenus dans leur pays d'origine, expériences de travail, bénévolat, etc. La reconnaissance des compétences permet à ces personnes de faire reconnaître officiellement leurs connaissances, leurs savoir-faire et leur savoir-être au regard du contexte et des exigences qui régissent l'exercice d'un métier ou d'une profession au Québec.

Il existe plusieurs démarches, selon le niveau et l'emploi visés par la personne, en fonction d'une norme professionnelle, d'un référentiel de compétences ou encore d'un programme d'études.

FAIRE ÉVALUER LES DIPLÔMES OBTENUS À L'ÉTRANGER

L'évaluation comparative des études effectuées hors du Québec est conçue pour aider les employeurs à situer le niveau de scolarité et

le domaine de formation des études effectuées hors du Québec. Il n'a pas, en revanche, valeur de reconnaissance officielle des compétences. Cet outil fournit une description générale des documents scolaires (diplômes et relevés de notes) et des études effectuées dans un système scolaire officiellement reconnu par les autorités compétentes d'un autre pays que le Canada.

L'évaluation comparative indique à quoi peuvent être comparées ces études par rapport au système scolaire québécois et à ses principaux diplômes. L'évaluation comparative n'est habituellement pas exigée dans le cadre d'un retour aux études. Renseignez-vous avant de déposer une demande.

Si vous avez besoin de cette évaluation, il vous faudra envoyer les originaux de vos diplômes et relevés de notes, vous acquitter des frais (138 \$ CAN au 1^{er} janvier 2025) et vous référer au site internet pour les délais de traitement au moment de votre dépôt.

→ quebec.ca/emploi/reconnaissance-etudes-experience/faire-reconnaitre-competences-acquises-etranger

IMPORTANT : Il faut distinguer les procédures d'évaluation comparative des diplômes de celles de la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).

Diplômes et notes scolaires à emporter lors de votre départ pour le Québec

Il s'avère utile d'emporter tous ses documents scolaires avec soi au Québec : originaux des diplômes et des relevés de notes, ou copies certifiées conformes. Cela vous sera nécessaire pour demander une évaluation comparative des diplômes, une reconnaissance des acquis et des compétences, vous inscrire dans un établissement d'enseignement, suivre une formation ou exercer une profession ou un métier réglementé.

Il est bienvenu aussi de se munir de lettres de vos différents employeurs. Idéalement, ces lettres devraient contenir les dates et la durée de l'emploi, mais également la description des tâches et responsabilités. Elles pourront faire partie des éléments de preuves de compétences auprès d'employeurs québécois.

Pour savoir comment faire reconnaître vos titres et diplômes d'études internationaux, consultez la plateforme de référence pour l'ensemble du Québec, Qualifications Québec :

→ qualificationsquebec.com/reconnaissance-competences/

Vous pouvez également vous renseigner auprès du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI) :

→ cicic.ca/901/trouvez_l_organisation_responsable_de_la_reconnaissance.canada

LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES (RAC)

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est un processus qui permet de faire évaluer et reconnaître officiellement des compétences acquises grâce à l'expérience, afin d'obtenir un diplôme reconnu au Québec.

Par conséquent, la RAC implique de démontrer que l'on maîtrise les compétences décrites par un programme d'études (le référentiel), dispensé par un établissement d'enseignement désigné. De

Arrangements de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) entre la France et le Québec

Par une entente en matière de reconnaissance des qualifications professionnelles, la France et le Québec ont adopté une procédure commune de reconnaissance visant à faciliter et accélérer l'acquisition d'un permis pour l'exercice d'un métier, d'une profession ou d'une fonction réglementé sur les deux territoires.

Les arrangements de reconnaissance mutuelle (ARM) qui ont été signés à ce jour couvrent 81 professions, métiers et fonctions.

Si vous avez obtenu votre diplôme et votre aptitude légale à exercer en France et que vous souhaitez exercer au Québec, consultez le site du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour connaître la liste des professions, métiers et fonctions pour lesquels un ARM a été signé et les démarches à effectuer pour faire reconnaître vos qualifications :

quebec.ca/emploi/travailler-hors-quebec/faire-reconnaitre-competences-etrananger/entente-quebec-france

nombreux établissements au Québec proposent des démarches RAC au secondaire, au collégial ou à l'université.

Il existe deux types de démarches, selon son objectif de travail, ses besoins et son secteur d'activités :

- **La reconnaissance des acquis et compétences (RAC)**, cette initiative des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ME/MES) vous permet d'obtenir un diplôme d'études de niveau professionnel (secondaire) ou technique (collégial).
- **La reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (RCMO)**, cette initiative du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) vous permet d'obtenir un certificat de qualification ou une attestation de compétences qui confirme que vous maîtrisez les compétences exigées par un métier pour lequel la qualification est volontaire (c'est-à-dire dont l'exercice n'est pas réglementé).

Si vous avez suivi une formation dans le cadre du travail ou obtenu une attestation pour des activités réalisées dans le milieu communautaire, les compétences acquises grâce à ces expériences peuvent aussi être prises en compte dans un processus de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).

La RAC peut, dans le cadre d'un programme d'études, vous dispenser de suivre les cours pour lesquels l'établissement aura jugé que vous maîtrisez les compétences. Si vous ne maîtrisez pas toutes les compétences, vous devrez compléter la « formation manquante » selon différentes modalités, notamment l'autoformation, la présentation des travaux et les cours spécifiques.

Renseignez-vous sur les modalités auprès des établissements d'enseignement.

IMPORTANT : Le statut de résident permanent canadien est exigé pour suivre une démarche de RAC. D'autres conditions peuvent être requises.

LES MÉTIERS RÉGLEMENTÉS ET LA QUALIFICATION OBLIGATOIRE

Certains métiers sont réglementés, dans le but de garantir la sécurité des travailleurs comme du public. Dans le cas des métiers réglementés de la construction et hors construction, les heures travaillées

peuvent faire l'objet d'une reconnaissance pour l'inscription à l'apprentissage, seulement. La personne qui demande une reconnaissance devra fournir les pièces justificatives complètes et vérifiables.

Lorsqu'on parle de qualification obligatoire, il faut opérer une distinction entre

- Les métiers du secteur de la construction, qui dépendent de la Commission de la construction du Québec (CCQ), et
- Les métiers hors du secteur de la construction, qui dépendent d'Emploi-Québec.

Pour exercer un **métier réglementé du secteur de la construction**, il est obligatoire de détenir un certificat de compétence délivré par la CCQ. Cette certification repose sur :

- un nombre d'heures d'apprentissage déterminé pour chaque métier, réparties en heures de formation et en heures de travail,
- un examen de certification,
- l'expérience acquise à l'étranger peut être convertie en crédit d'heures à l'apprentissage.

→ Plus d'information : ccq.org

Pour exercer un **métier réglementé hors secteur de la construction**, il est nécessaire d'obtenir un certificat de qualification professionnelle délivré par Emploi-Québec.

Pour plus d'information sur les étapes à suivre et les conditions d'obtention d'un certificat :

→ quebec.ca/emploi/informer-metier-profession/profession-metier-reglemente/connaître-certificats-qualification-obligatoire/demarche-obtenir-certificat-qualification-obligatoire

Pour connaître la liste des métiers concernés dans les deux catégories de la qualification obligatoire :

→ quebec.ca/emploi/perfectionner/gagner-experience/obtenir-certificat-metier-non-reglemente/certificat-qualification-professionnelle

Pour une présentation générale, rendez-vous sur le site du gouvernement du Québec :

→ quebec.ca/emploi/informer-metier-profession/profession-metier-reglemente/connaître-professions-metiers-reglementes

SE FORMER QUAND ON EST EN EMPLOI

La formation en milieu de travail et dans les entreprises

Si vous occupez déjà un emploi, sachez que la formation continue au sein de votre entreprise vous est aussi ouverte. Elle peut vous être utile pour développer vos connaissances dans un domaine précis, vous perfectionner ou encore acquérir un diplôme ou une certification qui vous ouvrira des portes. N'hésitez pas à en parler avec votre employeur.

LES SERVICES PROPOSÉS PAR EMPLOI-QUÉBEC

Emploi-Québec a mis en place plusieurs dispositifs favorisant la formation en milieu de travail :

- formation sur mesure de courte durée pour les employés ayant besoin d'une formation qui leur permettrait d'accomplir correctement leur travail et conserver leur emploi.

L'outil en ligne Montezdeniveau.ca

Vous travaillez ou résidez sur l'île de Montréal et vous souhaitez suivre une formation professionnelle et technique pour développer vos compétences, vous maintenir en emploi ou progresser dans votre cheminement? La plateforme Montezdeniveau.ca, proposée par la Direction régionale de Services Québec de l'île de Montréal, pourrait vous être utile. Ce moteur de recherche vous permet de trouver tous les cours à temps partiel offerts à proximité, qui s'inscrivent dans le cadre de la Mesure de formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

Ces cours sont financés par le gouvernement du Québec et sont ainsi proposés au tarif de 5 \$/l'heure, quel que soit l'établissement qui les offre, sauf si un cours exige l'achat de matériel ou d'ouvrages de référence. Les formations s'adressent en priorité aux personnes en emploi et elles doivent toujours être en lien avec les études, l'emploi ou l'expérience professionnelle. Les formations ont généralement lieu les soirs et fins de semaine.

Plus d'informations, notamment sur les conditions d'admissibilité : montezdeniveau.ca

- programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) qui est une formule de compagnonnage où les employés les plus expérimentés forment au sein d'une même entreprise leurs collègues apprentis.
→ quebec.ca/emploi/perfectionner/gagner-experience/obtenir-certificat-metier-non-reglemente/apprentissage-milieu-travail
- reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Devenir enseignant au Québec

La profession d'enseignant est réglementée au Québec par les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ME/MES), pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et secondaire. Les étudiants en formation initiale doivent suivre un baccalauréat en éducation à l'université pour devenir enseignants. Cela représente 4 années d'études universitaires et plusieurs stages dans un établissement scolaire. Un brevet d'enseignement est délivré au lauréat.

Si vous étiez enseignant dans votre pays d'origine et que vous souhaitez exercer cette profession au Québec, vous devrez absolument obtenir une autorisation délivrée par les ME/MES. Outre les pièces justificatives à fournir, vous devrez probablement suivre des cours en éducation dans une université québécoise et effectuer un stage probatoire. L'obtention d'une autorisation d'enseigner ne vous garantit pas un emploi. Les personnes ayant enseigné dans leur pays, mais qui n'avaient pas de permis officiel pour enseigner (plusieurs pays n'en exigent pas) doivent quant à elles suivre au Québec un programme de formation reconnu : soit un baccalauréat, soit une maîtrise en enseignement, selon le cheminement qui s'applique à leur situation. Pour connaître les démarches à effectuer pour exercer la profession d'enseignant en formation générale ou en formation professionnelle :

quebec.ca/emploi/metiers-professions/decouvrir-metiers-professions/enseignant-formation-generale-jeunes-professionnelle-adultes/devenir-enseignant

En revanche, pour enseigner dans toute autre organisation (cégep, université, école privée, etc.), il convient de se renseigner directement auprès de chaque établissement ou ministère pour connaître les exigences requises en matière de diplôme et d'expérience.

Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre employeur ou de votre bureau local de Services Québec :

→ localisateur.servicesquebec.gouv.qc.ca

LES SERVICES AUX ENTREPRISES OFFERTS PAR LES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES ET LES CÉGEPS

Les centres de services scolaires et les cégeps proposent aux entreprises différentes formules de formation continue et de

Un service d'intégration pour les personnes immigrantes

Accompagnement Québec est un service gratuit de soutien aux personnes immigrantes et de suivi de leurs démarches d'intégration.

Accompagnement Québec permet d'évaluer les besoins des personnes immigrantes, de mieux y répondre et de contribuer ainsi à la réussite de leur installation, de leur francisation, de leur intégration et de leur pleine participation, en français, à la société québécoise.

Avec l'appui d'un agent d'aide à l'intégration, chaque personne pourra notamment définir ses besoins et élaborer un plan d'action individualisé pour :

- Apprendre le français (francisation) ;
- S'établir au Québec (installation) ;
- Intégrer le marché du travail (emploi) ;
- Découvrir la société québécoise (vie collective) ;
- Faire valider les compétences acquises à l'étranger (reconnaissance des compétences) ;
- S'informer sur les procédures d'immigration (démarches d'immigration).

Le service d'accompagnement personnalisé est offert dès l'étranger pour que la personne immigrante puisse notamment connaître les possibilités d'installation en région, commencer ses démarches de reconnaissance des compétences et développer ou parfaire ses connaissances du français.

Pour plus d'informations : quebec.ca/immigration/service-integration-personnes-immigrantes

perfectionnement de leurs employés et gestionnaires. Les Services aux entreprises (SAE) dans les établissements scolaires s'adaptent aux besoins de chaque entreprise qu'elle soit grande ou petite. Les programmes couvrent les 21 secteurs d'activités en formation technique. Les SAE peuvent intervenir au sein de l'entreprise ou recevoir l'employé dans ses locaux. Certains offrent de la formation en ligne.

La formation est reconnue par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Pour en savoir plus sur les Services aux entreprises, consultez les sites internet des centres de services scolaires et cégeps ainsi que le site :

→ inforoutefpt.org

LES SERVICES OFFERTS PAR DES FORMATEURS PRIVÉS

L'entreprise peut faire appel à des formateurs privés dont certains sont reconnus comme formateurs spécialisés dans un domaine par la Commission des partenaires du marché du travail. Il existe un répertoire des formateurs agréés :

→ agrement-formateurs.gouv.qc.ca

La qualification volontaire pour les métiers non réglementés

La qualification volontaire a pour objet de permettre aux personnes qui le souhaitent de développer ou de faire reconnaître leurs compétences en milieu de travail, dans l'exercice d'un métier non réglementé. Les programmes d'apprentissage qui relèvent de la qualification volontaire ont été mis au point par Emploi-Québec et les comités sectoriels de main-d'œuvre. Ils permettent ainsi d'obtenir un certificat de qualification professionnelle ou une attestation de compétences.

La qualification volontaire permet ainsi d'acquérir une expérience en situation réelle, ainsi que de faire reconnaître des compétences déjà acquises.

Pour connaître la liste des métiers concernés :

→ quebec.ca/emploi/perfectionner/gagner-experience/obtenir-certificat-metier-non-reglemente/certificat-qualification-professionnelle

La formation à distance

Si vous ne pouvez fréquenter un établissement scolaire, vous serez certainement intéressé par la formation à distance, bien développée au Québec. Les avantages sont multiples : horaires adaptés, grande flexibilité, modules de formation courts, économie de temps et de transports, etc.

Généralement, les cours de formation à distance sont accompagnés de supports pédagogiques, de vidéos et d'exercices. Un tuteur est disponible pour répondre à vos questions dans un bref délai et il est parfois possible d'utiliser le clavardage et des forums de discussion. Cet environnement tend à rendre la formation à distance dynamique.

Pour obtenir votre diplôme, vous devrez vous soumettre à un examen d'évaluation qui s'effectue en temps limité, sous surveillance, généralement dans un établissement scolaire proche de chez vous.

LA FORMATION À DISTANCE AU SECONDAIRE, AU COLLÉGIAL ET À L'UNIVERSITÉ

Les établissements d'enseignement québécois ne sont pas en reste. Au niveau du secondaire, pour suivre une formation générale (cours de mathématiques, d'anglais, etc.) ou professionnelle en ligne, vous serez intéressé par :

- Les modules de Formation à distance (FAD) des centres de services scolaires,
- Les cours des Centres d'éducation aux adultes et des Centres de formation professionnelle.

Les programmes offerts concernent surtout les secteurs de l'administration, la comptabilité, le secrétariat, mais aussi le lancement d'une entreprise.

TÉLUQ : l'université en ligne

Accessible de partout dans le monde, la TÉLUQ est la seule université francophone en Amérique du Nord à offrir tous ses cours à distance. Chaque année, c'est près de 20 000 étudiants qui y font leurs études universitaires, du 1^{er} au 3^e cycle. Son admission en continu et la personnalisation de son encadrement soutenu comptent parmi ses nombreux avantages.

teluq.ca



**CÉGEP DE
ROSEMONT**



Formations pour les PERSONNES IMMIGRANTES

- » **Tremplin pour allophones et personnes immigrantes** : améliorez votre français écrit et vos chances d'accéder aux études supérieures ou à un emploi
- » **Cours de francisation**
- » **Reconnaissance des acquis et des compétences**
- » **Formations courtes menant au marché de l'emploi** (attestations d'études collégiales – AEC)

crosemont.qc.ca/iq-formations

Au niveau collégial, des cégeps et des collèges privés offrent de plus en plus de la formation en ligne. Vous souhaitez apprendre à concevoir un site web, vous perfectionner en technique de vente et gestion de personnel, etc. ? La formation collégiale vous permettra d'acquérir de nombreuses compétences en ligne.

Pour connaître les programmes dispensés par plus d'une vingtaine de cégeps au Québec, rendez-vous, entre autres, sur le site suivant :

→ formateurplus.com

Et pour connaître l'ensemble des programmes de formation à distance offerts au secondaire et au collégial, une seule adresse :

→ inforoutefpt.org

Les facultés des universités sont ouvertes sur l'enseignement à distance et certaines mettent à disposition des cours téléchargeables en ligne. Certains programmes sont entièrement dispensés en ligne. Renseignez-vous auprès des universités.

APPRENDRE OU SE PERFECTIONNER EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS

Au Québec, la langue française est une nécessité. En tant que langue officielle, elle est celle de la vie publique, du travail, des affaires, de l'enseignement, du commerce et de la culture. L'offre gouvernementale de services de francisation est basée sur trois grands principes :

- Franciser plus tôt, en amont du processus d'immigration,
- Franciser plus, en joignant une plus grande clientèle, et
- Franciser mieux, en arrimant le contenu des cours aux besoins de la pratique de certaines professions, afin que les personnes immigrantes puissent acquérir les compétences en français qui permettent d'occuper un emploi correspondant à leurs compétences ou de poursuivre des études en français.

L'offre privée de cours de français langue seconde est également très vaste.

Avant de partir

Si vous ne maîtrisez pas le français, il est fortement recommandé de suivre des cours de français avant votre départ. Si vous avez déjà une base en français, vous pourriez utiliser le service de francisation en ligne du MIFI. Sinon, le MIFI a signé des ententes de service en francisation, principalement avec des Alliances françaises, pour permettre aux personnes qui remplissent certaines conditions d'apprendre ou de perfectionner leur français. Ce service prévoit notamment que les personnes de 16 ans et plus qui possèdent un Certificat de sélection du Québec (CSQ) ou un premier Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) puissent obtenir le remboursement, par le gouvernement du Québec, des cours de français qu'ils ont suivis à l'étranger, avant leur départ, dans les écoles de langues partenaires du MIFI. Ces modalités s'appliquent également à leur conjointe, leur conjoint ainsi qu'à leurs enfants à charge de 16 ans et plus.

→ quebec.ca/education/apprendre-le-francais/ecole-partenaire

Il existe une série d'outils en ligne pour apprendre le français :

- **Référence francisation :** Contenus pratiques et outils gratuits en libre accès destinés à faciliter l'apprentissage du français, dont du matériel didactique adapté à divers domaines d'emploi, vous

Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

**VOUS AVEZ DE L'EXPÉRIENCE,
MAIS PAS DE DIPLÔME ?**

**Faites-la reconnaître
grâce à la démarche
de RAC!**

cegepmv.ca/rac

**CÉGEP
MARIE-VICTORIN**



permettant de développer vos connaissances en français.

→ referencesfrancisation.immigration-quebec.gouv.qc.ca/moodle_ref

- **Francisation en ligne** : Cours offerts avec tutorat ou en auto-formation couvrant les stades intermédiaires et avancé. Des modules d'autoapprentissage du français (sans tutorat) sont aussi offerts dans des domaines spécialisés. Il est à noter que des conditions différentes s'appliquent selon que vous soyez à l'étranger ou que vous résidiez déjà au Québec.

→ quebec.ca/education/apprendre-le-francais

- **Banque d'exercices en français** : Cette plateforme se présente comme une boîte à outils à 360° d'apprentissage et de perfectionnement en français proposant des exercices gratuits et en libre accès, mais aussi des ressources permettant de découvrir le Québec, en français, à travers sa culture et ses médias.

→ referencesfrancisation.immigration-quebec.gouv.qc.ca/moodle_ref/pluginfile.php/1/block_public_files/files/Brel/story.html

- **Vitrine linguistique** : Plateforme rapide et unique offerte par l'Office québécois de la langue française (OQLF), articulée autour

d'une banque de dépannage linguistique, de rubriques sur le français ainsi que de nombreux termes et définitions.

→ vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca

Une fois au Québec

Une fois au Québec, vous aurez peut-être besoin de vous perfectionner en français. Le MIFI offre des cours gratuits à temps complet et à temps partiel, en classe ou à distance, dans des établissements d'enseignement et des organismes communautaires dans toutes les régions du Québec. Vous pourriez avoir droit à de l'aide financière (allocations de participation, de frais de garde et de transport).

Pour connaître les programmes, lieux et horaires de cours :

→ quebec.ca/education/apprendre-le-francais

FRANCISATION QUÉBEC

Francisation Québec est l'unique point d'accès gouvernemental pour les personnes de 16 ans et plus, domiciliées au Québec ou qui envisagent de s'y établir, et qui souhaitent recevoir des services d'apprentissage du français.

→ quebec.ca/immigration/statistiques-recherches-immigration/francisation

- **Francisation en ligne** : le service de Francisation en ligne est offert gratuitement. Dès que la personne en séjour temporaire obtient son Certificat de sélection du Québec, elle a accès à l'ensemble de l'offre de services de francisation.

Cégep à distance

Depuis plus de 30 ans, le Cégep de Rosemont à Montréal développe de la formation collégiale à distance via le Cégep à distance. Celui-ci offre les programmes Techniques de comptabilité et de gestion et Sciences humaines (préuniversitaire) menant à un diplôme d'études collégiales (DEC), le programme Comptabilité conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC) et des cours « à la carte » pour compléter votre formation, dont de nombreux préalables universitaires.

cegepadistance.ca

- **Francisation en classe :** Vous pouvez suivre des cours à temps complet ou à temps partiel, réguliers ou spécialisés par domaines professionnels. Quels que soient le niveau de français que vous possédez et le temps que vous avez à y consacrer, il y a une formule pour vous. Les cours de français offerts par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration sont gratuits. Les cours du MIFI sont donnés dans des universités, cégeps et organismes communautaires partout au Québec. Les centres d'éducation des adultes des centres de services scolaires offrent également différentes formules de cours de français langue seconde et d'alphabétisation, adaptés au niveau de chacun.
- **Francisation en entreprise :** sachez également que votre employeur peut obtenir un soutien du gouvernement du Québec pour mettre en place des classes de français dans son entreprise. Diverses formules de cours sont offertes aux entreprises pour favoriser l'apprentissage du français en milieu de travail par leurs travailleuses et travailleurs immigrants qui ne parlent pas ou qui parlent peu le français.

Les allocations de participation aux cours de francisation

Pour encourager les personnes à suivre et à terminer les cours de francisation, le MIFI va au-delà de la simple gratuité. Une aide financière varie, selon que la personne est inscrite à temps complet (25 h à 30 h par semaine) ou à temps partiel (4 h, 6 h, 9 h, ou 12 h par semaine).

À temps complet, cette allocation est de 230 \$ CAN par semaine. Elle s'accompagne d'une allocation de frais de garde, de l'ordre de 25 \$ CAN maximum par jour et par enfant (ou personne handicapée à charge), ainsi que de la prise en charge des transports en commun.

quebec.ca/education/apprendre-le-francais/cours-temps-complet/immigrant/temps-complet/aide-financiere#c36290

À temps partiel, l'allocation de frais de garde est de 9 \$ CAN par jour et par enfant. Les allocations de participation ont été supprimées.

quebec.ca/education/apprendre-le-francais/cours-temps-partiel/immigrant/temps-partiel/aide-financiere#c36324

- **Des écoles de langues, des établissements d'enseignement et des organismes sans but lucratif** offrent également des cours de français. Renseignez-vous directement auprès des établissements concernés.

Les cours de français peuvent avoir lieu aussi bien :

- en ligne ou en présence d'un formateur,
 - à temps partiel ou complet, ou encore
 - être spécialisé à un domaine d'emploi.
- quebec.ca/education/apprendre-le-francais/cours-en-ligne/immigrant/en-ligne
- Pour plus de renseignements sur l'offre du MIFI en matière de francisation : quebec.ca/education/apprendre-le-francais

Apprendre ou se perfectionner en anglais

Puisque le Québec est le seul État majoritairement francophone en Amérique, de nombreux secteurs d'activités économiques et emplois, notamment à Montréal, vont nécessiter la maîtrise de l'anglais. Avant votre départ ou une fois sur place, des cours de mise à niveau ou de perfectionnement peuvent être utiles.

Certains établissements d'enseignement et écoles de langue privées proposent des cours à distance.

Le programme Explore : pour apprendre le français ou l'anglais

Grâce à ce programme, vous pourriez peut-être obtenir une bourse vous permettant de suivre des cours de langue seconde (anglais ou français) en classe d'immersion dans un établissement d'enseignement agréé durant 5 semaines pendant le printemps ou l'été. Les cours vont de niveau débutant à avancé. L'apprentissage y est intensif : cours toute la journée et activités sociales et culturelles le jour ou en soirée. Les 4000 bourses attribuées chaque année par tirage au sort sont d'un montant de 2200 \$ CAN chacune et couvrent les droits de scolarité, le matériel pédagogique, l'hébergement et les repas. Il existe plusieurs critères d'admissibilité - à commencer par la résidence permanente.

francaisanglais.ca/explore/?lang=fr

**Améliorez
votre français
ou votre anglais
the fun way
grâce à des
émissions et
des balados de
Radio-Canada
et CBC.**



téléchargez
L'APPLI
gratuite!

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Plusieurs universités, des collèges d'enseignement général et professionnel et d'autres établissements d'enseignement au Québec proposent des cours d'anglais dans le cadre de la formation continue.

ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Plusieurs OBNL offrent des cours d'anglais. La plupart offrent des tarifs abordables.

ÉCOLES DE LANGUES PRIVÉES

Vous trouverez de nombreuses écoles de langues au Québec. Il vous suffira de rechercher sur internet et de trouver celle qui est la plus près de chez vous ou qui offre les tarifs les plus avantageux. Regardez les commentaires des internautes pour vous donner une idée de la qualité de l'enseignement et du déroulement des cours. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter directement les sites internet des écoles.

LES ÉCHANGES ET CONVERSATIONS

Certains préféreront se tourner vers les rencontres humaines. Le principe : deux personnes, une anglophone et une francophone, se retrouvent pour discuter pendant un temps déterminé en anglais et l'autre moitié de temps en français. Consultez les sites pour trouver ces échanges :

→ internations.org

→ meetup.com

La ligne Info-Alpha

Service téléphonique gratuit partout au Québec, confidentiel et bilingue, la ligne Info-Alpha offre aide et référence à toute personne souhaitant améliorer ses compétences en lecture et en écriture ou compléter une formation. Du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, les intervenants de la ligne Info-Alpha offrent un service de référence sur mesure. S'appuyant sur un large réseau de ressources à travers le Québec, ils vous dirigent vers celles qui sont les plus appropriées à votre demande.

Ligne Info-Alpha : 1 800 361 9142

foundationalphabetisation.org/services-aux-adultes/info-alpha

Plein air interculturel est une association gérée par l'Association récréative Milton-Parc spécialement conçue pour les nouveaux arrivants. Elle propose notamment des activités d'apprentissage des langues en plein air comme des randonnées au mont Royal tous les jeudis soirs de l'été.

→ pleinairinterculturel.com

OÙ S'INFORMER SUR L'APPRENTISSAGE À L'ÂGE ADULTE ?

Les centres de ressources et d'informations

LA LIGNE DE TÉLÉPHONE INFO APPRENDRE

La ligne Info Apprendre est un service gratuit, confidentiel et bilingue d'aide et de référence, pour toute personne souhaitant compléter une formation, allant de la formation de base à l'obtention d'un diplôme d'études supérieures. Le numéro à appeler : +1 888 488-3888

→ fondationalphabetisation.org

LES SERVICES D'ACCUEIL, DE RÉFÉRENCE, DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT (SARCA)

Les SARCA sont des services disponibles dans les centres de services scolaires qui s'adressent aux adultes souhaitant retourner aux études au niveau secondaire. En les contactant, vous obtiendrez de l'information sur la formation générale pour adultes et sur la formation professionnelle. Les conseillers pourront vous informer sur les programmes, la reconnaissance des acquis et des compétences et analyser avec vous votre situation pour effectuer un retour aux études optimal. Consultez les sites internet des centres de services scolaires.

→ quebec.ca/education/accompagnement-etudiants/education/accompagnement-orientation-scolaire-professionnelle/sarca

Les sites internet

→ Ministère de l'Éducation : education.gouv.qc.ca/accueil

→ Ministère de l'Enseignement supérieur : quebec.ca/gouvernement/ministere/enseignement-superieur

- Les pages Éducation du portail gouvernemental Quebec.ca : quebec.ca/education

FORMATION PROFESSIONNELLE

- Inforoute de la formation professionnelle et technique (FPT) : inforoutefpt.org
- Service régional d'admission en formation professionnelle (SRAFP) : srafp.com
- Québec métiers d'avenir : quebecmetiersdavenir.com

FORMATION À DISTANCE

- Cégep à distance : cegepadistance.ca
- Centre régional de formation à distance du Grand Montréal : formation-distance.csspi.ca/formation-generale-francais.php
- Formateur+ (portail des formations en ligne offertes par des cégeps du Québec) : formateurplus.com
- Société de formation à distance des centres de services scolaires du Québec (SOFAD) : sofad.qc.ca
- TÉLUQ (Université à distance de l'Université du Québec) : teluq.ca

Formation professionnelle : Un guichet unique pour vous aider à réaliser votre projet

Vous songez à une reconversion professionnelle, acquérir une expérience de formation et de travail au Québec ou encore développer de nouvelles compétences? Québec métiers d'avenir se positionne comme votre interlocuteur privilégié. Ce service d'Éducation internationale, mandaté par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour promouvoir la formation professionnelle au Québec, propose plus de 90 programmes, d'une durée allant de 9 mois à 2 ans, et offrant de très bonnes perspectives d'emplois. Vous trouverez sur le site de l'information pertinente sur tous les programmes et les centres de formation professionnelle à travers le Québec. Une fois votre dossier complété, vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé durant tout le processus d'admission et d'immigration. Un agent répondra à vos questions et vous orientera dans le choix de votre formation, de votre région d'études, et dans la préparation de votre arrivée.

quebecmetiersdavenir.com

PARTIR AU QUÉBEC

POUR SE FORMER EN

SANTÉ
SOUDAGE-ASSEMBLAGE
MÉCANIQUE AUTOMOBILE
ÉLECTRICITÉ
CHARPENTERIE-MENUISERIE
INFOGRAPHIE
ET BIEN PLUS ...

**CONCRÉTISEZ VOTRE
PROJET D'ÉTUDES AVEC
QUÉBEC MÉTIERS D'AVENIR**



Qualifications Québec vous accompagne vers la reconnaissance de vos compétences

POURQUOI FAIRE UNE DÉMARCHE DE RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES (RC) ?

Au fil des années, vous avez travaillé, vous avez fait des études, suivi des formations, fait du bénévolat, que ce soit au Québec ou ailleurs. Vous avez donc développé des compétences. La reconnaissance des compétences est une démarche qui permet à une personne adulte de faire valoir et de faire reconnaître officiellement ses compétences en fonction d'un programme d'études, d'une norme professionnelle ou d'un référentiel de compétences.

QUALIFICATIONS QUÉBEC : QUI SOMMES-NOUS ?

Qualifications Québec (Q2) est le guichet unique en reconnaissance des compétences (RC) au Québec. Il donne accès à toute l'information sur les démarches de reconnaissance des compétences, quelle que soit la profession que l'on souhaite exercer. Nous offrons des services universels et gratuits.

▪ **Des services d'accompagnement et d'aiguillage personnalisés sur place et en prédépart**

Notre mission est de conseiller, informer, accompagner et aiguiller vers les meilleurs parcours de RC (formation professionnelle, technique et universitaire, ordres professionnels, Commission de la construction du Québec, qualification professionnelle, Emploi-Québec). Cet accompagnement se fait par le biais d'un plan d'intervention personnalisé et structuré qui implique l'écoute des besoins, l'analyse du dossier, la recherche inhérente aux questionnements ainsi que les recommandations d'aiguillage.

Nous offrons ce service aux personnes qui sont déjà au Québec, mais également aux détenteurs d'un certificat de sélection du Québec (CSQ), d'un certificat d'acceptation du Québec (CAQ), d'un permis de travail ou de tout autre permis ou statut pertinent avant leur arrivée sur le sol québécois.

▪ **Un Portail de la reconnaissance des compétences**

Le Portail a été conçu pour vous informer et faciliter les démarches vers la reconnaissance de vos compétences au Québec. Il s'agit d'un outil de référence complet. Vous y trouverez les informations nécessaires à la RC pour une profession donnée qu'elle soit réglementée ou non. L'ensemble des démarches possibles en matière de RC vous est présentée pour plus de 560 professions prévues à la Classification nationale des professions (CNP), pour les 17 régions du Québec.

▪ **Des continuums de services au sein d'écosystèmes de partenaires pertinents**

Les continuums de service sont des parcours fléchés, clairs et synthétiques. Ils apportent une réponse concrète à l'intégration des personnes immigrantes formées à l'étranger : reconnaître leurs compétences, leur permettre une remise à niveau et les accompagner vers des emplois de plein potentiel. Ils s'inscrivent à l'intérieur d'un écosystème de partenaires des secteurs de l'éducation et du marché du travail. Ils prévoient des formations d'appoint répondant résolument à des besoins de main-d'œuvre qualifiée, exprimés par le marché du travail québécois. Qualifications Québec a ainsi développé plusieurs continuums, dont le continuum en sciences des données et intelligence artificielle.

NOUS JOINDRE

Nos conseillers peuvent vous guider vers le chemin à suivre pour faire reconnaître vos compétences au Québec..

- Courriel : portail@qualificationsquebec.com
- Par téléphone : 514 379-6415, +1 844 737-4757 (sans frais au Canada)
- Whatsapp : +1 438 520-1847

Auteur Qualifications Québec :
qualificationsquebec.com

IMMIGRANT QUÉBEC TIENT À REMERCIER TOUT PARTICULIÈREMENT :

.....

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation
et de l'Intégration (MIFI).

Le gouvernement du Québec et ses représentants ne
sont en aucune manière responsables des informations
contenues dans ce guide, qui sont le fait des
Promotion 2B2C et d'Immigrant Québec.

Ont contribué à ce guide : Qualifications Québec.

Les membres de son Conseil d'administration :

Jonathan Chodjaï, président ;

Paul Copti, vice-président ;

Xavier Tougne, trésorier ;

Christophe Berthet, administrateur.

Ses annonceurs : Banque Nationale, CARI St-Laurent,
Cégep Marie-Victorin, Cégep de Rosemont, Desjardins, Fizz,
Québec métiers d'avenir, Radio-Canada (Mauril), Unité de
travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE),
Université de Montréal.

Organisé par

**IMMIGRANT
» QUÉBEC**



SIQ Printemps

Salon de l'immigration et
de l'intégration au Québec

17^e édition

Salon de l'immigration et de l'intégration au Québec



Merc. | Jeu.
27 | 28
12 h-20 h | 10 h-17 h
MAI 2026

Palais des congrès de Montréal

Accueil · Études · Emploi
Rencontres · Opportunités

Gratuit

Billet requis

salonimmigration.com





Profitez d'une offre
de bienvenue sans
engagement à
l'activation d'un
premier forfait,
avec le code QFIZZ*

25 \$

de rabais

+ 1 mois

d'Internet gratuit

+ 10 Go

de données mobiles

fizz
mobile + internet

* Détails sur Fizz.ca.



Bienvenue à la maison. Nous, c'est Fizz.

Forfaits cellulaires, Internet et télé
abordables, 100 % en ligne.

Détails sur Fizz.ca.

fizz
mobile + internet